



# Plan Pastoral Tarentaise- Vanoise 2016-2021



Avec le soutien technique de



JUIN 2016





Approuvé par la Région Rhône-Alpes le 16 décembre 2009, le premier Plan Pastoral Territorial de Tarentaise-Vanoise s'est achevé courant 2015 en ayant contribué à la réalisation de 3,2 millions d'euros d'investissements sur la thématique pastorale. Deux avenants ont permis de s'adapter aux évolutions conjoncturelles ayant émergé au cours du Contrat ; le PPT a atteint un niveau d'exécution sans égal en Savoie (1M€ régionaux mobilisés). En matière d'investissements pastoraux, la combinaison des crédits régionaux\* et des fonds européens du FEADER a permis aux acteurs pastoraux du territoire de bénéficier de près de 2 millions d'euros de subventions.

L'efficacité du dispositif proposé par la Région Rhône-Alpes est avérée, comme le démontre le bilan du PPT 2010-2014 aussi bien pour les professionnels agricoles que pour les entreprises locales, lesquelles ont assumé l'essentiel de l'investissement. La démarche multi-partenaire du PPT, de part sa gouvernance, est vertueuse. Le territoire de Tarentaise-Vanoise souhaite encore l'optimiser pour la mise en œuvre 2016-2021.

C'est pourquoi, au vu de l'enjeu que représente le pastoralisme en Tarentaise (64 000 ha de Surfaces Pastorales\*\* représentant 40% de la surface pastorale du département de la Savoie), l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise s'est donc positionnée pour porter et piloter un PPT seconde génération en avril 2015. La mission d'élaboration de ce nouveau PPT a été confiée à la Société d'Economie Alpestre de Savoie.

Ce présent rapport comprend une partie bilan, diagnostic et stratégie d'une part, puis programme d'actions, d'autre part, pour la période 2016-2021. Cette étude a reçu le soutien technique et financier de la Région Rhône-Alpes.

\* notons aussi des crédits du Conseil Départemental de Savoie pour 4% des plans de financement en moyenne

\*\* alpages et zones d'intersaison



<b>Preamble</b> .....	2
<b>Bilan du Plan d'actions 2010-2015</b> .....	4
Le plan d'actions 2010-2015 et ses avenants .....	4
Bilan quantitatif et qualitatif du plan d'actions .....	5
<b>Diagnostic du territoire pastoral</b> .....	7
Caractéristiques générales du domaine pastoral de Tarentaise .....	7
Focus sur les Zones Pastorales .....	9
Propriété foncière et principaux modes de faire-valoir du domaine pastoral .....	10
Les gestionnaires d'unités pastorales ... ..	11
Les troupeaux estivés .....	12
Le lait et la transformation fromagère : une question tarine .....	13
La main d'œuvre en alpage .....	14
Espaces pastoraux et patrimoine naturel : zonages et protections .....	15
Pastoralisme et prédation .....	15
Les espaces pastoraux d'altitude, un château d'eau à préserver .....	16
Pastoralisme et lien aux activités touristiques hivernales .....	17
Pastoralisme et lien aux activités touristiques estivales .....	18
<b>Le plan d'actions 2016-2021</b> .....	19
<b>Fiches actions</b> .....	20
Action 1 : Animer le Plan Pastoral Territorial.....	20
Action 2 : Etudes, expérimentations et médiations .....	21
Action 3 : Structuration collective .....	22
Action 4 : Améliorer les conditions de vie et de travail .....	23
Action 5 : Utilisation raisonnée des surfaces pastorales .....	25
Action 6 : Outils de production .....	27
Action 7 : Soutenir la communication, la diversification des activités pastorales et le multi-usage .....	28

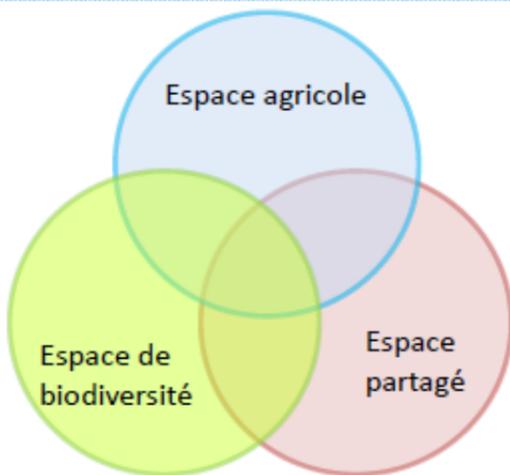


### Un plan d'action 2010-2015 intégrant les multiples vocations des espaces pastoraux

#### 1. La Tarentaise est une montagne vivante, soutenir les activités pastorales et la présence humaine en alpage

- Accompagner la structuration collective (Associations Foncières Pastorales, Groupements Pastoraux)
- Accéder aux alpages

- Loger à l'alpage
- Bénéficier de conditions de vie contemporaine (eau potable, énergie, assainissement)



#### 2. Tendre vers des pratiques pastorales durables

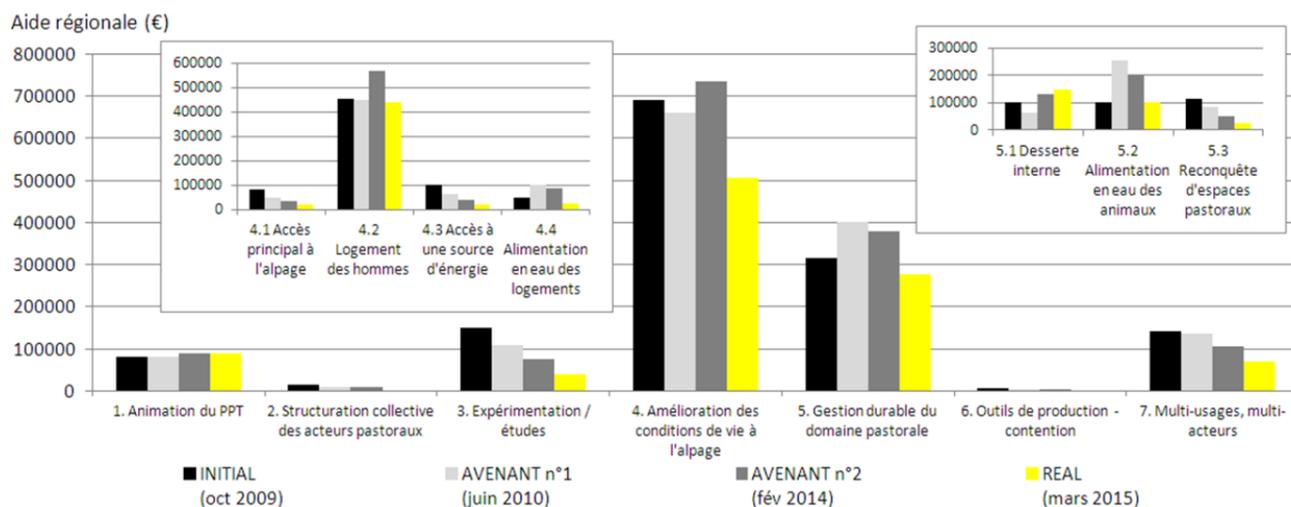
- Répartir la pression pastorale (des dessertes internes pour les alpages laitiers, des points d'eau répartis)
- Disposer d'une ressource en eau pérenne pour les troupeaux
- Préserver la ressource en eau pour les autres usages
- Accompagner des projets de reconquête pastorale

#### 3. Une montagne partagée ouverte vers les autres utilisateurs

- Améliorer la cohabitation entre activités pastorales et autres usages (matériel de franchissement, mise en valeur des espaces pastoraux)
- Communiquer de manière collective



### 2 avenants (2010 puis 2015) pour s'adapter au contexte financier et aux besoins du territoire



L'avenant n°1 a été justifié par l'évolution du cofinancement Feader de 0,5 à 1€ pour 1€ national et la première année programme très consommatrice de crédits. L'avenant n°2 a été nécessaire pour re-équilibrer les lignes financières au plus près des derniers besoins recensés pour l'année programme 2015.

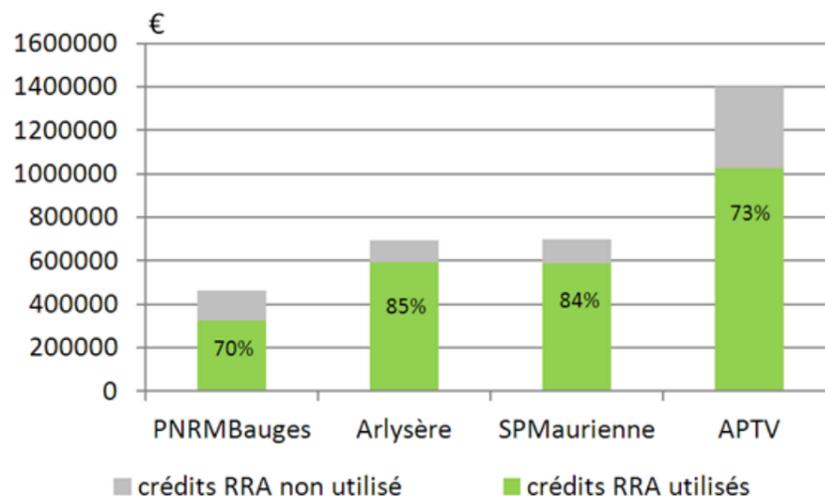
Au cours de l'année 2010, les règles d'attribution des cofinancements FAEDER poussent le territoire à construire un avenant afin que les taux d'intervention globaux restent proches des orientations locales validées en 2010.

Un second avenant est proposé en 2015 afin de rééquilibrer les enveloppes attribuées à chacune des actions et permettre aux maîtres d'ouvrage d'engager leurs projets.

### Utilisation des crédits régionaux dans le cadre des PPT savoyards de 1ère génération

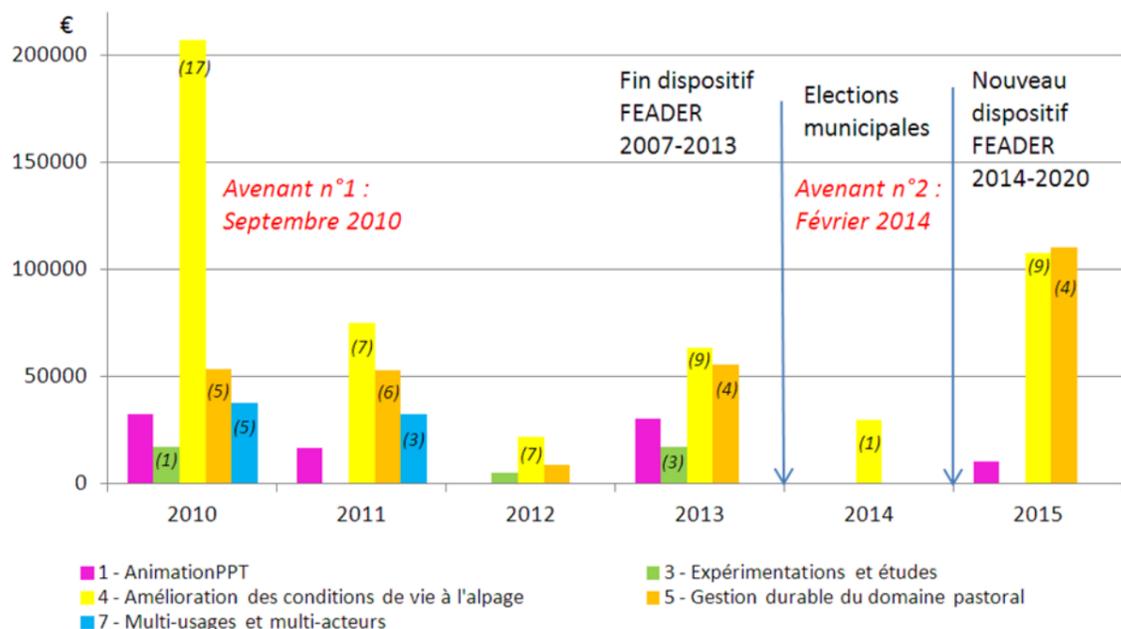
Notons aussi le choix de l'APT de prolonger la durée de la procédure PPT de 6 mois afin notamment de s'adapter au calendrier d'exécution de la nouvelle campagne FEADER 7.61. Ce choix stratégique a été payant puisqu'une programmation conséquente a été montée en 2015 et a permis le soutien de nombreux projets en cohérence avec les orientations locales.

A l'issue de la procédure 2010-2015, la vallée de la Tarentaise est le territoire savoyard où les investissements pastoraux et les actions d'ingénierie auront été les plus nombreux. **73% de l'enveloppe initiale aura été engagée pour un montant de crédits régionaux de l'ordre du million d'euros.**





### Le soutien régional sur la période 2010-2015



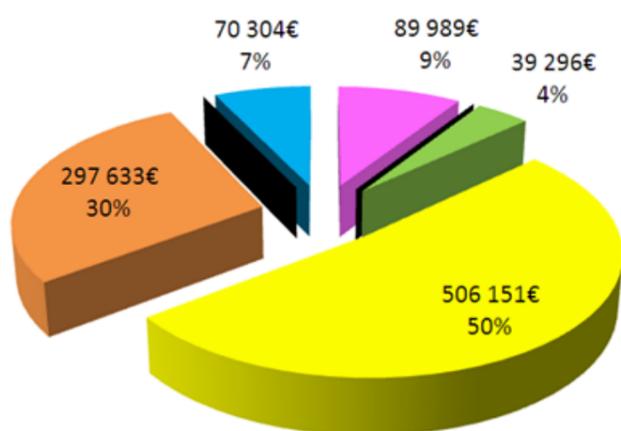
NB : les actions "2-Structuration collective" et "6-Contention" non mobilisées surant les 5 ans (9) = nb de projets soutenus

Sur la durée de la procédure, 90 projets auront été soutenus. Ces projets relèvent à la fois d'investissements en tant que tels (aménagement pastoraux) et de travaux d'ingénierie (communication, médiation, étude, ...).

A noter une non régularité dans le contenu et l'intensité des programmations annuelles. Cette situation s'explique notamment par :

- ♦ une période de transition conséquente avant l'avènement des PPT (prog. 2010 conséquente) ;
- ♦ les élections municipales de 2012 (prog. 2012 très faible) ;
- ♦ l'absence de cofinancements européens en 2014 (taux d'aide global non déclencheur) ;
- ♦ une synergie efficace entre crédits nationaux et européens en 2015

### Crédits régionaux engagés par action



- 1. Animation du PPT
- 2. Structuration collective des acteurs pastoraux
- 3. Expérimentation / études
- 4. Amélioration des conditions de vie à l'alpage
- 5. Gestion durable du domaine pastorale
- 6. Outils de production - contention
- 7. Multi-usages, multi-acteurs

La majeure partie (50%) de l'enveloppe régionale dédiée à la vallée de la Tarentaise a servi à améliorer les conditions de vie à l'alpage. Il s'agit quasi-exclusivement d'amélioration de logement. La reprise intégrale d'un chalet avoisine 150 000€ de travaux.

Le second poste (30%) concerne les actions permettant une gestion à long terme (durable) du domaine pastorale : desserte interne pour la traite mobile, amélioration des conditions d'abreuvement des troupeaux, reconquête pastorale. Les dessertes et la gestion de l'eau sont des projets coûteux mais structurant les activités pastorales pour le long terme.

7% de l'enveloppe a été consacré au lien aux autres activités, que ce soit d'un point de vue matériel (passages canadiens par exemple) ou immatériel (événementiel, formation et labellisation des Accompagnateurs Moyenne Montagne, ...).

Notons enfin une enveloppe restreinte dédiée aux études. Ce thème a notamment permis d'accompagner des collectivités ainsi que les Groupements Pastoraux de Tarentaise dans des travaux prospectifs. Ces projets restent modérés d'un point de vue financier.

### Montant réel des travaux engagés par type d'action

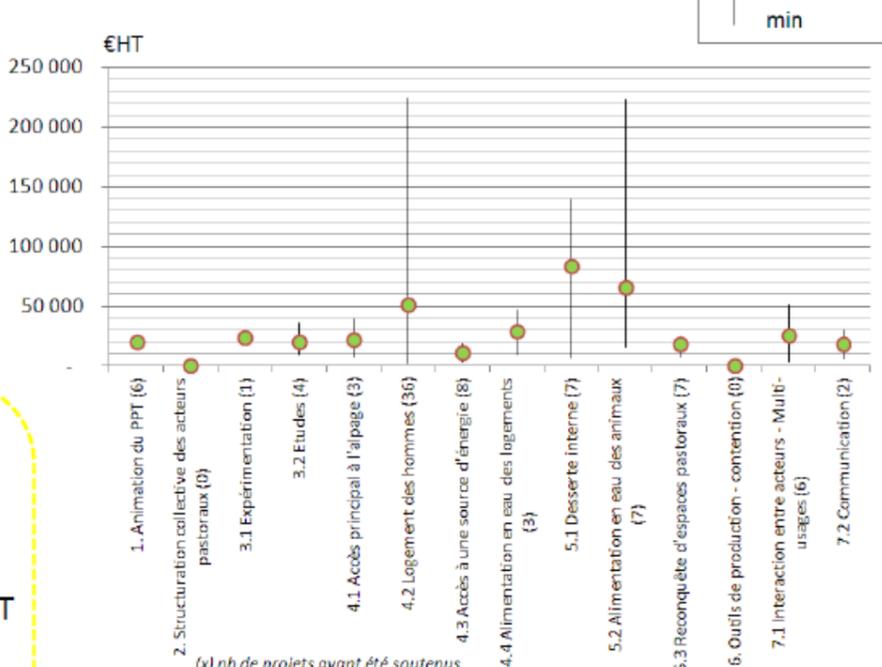
→ projets d'ingénierie autour de 20000€HT (animation, expé., études, multi-usage, communication)

→ accès à l'alpage peu onéreux la majorité des alpages desservis des améliorations / recalibrage

→ projets de logement en moyenne à 50 000€HT 20% des projets >100 000€HT

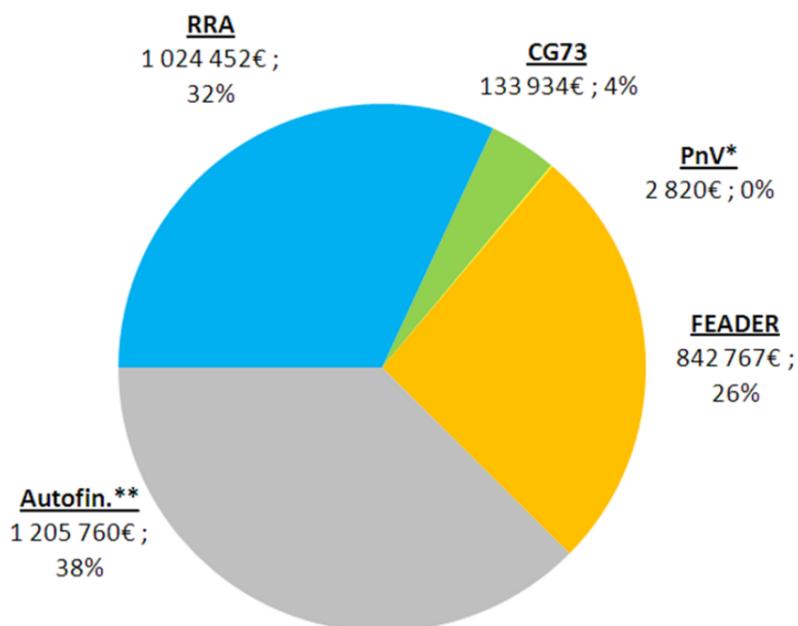
→ énergie = solaire photov. en moyenne à 10 000€HT (pas de pico-centrale)

→ eau potable très peu de projets, trop complexe (hydrogéol., ARS, Coderst, ...)



→ desserte interne en moyenne à 80 000€  
 → reconquête pastorale en moyenne <20 000€  
 → l'eau pour les troupeaux, des projets très hétérogènes (collectifs ou non)

### Le financement global des opérations pastorales sur la période 2010-2015



**La Région Rhône-Alpes est le principal financeur public sur la thématique pastorale en Tarentaise (32%).** Les crédits européens Feader ont largement contribué au financement des projets pastoraux.

Le Conseil Départemental de Savoie a contribué à hauteur de 4% au financement global des projets tarins. En réalité son intervention a évolué sur ce pas de temps quinquennal notamment via l'avènement des Contrats Territoriaux Savoie ; charge au territoire contractualisant de retenir ou pas la question pastorale. On retiendra une intervention forte du CD73 sur les territoires d'Associations Foncières Pastorales (AFP).

**Les projets pastoraux sont donc financés en moyenne à 62%.** Dans les faits, l'autofinancement peut-être plus important en raison des plafonds de travaux retenus par les financeurs et des montants de projets conséquents (logement, accès, eau).

**3,2M€ auront été investis sur le territoire tarin sur le pas de temps 2010-2015.**

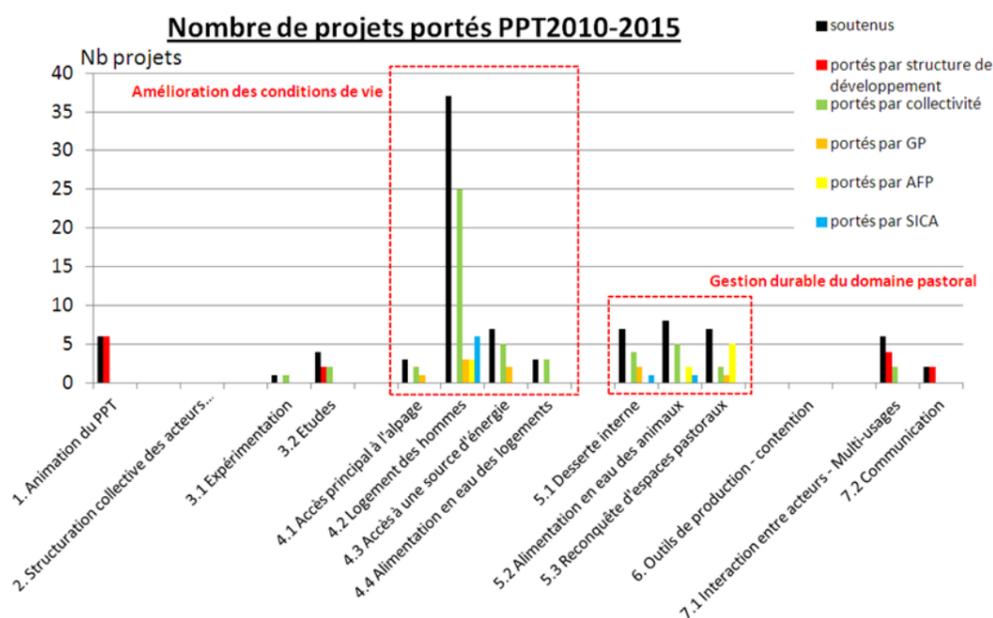
Il convient de souligner la forte disparité de l'aide publique globale, notamment en lien au choix du territoire d'appliquer aux collectivités un taux variable selon l'indice de richesse des communes (base indice CD73).

Par le biais de financements croisés, les AFP sont les maîtres d'ouvrages les mieux accompagnés (souvent 75%). A l'opposé, la SICA d'alpage de Tarentaise et les Groupements Pastoraux sont les porteurs qui présentent le taux d'aide moyen le plus bas (50%).

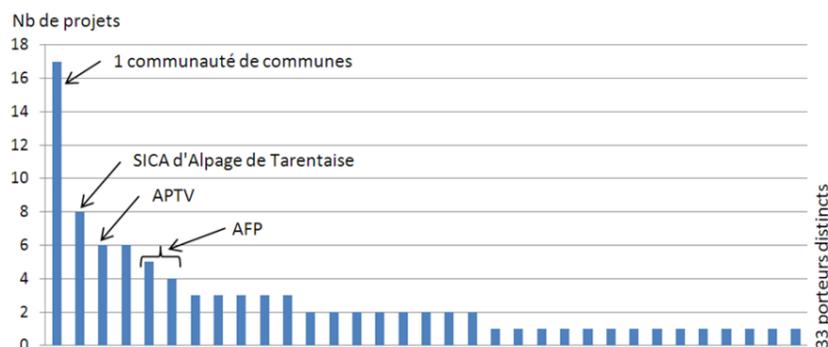
\* Au delà des contributions directes, le Parc national de la Vanoise est intervenu sous forme d'ingénierie environnementale, de financement de maîtrise d'oeuvre complémentaire et de mise à disposition de temps d'agent (travaux manuels)

\*\* Autofinancement sur "montant opération retenu par les financeurs", le montant réel s'élève à 1,6M€

### Qui porte les projets en Tarentaise ?

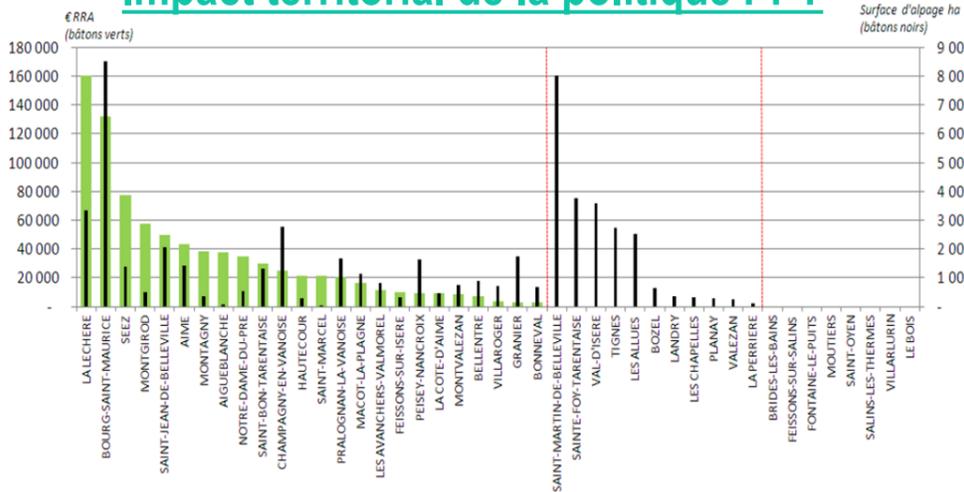


### Nombre de projets portés par Maître d'Ouvrage



33 porteurs maîtres d'ouvrage distincts ont portés des projets. Les projets tarins sont massivement portés par les collectivités, notamment du fait de la propriété communale importante. La SICA d'alpage a porté 8 projets, ce qui est beaucoup plus faible que sur les autres territoires bénéficiant de ce type de structure. Dans une grande majorité des cas, un porteur de projet porte 1 à 2 projets sur les 5 ans. Seules quelques structures « fédératrices » portent plus de 4 projets sur la durée du plan.

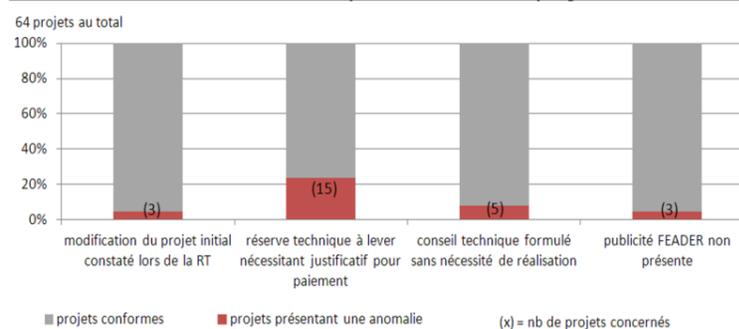
### Impact territorial de la politique PPT



On constate une hétérogénéité conséquente de l'impact de la politique PPT sur le territoire. De grandes communes pastorales ne bénéficient pas des crédits publics pastoraux. Ces communes sont toutes support de gros domaines skiables et on peut imaginer que les investissements se font en direct.

### Retour sur les réceptions de travaux

#### Anomalies constatées au cours des réceptions de travaux des programmes 2010 à 2013



Sur la période 2010-2013, tous les projets bénéficiant de Feader sont réceptionnés par la DDT73.

3 projets sur 64 ont nécessité une modification

du projet initial suite à la RT, il s'agit de gros projets liés à l'eau. Ces projets sont complexes et nécessitent une préparation minutieuse ainsi qu'un suivi pointu au cours de la réalisation.

23% des projets font l'objet de réserves techniques à lever suite à la RT : assainissement à finaliser, re-engazonnement à reprendre, renvois d'eau à améliorer, compteur d'eau à installer sur captage, ...

Moins de 10% des projets ont fait l'objet de conseils techniques non rédhibitoires, mais de bon sens : ventilation du chalet à imaginer, rambarde d'escalier à installer, chauffe-eau mal placé, étanchéité à renforcer, ...

### Caractéristiques générales du domaine pastoral de Tarentaise

#### Tarentaise

40% des surfaces pasto. de Savoie  
252 alpages - 226ha de moyenne  
(140ha en Savoie // 50ha Beaufortain, Bauges)  
57 000ha d'alpage (UP)  
7 000ha de Zones Pastorales  
7 Asso. Foncières Pastorales

La vallée de la Tarentaise présente une configuration typée « Alpes internes ». Cette caractéristique influence grandement le caractère pastoral de la vallée.

Les alpages (UP) sont plus grands que dans les secteurs voisins du Beaufortain ou des Bauges. L'altitude y est importante.

11% du domaine pastoral tarin est composé de Zones Pastorales (ZP), il s'agit de ce que l'on appelle communément « la Montagnette » en Savoie. Cette proportion est peu importante au regard des zones préalpines où elles représentent par exemple 45% du domaine pastoral du Massif des Bauges ou encore 80% en Chartreuse.

Seulement 1% des surfaces d'alpage sont inutilisées, les surfaces pastorales de Tarentaise sont attractives.

**Ces grands alpages nécessitent des aménagements en conséquence : accès, logements, eau.**

Une **Unité Pastorale** désigne ce que l'on nomme communément en Savoie les « alpages ». Il s'agit d'unités pâturées entre juin et octobre (période estivale) et valorisées par un seul gestionnaire, individuel ou collectif.

Une **Zone Pastorale** correspond aux autres surfaces pastorales qui ne sont pas uniquement pâturées durant la période estivale. Il s'agit de montagnettes ou zones intermédiaires entre le fond de vallée et l'alpage. Ces surfaces sont souvent très morcelées et une zone pastorale peut être valorisée par un ou plusieurs gestionnaires contigus, individuels ou collectifs. Elles sont uniquement valorisées par le pâturage et non fauchées.

Une **Association Foncière Pastorale** est un regroupement de propriétaires de terrains (publics ou privé) sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier, dont l'objectif est d'assurer la mise en valeur et la gestion des parcelles incluses dans son périmètre.

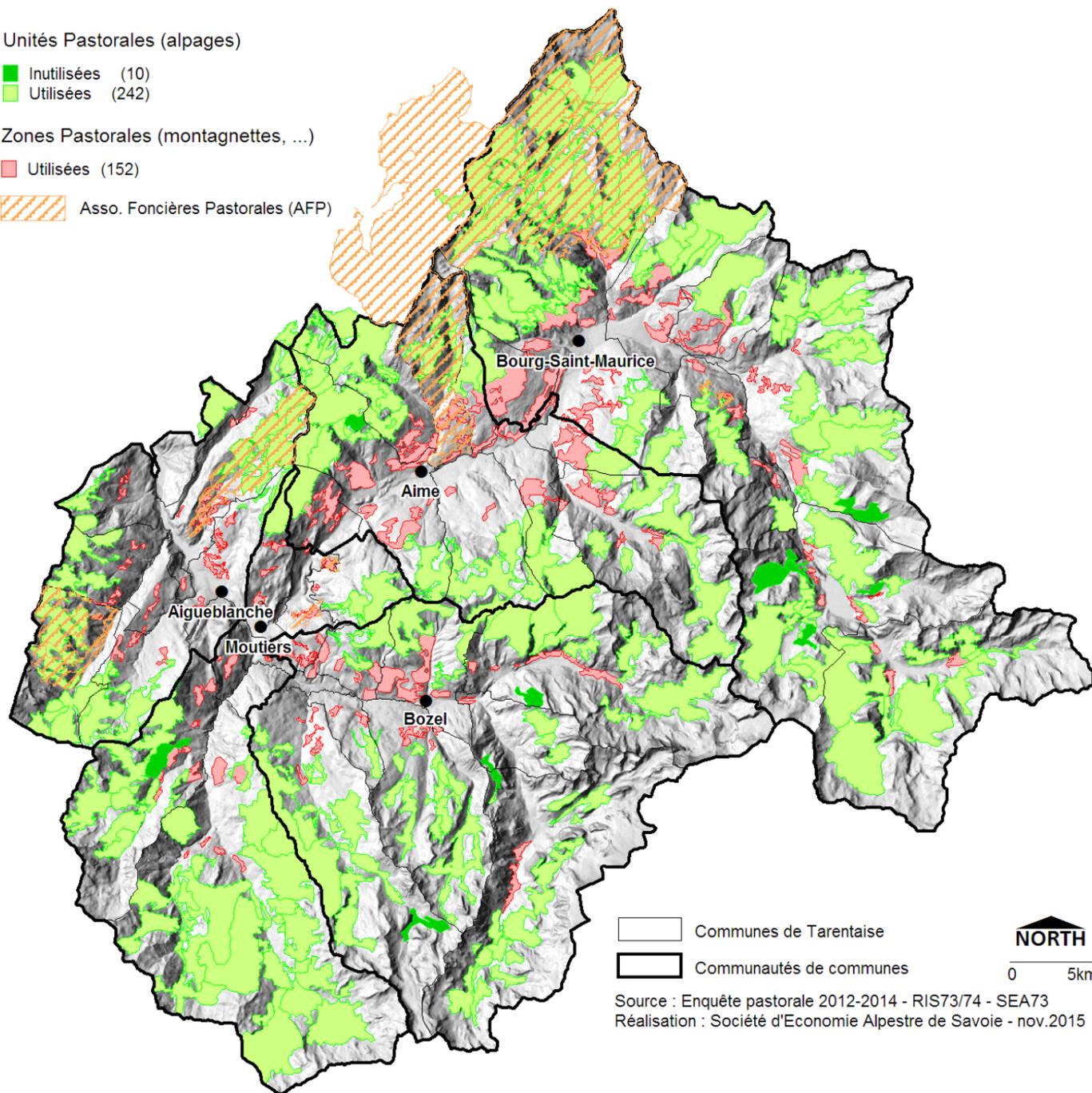
#### Unités Pastorales (alpages)

- Inutilisées (10)
- Utilisées (242)

#### Zones Pastorales (montagnettes, ...)

- Utilisées (152)

- Asso. Foncières Pastorales (AFP)



Source : Enquête pastorale 2012-2014 - RIS73/74 - SEA73  
Réalisation : Société d'Economie Alpestre de Savoie - nov.2015

### La vallée de la Tarentaise par rapport aux autres territoires pastoraux savoyards

Territoire pastoral (porteur de PPT)	Savoie	Arlysière	Maurienne	Tarentaise -Vanoise	PNR du Massif des Bauges	PNR de Chartreuse	Belledonne
<b>Domaine Pastoral (UP+ZP) (ha)</b>	<b>159 038</b>	15 744	67 432	63 776	8 096	2 322	1 274
<b>Unités Pastorales (UP) (nbr)</b>	<b>988</b>	283	347	252	95	9	7
<b>Surfaces UP (ha)</b>	<b>137 801</b>	13 375	61 797	56 787	4 455	468	776
<b>Zones Pastorales (ZP) (nbr)</b>	<b>505</b>	83	104	151	109	37	14
<b>Surfaces ZP (ha)</b>	<b>21 236</b>	2 369	5 634	6 989	3 641	1 854	498
<b>Associations Foncières Pastorales (AFP) (nbr)</b>	<b>41</b>	4	25	7	2	0	3
<b>Surfaces AFP (ha)</b>	<b>40 916</b>	8 564	16 419	14 755	1 007	0	169

La notion de Zone Pastorale (ZP) est une nouveauté de l'Enquête Pastorale 2012-2014 et permet de mettre en lumière ce pastoralisme « d'entre-deux ». Il s'agit de surfaces d'intersaison, de coteaux entre exploitation et alpage.

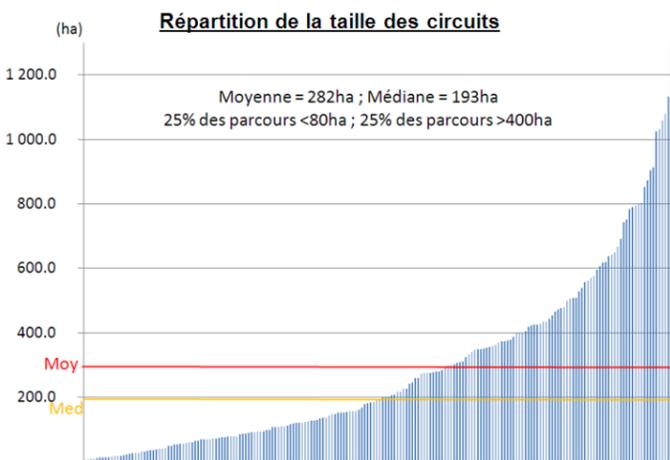
**Dans le cadre du PPT 2015-2021, ces ZP seront éligibles aux crédits régionaux.**

Concernant les surfaces d'alpage, il n'y a pas d'évolution significative depuis 2010.

### Surfaces pastorales et circuits\*

Territoire	Surface moyenne des UP
Savoie	139 ha
Arlysère	47 ha
Maurienne	178 ha
Tarentaise-Vanoise	226 ha
PNR des Bauges	47 ha
PNR de Chartreuse	52 ha
Belledonne	111 ha

Au regard des autres vallées et massifs savoyards, les alpages tarins sont grands. **40% de ces alpages sont utilisés en circuit**, c'est-à-dire qu'un même gestionnaire utilise successivement au cours de la saison d'alpage plusieurs unités pastorales. **25% des circuits font plus de 400ha**. L'unité de gestion pastorale est donc nettement plus grande que la surface de l'alpage au sens strict. Toutes les filières sont concernées. **Cette caractéristique tarine a donc une influence majeure sur les besoins en équipements pastoraux du territoire.**



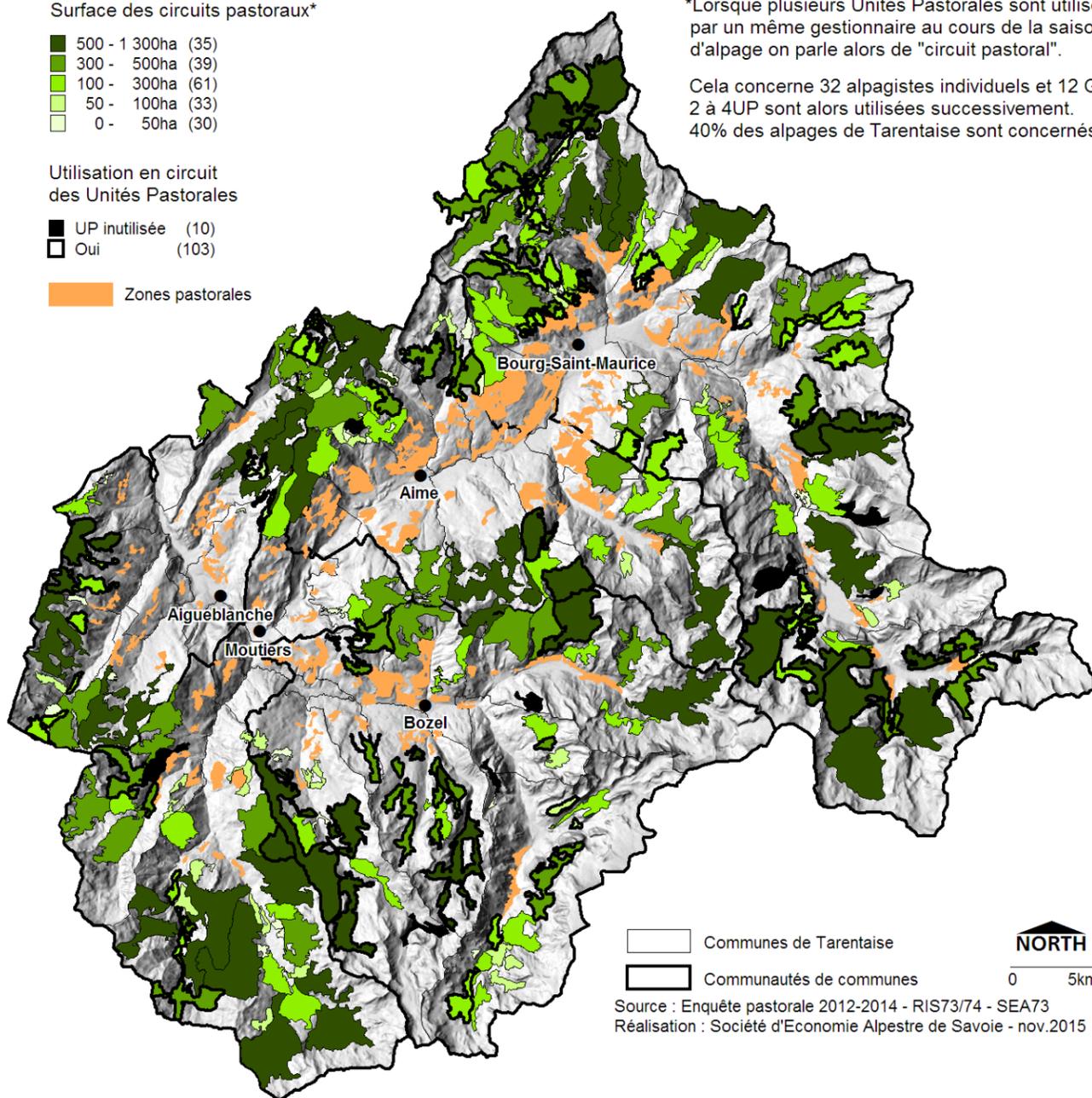
#### Surface des circuits pastoraux\*

- 500 - 1 300ha (35)
- 300 - 500ha (39)
- 100 - 300ha (61)
- 50 - 100ha (33)
- 0 - 50ha (30)

#### Utilisation en circuit des Unités Pastorales

- UP inutilisée (10)
- Oui (103)

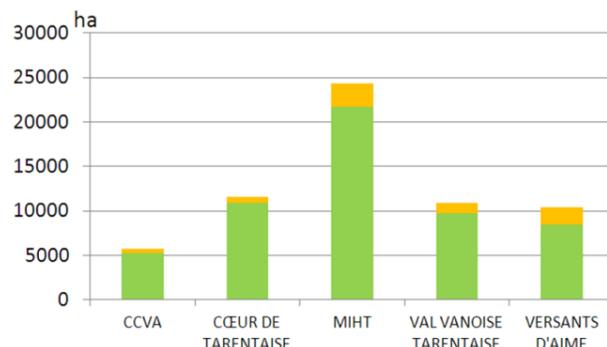
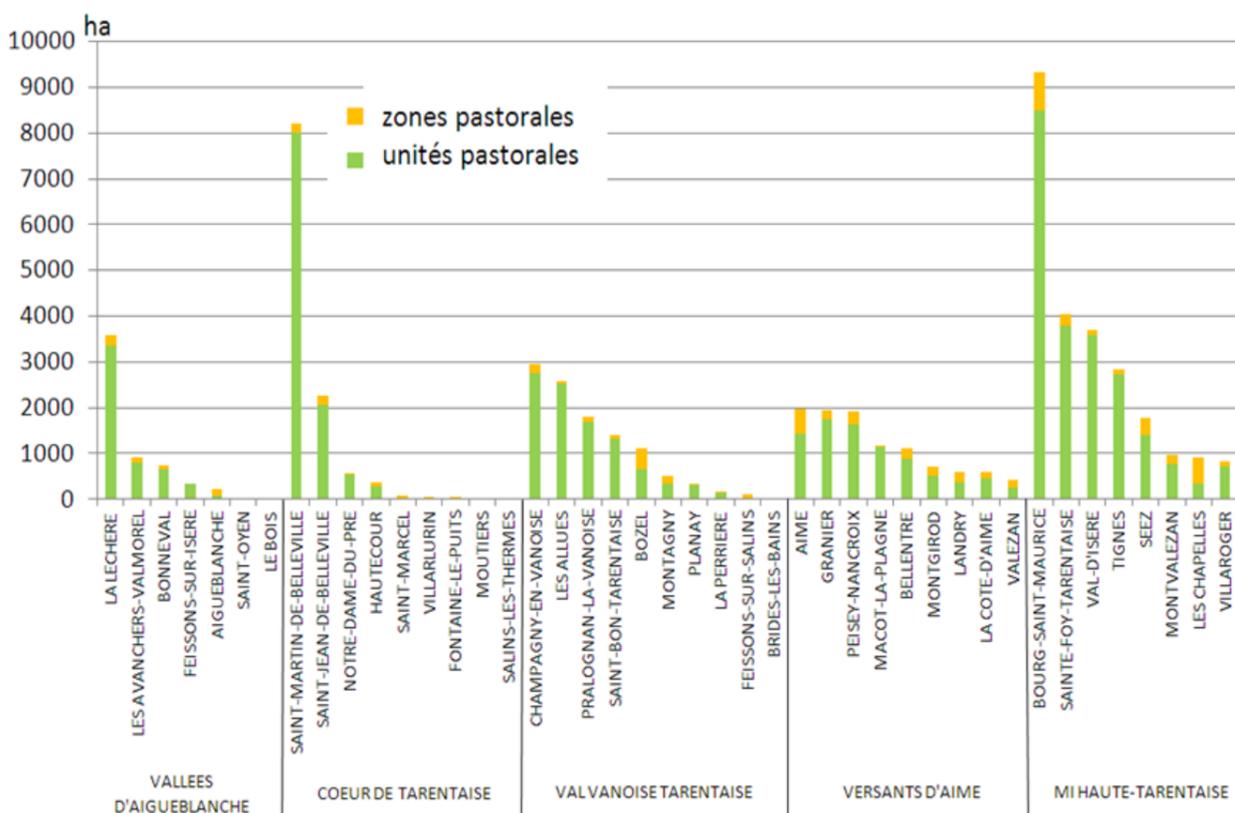
Zones pastorales



\*Lorsque plusieurs Unités Pastorales sont utilisées par un même gestionnaire au cours de la saison d'alpage on parle alors de "circuit pastoral".

Cela concerne 32 alpagistes individuels et 12 GP. 2 à 4UP sont alors utilisées successivement. 40% des alpages de Tarentaise sont concernés.

### Collectivités et surfaces à vocation pastorale : communes et intercommunalités



Hormis quelques communes de fond de vallée et de bas de versant, toutes les communes de Tarentaise sont concernées par le pastoralisme. **Les surfaces d'alpage dominent très largement.** Les communes présentant peu ou pas de surfaces pastorales sur leur territoire sont généralement propriétaires de surfaces d'alpage sur les communes voisines.

**9 communes de la vallée revendiquent plus de 2000ha de surfaces pastorales :** Bourg-Saint-Maurice, St-Martin-de-Belleville, Ste-Foy-Tse, Val d'Isère, La Léchère, Champagny-en-Vse, Tignes, Les Allues, St-Jean-de-Belleville. A elles seules elles constituent 70% du domaine pastoral de Tarentaise. **Bourg-Saint-Maurice et St-Martin-de-Belleville se détachent largement avec plus de 8000ha chacune.**

A l'échelle des communautés de communes, le secteur d'Aigueblanche, à l'entrée de la vallée, présente la surface pastorale la plus modeste alors que la Haute-Tarentaise est en tête en lien au grandes surfaces d'alpage sur au moins 4 communes du secteur.

### Focus sur les Zones Pastorales de Tarentaise

#### Rappel :

Une **Zone Pastorale (ZP)** doit s'entendre comme une **surface, hors alpage, uniquement valorisées par le pâturage et non fauchées.**

Il s'agit de montagnettes, de zones intermédiaires, de coteaux, entre le fond de vallée et l'alpage. Ces surfaces sont souvent très morcelées et une zone pastorale peut être valorisée par un ou plusieurs gestionnaires contigus, individuels ou collectifs.

L'identification de ces surfaces est une nouveauté de l'Enquête Pastorale 2012-2014. Il n'était jusqu'à présent pas possible de les

Les Zones Pastorales (ZP) de Tarentaise sont peu représentées au regard des surfaces d'alpages (11%, <7000ha). C'est une caractéristique commune aux vallées des Alpes internes.

Elles sont utilisées en inter-saison, entre surfaces agricoles autour des sièges d'exploitation et alpages. **Contrairement aux autres territoires pastoraux des Alpes du Nord, très peu d'animaux restent au cœur de l'été sur ces sec-teurs.**

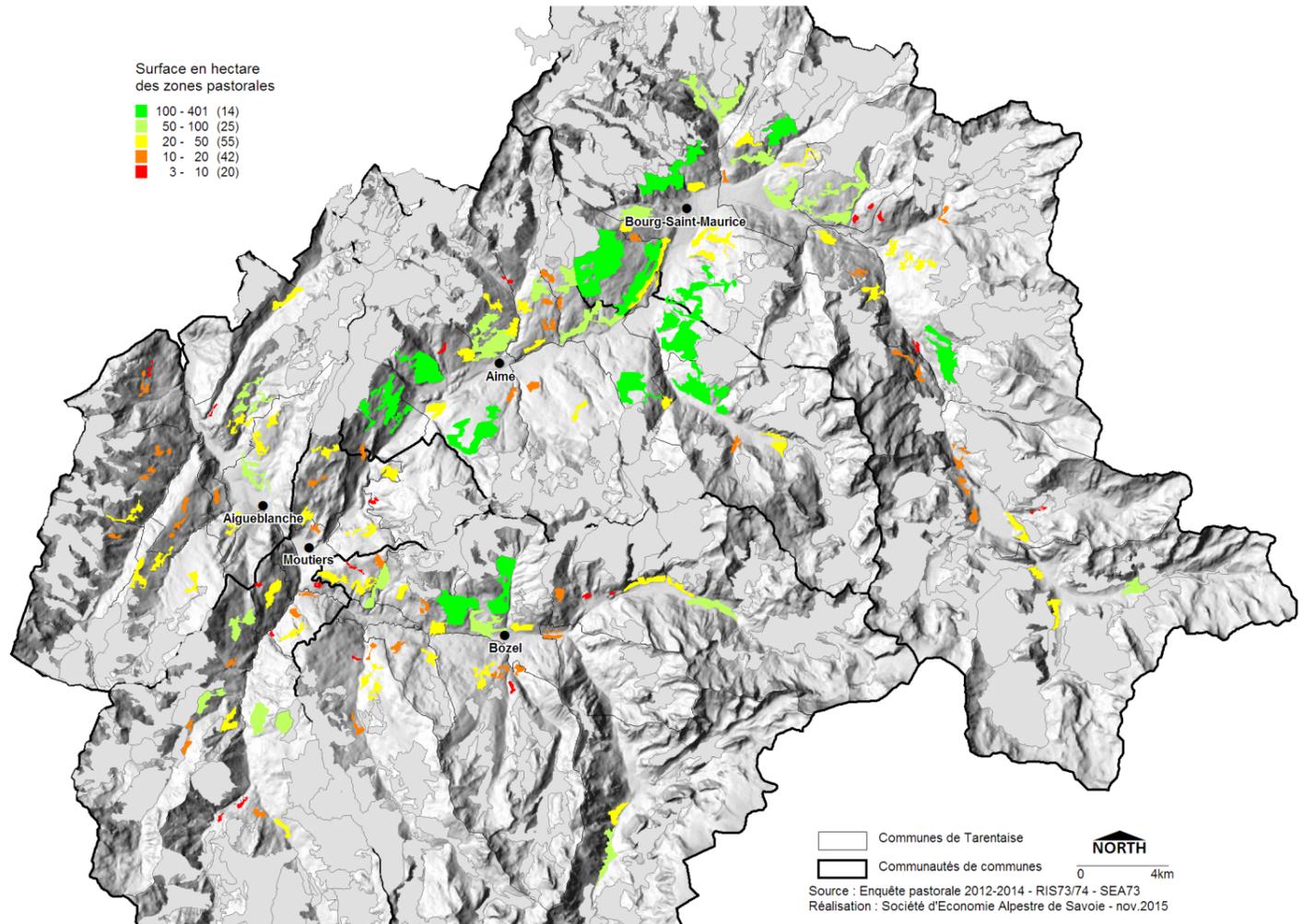
Les ZP de Tarentaise sont des entités de surfaces respectables par rapport à la taille moyenne des ZP sur les autres territoires savoyards. Plus on monte dans la vallée, plus les ZP sont prégnantes dans le paysage et plus leur taille moyenne est importante. **Le bassin d'Aime et de la Haute-Tarentaise sont particulièrement représentés.**

Ces entités sont par défaut pastorales en Tarentaise car non mobilisable pour collecter des fourrages. **Historiquement fauchées, ces surfaces ne le sont plus aujourd'hui pour des raisons technico-économiques, en lien à leur pente importante et leur accessibilité complexe.**

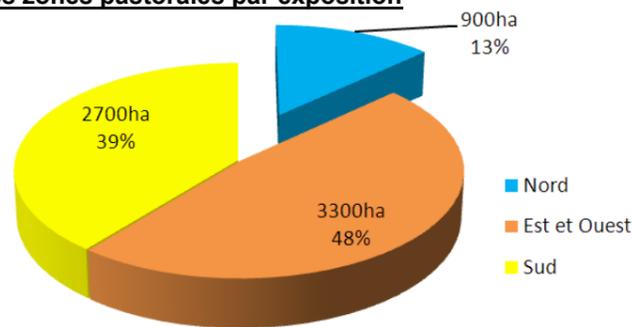
Seules 13% de ces ZP sont situées en ubac. En exposition nord, ces surfaces étaient historiquement présentes mais ont été recolonisées par la forêt. Les expositions ensoleillées ont été plus épargnées par cette colonisation ligneuse.

Les ZP se situent en majorité dans une tranche d'altitude comprise entre 1000 et 1700m, ce qui est bien sûr en adéquation avec la géographie de la vallée. Notons tout de même 800ha de ZP entre 570 et 1000m d'altitude. Localisées dans les secteurs de Aigueblanche, Aime et Bozel, il s'agit en partie de milieu dit de « **pelouse sèche** ». Très précoces et biodiverses, ces entités présentent un double intérêt agro-pastoral et environnemental.

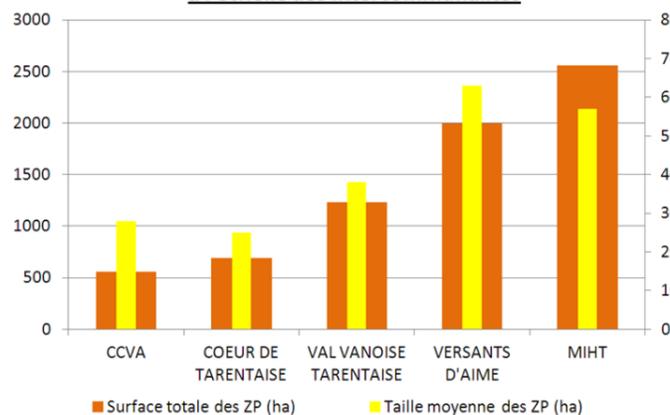
La Tarentaise se caractérise aussi par **des ZP de très haute altitude** : 900ha entre 1700m et 2200m. Alors que dans de nombreux massifs l'alpage culmine sous 2000m, les hautes vallées tarines se caractérisent par des ZP entre villages et alpages à l'étage subalpin.



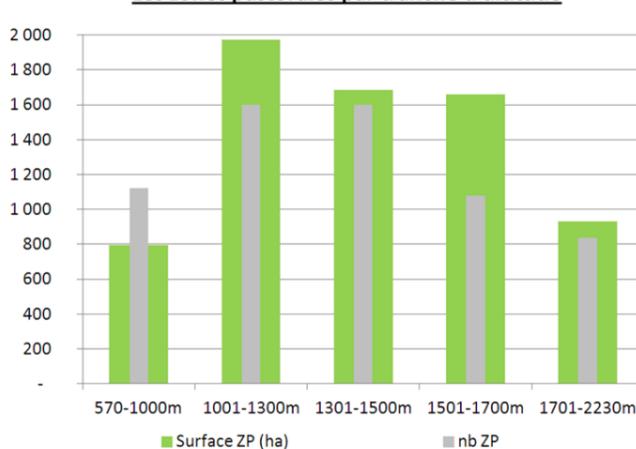
#### Les zones pastorales par exposition



#### Surface de zones pastorales à l'échelle des Intercommunalités



#### Les zones pastorales par tranche d'altitude



### En terme d'enjeux,

Nous l'aurons compris, entre sièges d'exploitation et alpages, les **Zones Pastorales (ZP) sont essentielles dans le fonctionnement des exploitations agricoles de Tarentaise.**

Aussi, situées généralement à l'altitude de la forêt, dans des secteurs pentus et difficilement mécanisables, les **enjeux de colonisation par les ligneux et plus globalement de fermeture des milieux sont forts.**

Au delà de la question agro-pastorale au sens strict, il s'agit aussi de **conserver des espaces ouverts autour des villages.**

Ici aussi, la question des **équipements pastoraux permettant un bon entretien de ces milieux est centrale** : accès, eau d'abreuvement, terrain aisé à travailler.

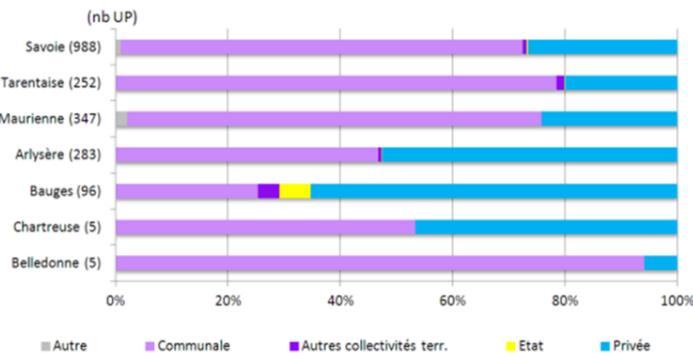
Les ZP sont en très grande majorité composées de **propriétés privées de petites surfaces**. En raison d'enjeux autres qu'agricoles ce parcellaire fait peu l'objet de contrats de location pérennes ; la **location verbale reste la norme et la précarité d'utilisation est forte.**

La **structuration foncière (AFP) et la sécurisation de l'accès au foncier sont donc des enjeux forts et prioritaires sur ces territoires d'entre deux.**

### Propriété foncière et principaux modes de faire-valoir du domaine pastoral

Comme sur d'autres thématiques, les vallées internes savoyardes s'opposent au reste du département en terme de propriété foncière. La Tarentaise, comme la Maurienne, sont des vallées dominées par la **propriété communale en alpage**.

Proportion de surface d'alpage selon le type de propriété foncière principale



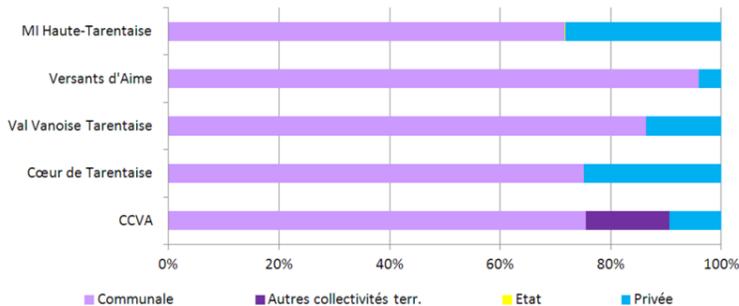
**80% des alpages de Tarentaise présentent une propriété principale communale.**

Ce taux monte à plus de 95% dans le bassin d'Aime, sur lequel on trouve une densité d'anciens fruits communs très importante.

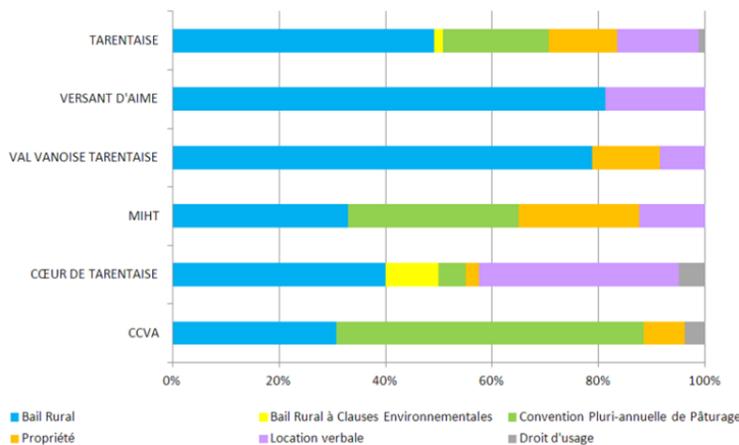
A l'opposée, la Haute-Tarentaise constitue le secteur où la propriété privé en tant que propriété principale est la plus présente (+/-25%).

L'importance des propriétés communales explique le portage des projets pastoraux principalement par les collectivités au détriment de la SICA d'alpage.

Proportion de surface d'alpage en Tarentaise selon le type de propriété foncière principale



Le mode de faire-valoir principal sur les alpages de Tarentaise



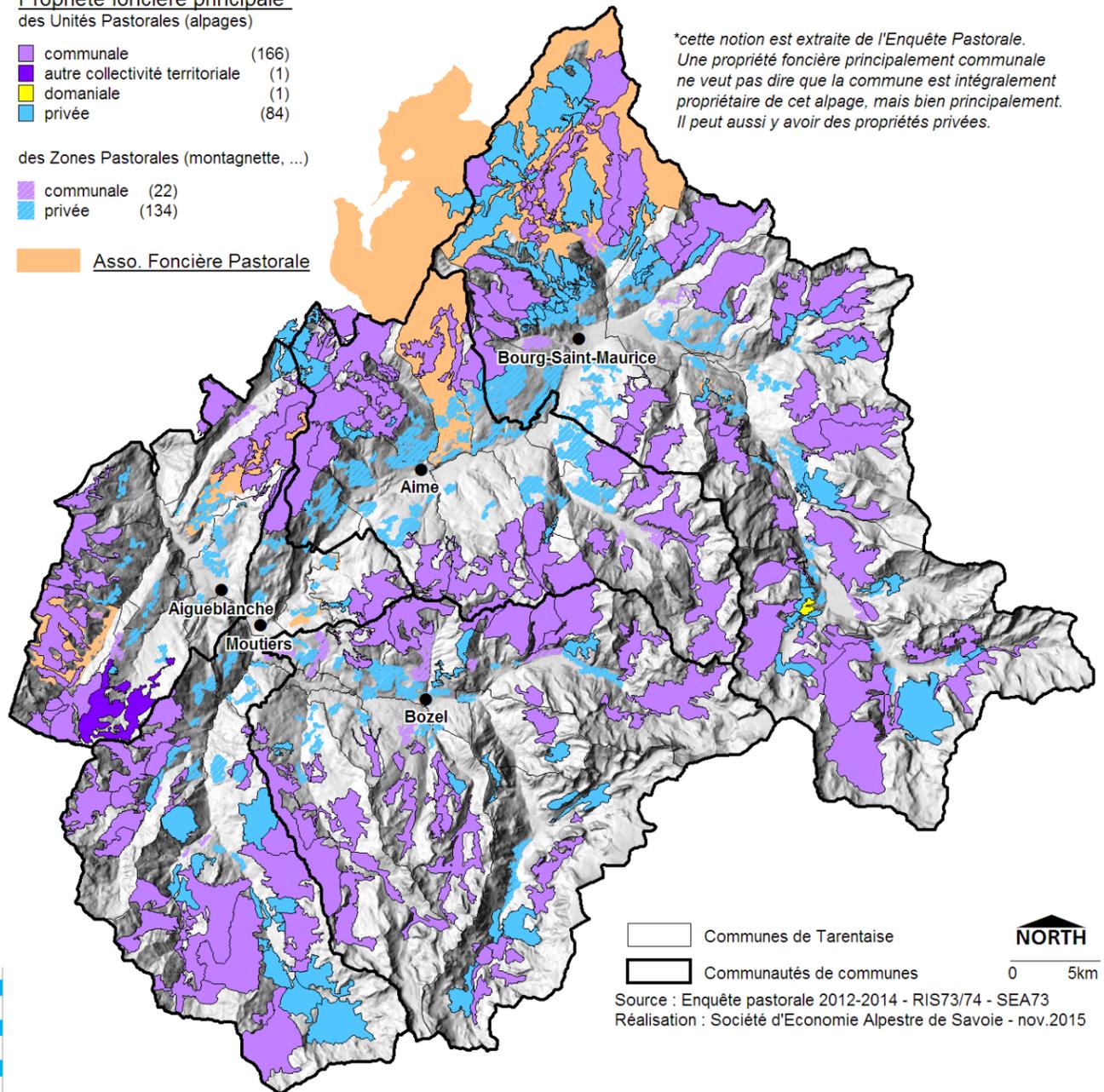
Propriété foncière principale\* des Unités Pastorales (alpages)

- communale (166)
- autre collectivité territoriale (1)
- domaniale (1)
- privée (84)

des Zones Pastorales (montagnette, ...)

- communale (22)
- privée (134)

Asso. Foncière Pastorale



\*cette notion est extraite de l'Enquête Pastorale. Une propriété foncière principalement communale ne veut pas dire que la commune est intégralement propriétaire de cet alpage, mais bien principalement. Il peut aussi y avoir des propriétés privées.

Communes de Tarentaise  
Communautés de communes  
Source : Enquête pastorale 2012-2014 - RIS73/74 - SEA73  
Réalisation : Société d'Economie Alpestre de Savoie - nov.2015

**Vous êtes :**  
- élu de collectivité territoriale  
- propriétaire foncier  
- agriculteur  
- conseiller  
- technicien, animateur...

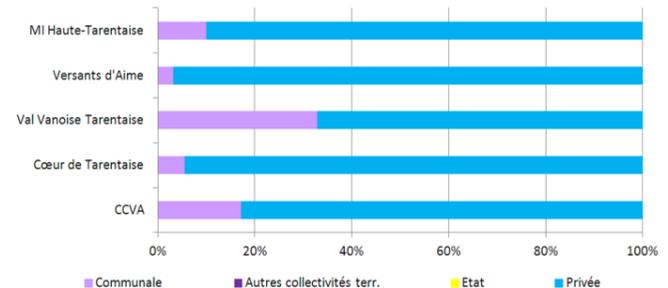
Vous vous posez des questions sur le foncier agricole ?

**DÉCOUVREZ le Guide pratique de la location du foncier agricole**

Soulignons l'initiative de nos voisins mauriennais avec un guide pratique à destination des praticiens décrivant les tenants et aboutissants de chaque mode de faire-valoir.

N'hésitez pas à vous le procurer pour plus de détails sur ces contrats de location.  
[http://www.maurienne.fr/fr/il4-maurienne\\_p138-agriculture.aspx](http://www.maurienne.fr/fr/il4-maurienne_p138-agriculture.aspx)

Proportion de surface de Zone Pastorale en Tarentaise selon le type de propriété foncière principale



**Sur les Zones Pastorales (ZP), sans surprise la propriété privée domine très largement.** Seuls les secteurs d'Aigueblanche et de Bozel présentent un taux de propriété communale plus importante, de l'ordre de 20 à 30%.

Les **Associations Foncières Pastorales (AFP)** apportent une solution de gestion efficace de ce foncier privé. Pour autant, cet outil peine à ce développer, en raison notamment de la frilosité des propriétaires à déléguer cette gestion. Les enjeux autres qu'agricoles sont forts en Tarentaise et bloquent les initiatives de structuration.

**Un travail important de communication et de médiation serait à imaginer pour promouvoir les AFPs qui représentent assurément un outil de choix pour la bonne gestion, l'équipement et le maintien en l'état des ZP.**

Concernant le mode de faire-valoir principal, **la Tarentaise reste dominée par le Bail Rural (50%)**. Les **Conventions Pluri-annuelles de Pâturage (CPP)** se placent en seconde position et sont fortement présentes sur les Vallées d'Aigueblanche et en Haute-Tarentaise via quelques collectivités de utilisent ce mode de faire-valoir.

**La propriété** est encore bien présente en Haute-Tarentaise et dans le secteur de Bozel. Enfin, notons l'initiative de St-Martin-de-Belleville qui contractualise depuis quelques années avec ses preneurs sous la forme de **Bail Rural à Clauses Environnemental** afin de prendre en compte, tant que faire se peut, les enjeux naturalistes présents en montagne. Les locations précaires (verbal, droit d'usage) sont encore présentes dans presque 20% des cas, notamment sur le secteur de Moutiers.

### Les gestionnaires d'unités pastorales

Un **groupement pastoral (GP)** est un regroupement d'éleveurs (plusieurs formes juridiques possibles, au minimum 3 éleveurs par GP) pour une valorisation collective des surfaces pastorales. L'agrément de « groupement pastoral » est délivré par arrêté préfectoral.

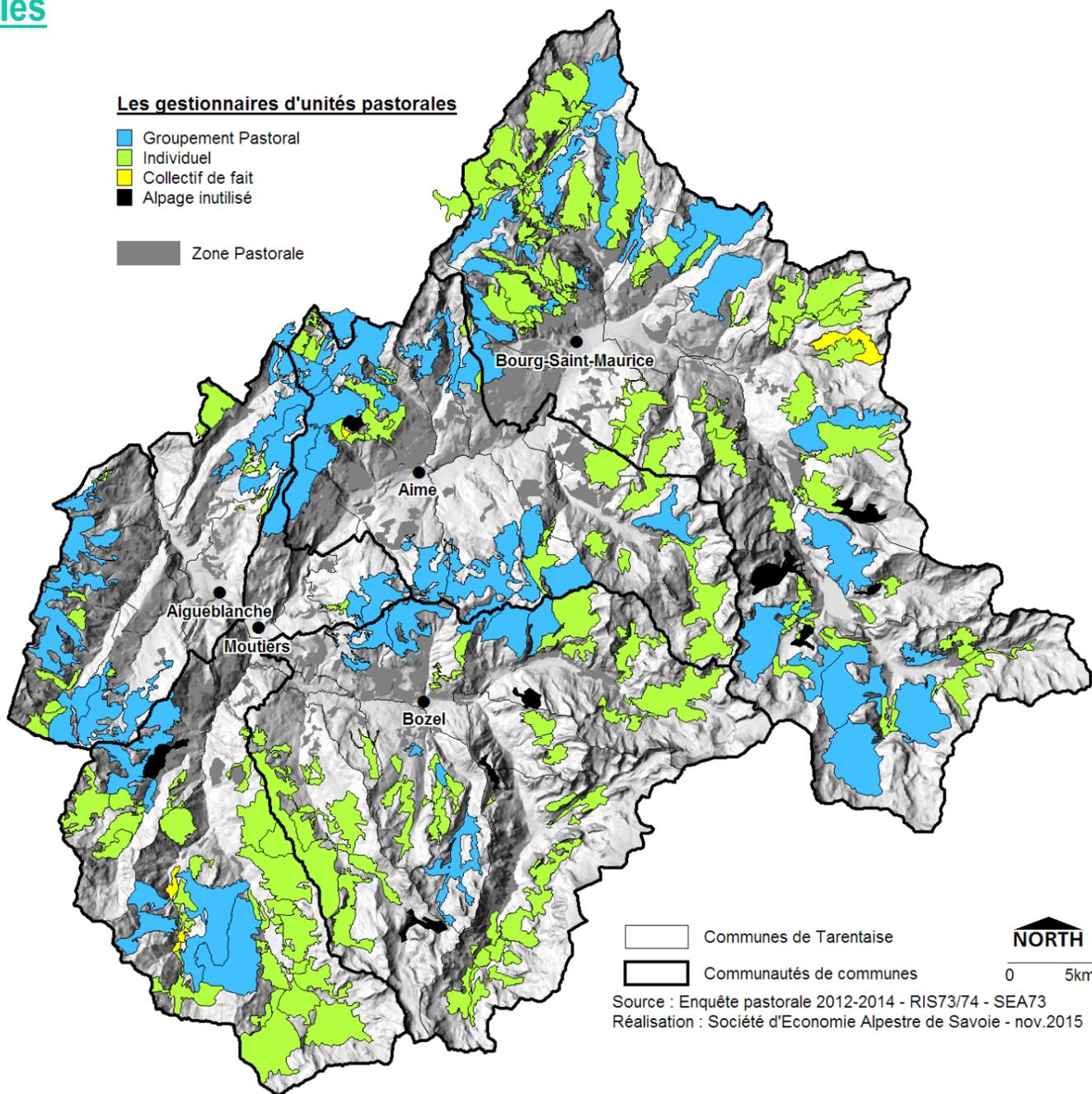
La **SICA d'alpage de Tarentaise** (société d'intérêt collectif agricole) assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'améliorations pastorales sur les alpages individuels, par délégation (14 alpages concernés de 2010 à 2014). Parmi les rares formes coopératives multisociétaires, la SICA associe des agriculteurs, des propriétaires et des communes.

### 160 gestionnaires d'alpages distincts sont identifiés en Tarentaise.

Plus d'1/4 d'entre-eux sont des Groupements Pastoraux (GP). Les GP gèrent de grandes entités pastorales soit 50% de la surface d'alpage de la vallée.

120 gestionnaires d'alpages sont des **individuels** et dans 45% des cas ils prennent des animaux en pension.

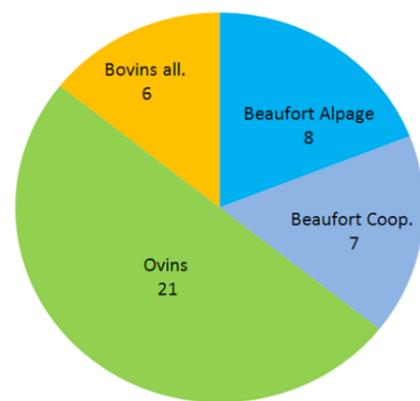
Entre les structurations collectives et les prises en pension, les alpages de Tarentaise permettent d'assoier de très nombreuses exploitations agricoles, de la vallée bien-sûr, mais aussi des territoires adjacents (73, PACA, ARA, ...).



	Territoire	Maurienne	Arlysière	Tarentaise	Bauges	Chartreuse	Belledonne
Nb de gestionnaire	Groupements Pastoraux	21	4	43	5	2	2
	Gestionnaires Individuels	203	173	116	49	3	2
	Collectifs de fait	14	2	3	3	-	-
	<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>179</b>	<b>162</b>	<b>57</b>	<b>5</b>	<b>4</b>

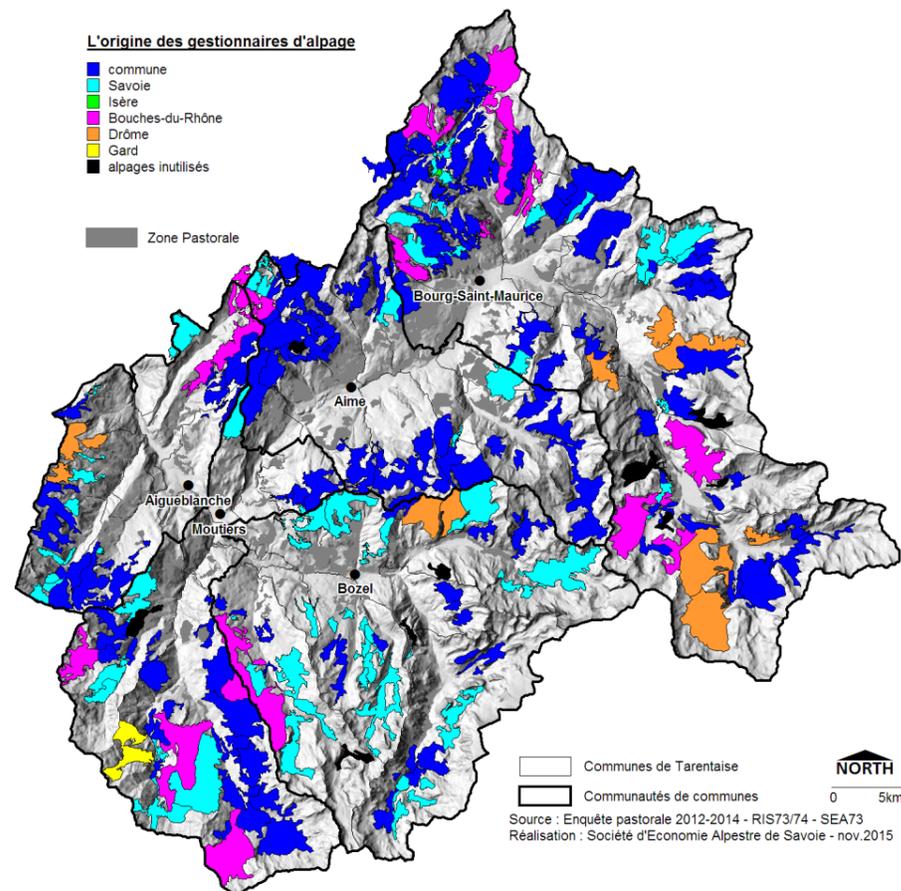
**60% des GP savoyards estivent en Tarentaise.** Ce sont de grosses entités pastorales : surfaces, cheptels, main d'œuvre.

#### Vocation des GP en Tarentaise



Sur ces 43GP, la moitié estivent des ovins. L'autre moitié s'inscrit quasi intégralement dans la filière Beaufort via des génisses de renouvellement ou des vaches laitières.

**15 GP produisent du lait et 8 d'entre eux transforment ce lait à l'alpage en Beaufort.** Il s'agit d'une des particularités de la vallée. Seuls 3 autres GP « bovin lait » sont présents en Savoie.



**Les gestionnaires d'alpage sont issus dans 85% des cas de la vallée.** Il y a donc un lien très fort entre exploitations et alpages ; sans alpages les exploitations de la vallée ne pourraient perdurer.

Lorsqu'ils ne sont pas de la vallée, les gestionnaires d'alpage sont issus du Sud de la France (15%) avec cette tradition séculaire qui relie les deux cultures via « la Grande Transhumance ». On remarquera qu'une partie de ces gestionnaires provençaux ou drômois sont en fait issus de familles savoyardes s'étant installés dans le sud il y a plusieurs décennies. Ils utilisent des « alpages à moutons », complémentaires à ceux utilisés par les bovins locaux.

### En terme d'enjeux,

il s'agira de conforter ce tissu collectif qui apporte notamment de la souplesse sur l'exploitation en terme de main d'œuvre, et qui permet de se concentrer sur d'autres activités que la traite au sens strict.

### Les troupeaux estivés

La Tarentaise est une zone tampon entre le Beaufortain exclusivement bovin et la Maurienne plus tournée vers les ovins et les bovins non laitiers.

Quelques soit la filière et donc les types d'animaux, on trouve en Tarentaise de gros troupeaux.

Nbr de troupeaux	Effectif (têtes)	Type d'animaux
11	>200	Vaches L.
24	100 à 200	Vaches L.
10	100 à 200	Chèvres L.
12	>2000	Ovins
11	1200 à 2000	Ovins
12	500 à 1200	Ovins
22	50 à 500	Ovins

On dénombre **35 troupeaux de vaches laitières de plus de 100 têtes, dont 1/3 de plus de 200 vaches.**

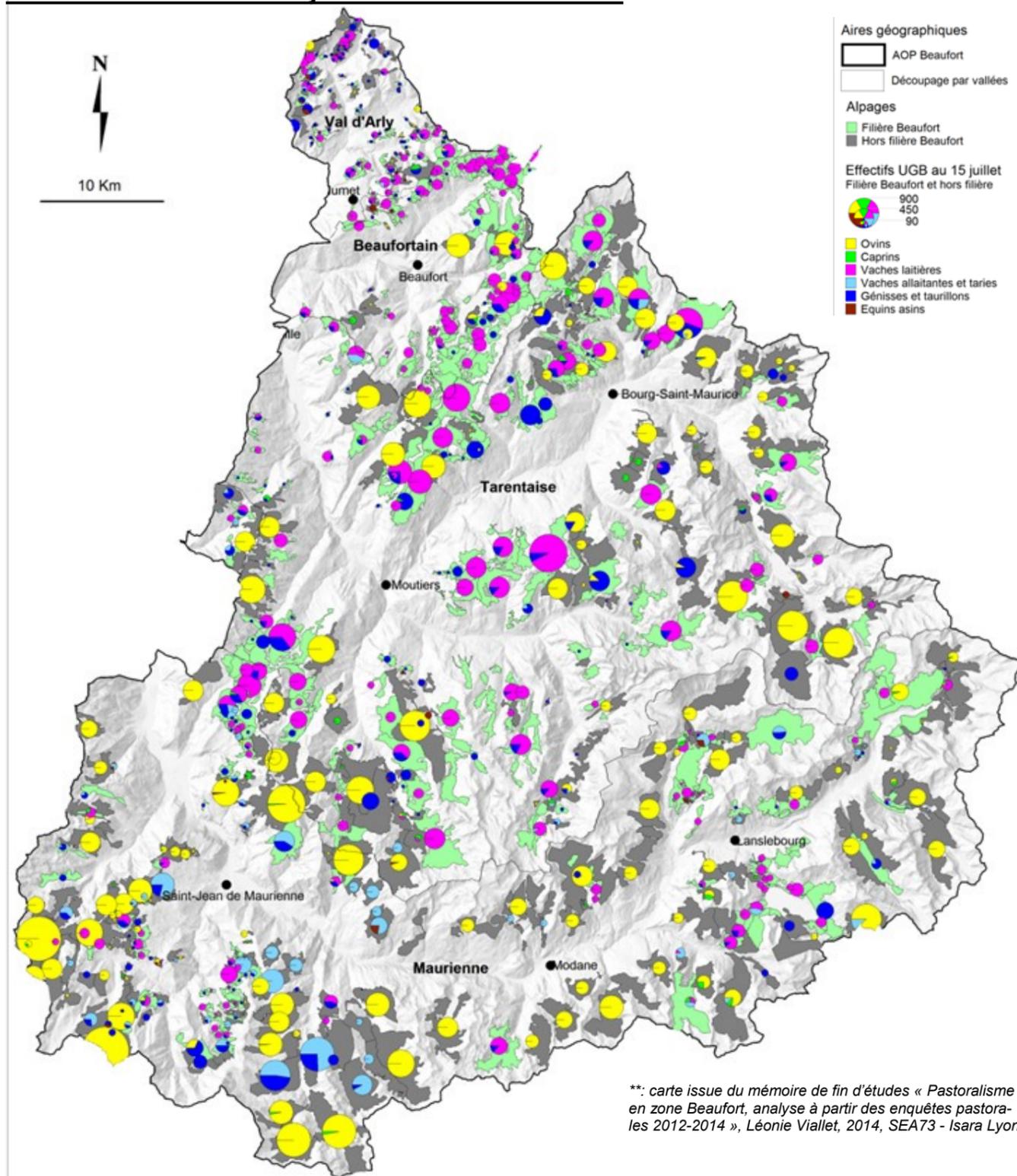
Environ **8 000 vaches laitières sont estivées en Tarentaise**, ce qui représente 50% de l'effectif savoyard. Les bovins non laitiers sont en majorité (65%) des génisses de renouvellement des troupeaux laitiers.

Les bovins estivés en Tarentaise sont en très grande majorité issus de la vallée. Seules 300 vaches laitières (4%) sont extérieures au département et proviennent d'Isère, Ardèche, Loire et Haute-Loire.

Concernant les ovins, on retrouve aussi de très gros troupeaux liés à la double modalité Groupement Pastoral et troupeau transhumant. On remarquera que 22 troupeaux sont composés de moins de 500 têtes, ce qui à priori ne permet pas le salariat d'un berger. **Dans un contexte de prédation grandissant, ces petits troupeaux (locaux) sont particulièrement vulnérables alors qu'ils ont un rôle important dans l'entretien des zones pastorales et abords de villages.**

	Effectif (nbr) estivé
Vaches laitières	7 800
Bovins non laitiers	6 200
Caprins	2 170
Ovins	57 750
Equins	124

### Les effectifs UGB au 15 juillet en zone Beaufort\*\*

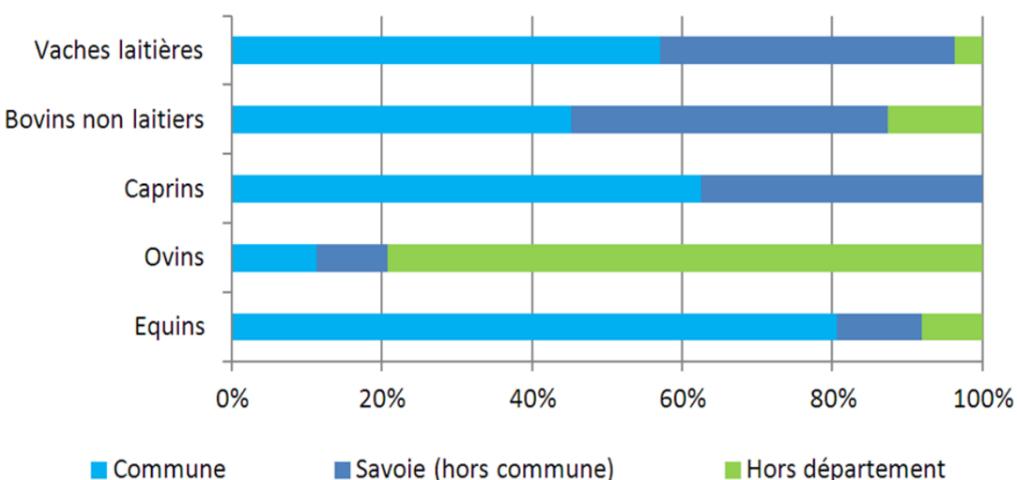


\*\* : carte issue du mémoire de fin d'études « Pastoralisme en zone Beaufort, analyse à partir des enquêtes pastorales 2012-2014 », Léonie Viallet, 2014, SEA73 - Isara Lyon

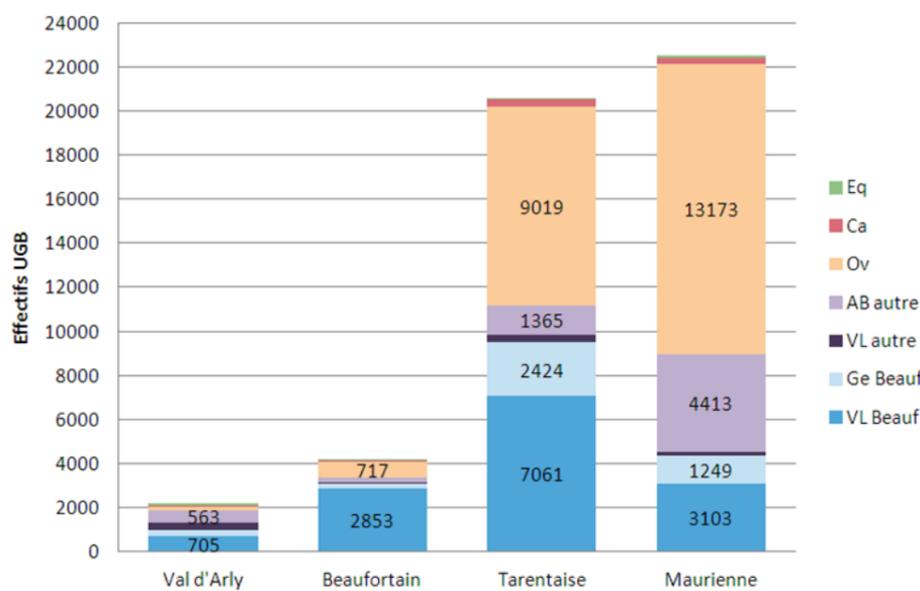
Environ **60 000 ovins sont comptabilisés au 15 juillet**, soit 40% de l'effectif estivé sur le département de la Savoie. 20% des ovins en alpage en Tarentaise sont locaux ; la majorité de ces animaux est issue de la Grande Transhumance (essentiellement Bouches-du-Rhône et Drôme).

Les caprins sont peu nombreux, mais sont quasi tous issus de la filière laitière locale. Leur poids dans l'économie pastorale de la vallée n'est donc pas du tout anecdotique. De part la méthodologie de l'Enquête Pastorale (jury communal), les caprins type « Chèvres du Rove » en mélange dans les troupeaux transhumants ont été mal recensés et la plupart du temps assimilés à des ovins. L'effectif de 2200 têtes en Tarentaise est donc largement sous-estimé.

### Origine des troupeaux sur les alpages tarins



### Les effectifs UGB par vallée au 15 juillet en zone Beaufort\*\*

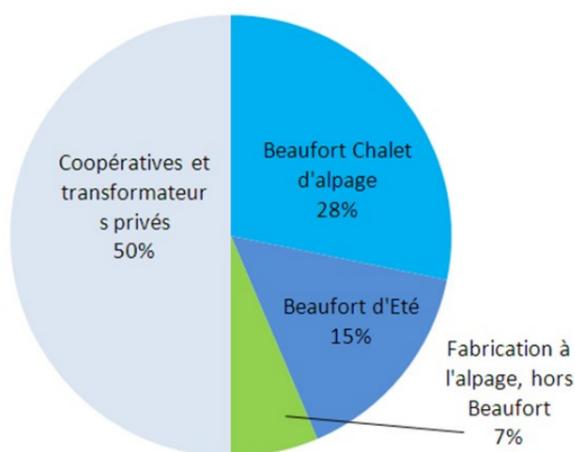


### Le lait et la transformation fromagère : une question tarine

On dénombre en Tarentaise :

- ◆ Une 100aine d'unités pastorales (UP) accueillent des vaches laitières (VL)
- ◆ Une 15aine d'UP en brebis ou chèvres laitières
- ◆ 60 alpages sont utilisés par des bovins non laitiers (plutôt génisses)
- ◆ 60 autres alpages sont utilisés par des ovins « viandes »

25 000 vaches laitières (VL) sont estivées à l'échelle du Massif des Alpes. 15 000 sont dans le département de la Savoie et 7 800 en Tarentaise. **A l'échelle du Massif, 30% des VL estivées le sont en Tarentaise.**



#### Destination du lait d'alpage en Tarentaise (au 15 juillet)

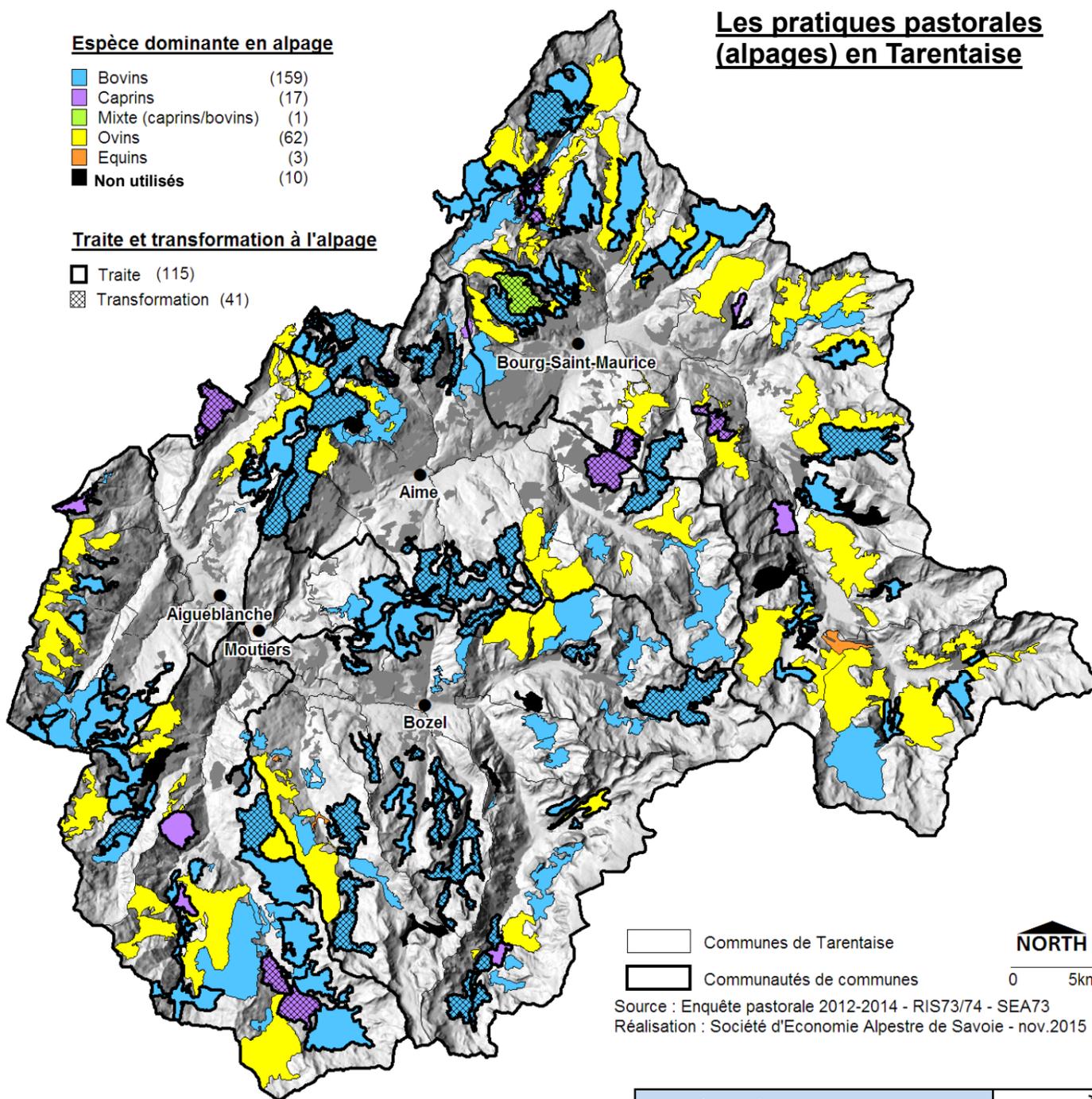
La filière laitière sous label Beaufort est centrale en Tarentaise ; 50% du lait d'alpage est transformé en vallée en Beaufort d'été, 43% directement en montagne (Beaufort « été » ou « chalet d'alpage » selon la méthode employée).

#### Espèce dominante en alpage

Bovins	(159)
Caprins	(17)
Mixte (caprins/bovins)	(1)
Ovins	(62)
Equins	(3)
Non utilisés	(10)

#### Traite et transformation à l'alpage

Traite	(115)
Transformation	(41)



#### Les pratiques pastorales (alpages) en Tarentaise

Communes de Tarentaise  
Communautés de communes  
Source : Enquête pastorale 2012-2014 - RIS73/74 - SEA73  
Réalisation : Société d'Economie Alpestre de Savoie - nov.2015

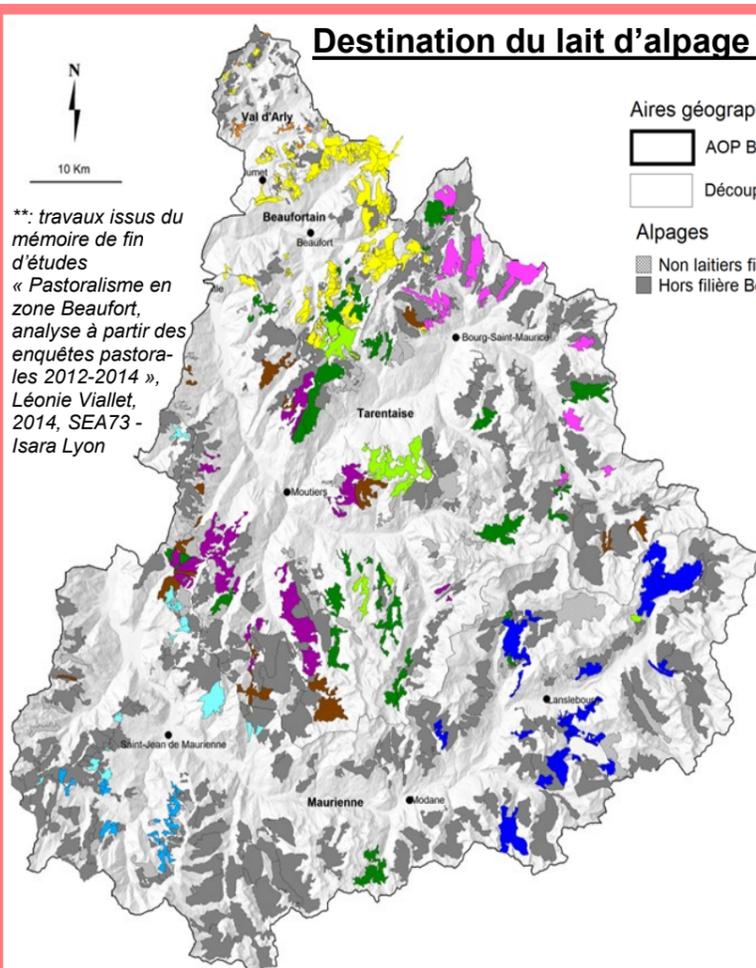
Beaufort alpage	17*
Beaufort été	3
Chèvres laitières	8
Vaches laitières hors Beaufort	5
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

\* dont 4 alpages avec 2 ateliers

#### Nombre d'ateliers de transformation en alpage en Tarentaise

La transformation fromagère à l'alpage concerne 40 unités pastorales dont quasi tous les systèmes petits ruminants laitiers et de grandes entités bovines (GP lait, gros alpagistes). A souligner que certains alpages, de part leur ampleur, nécessitent 2 ateliers de transformation (quartier de juillet, quartier d'août).

#### Destination du lait d'alpage à l'échelle de l'AOP Beaufort\*\*



\*\* : travaux issus du mémoire de fin d'études « Pastoralisme en zone Beaufort, analyse à partir des enquêtes pastorales 2012-2014 », Léonie Viallet, 2014, SEA73 - Isara Lyon

#### Aires géographiques

AOP Beaufort	
Découpage par vallées	

#### Alpages

Non laitiers filière Beaufort	
Hors filière Beaufort	

Transformation Beaufort d'Alpage	BA
Transformation Beaufort d'Été	BE
Coopérative de Flumet	CF
Coopérative de Beaufort	CB
Coopérative de Haute Tarentaise	CHT
Coopérative de Moutiers	CM
Coopérative de La Chambre	CLC
Coopérative de la Vallée des Arves	CVA
Coopérative de Haute Maurienne	CHM
Transformation privée	TP

A l'échelle de l'AOP Beaufort, les **coopératives de Tarentaise « pèsent » 21% du volume produit au cœur de l'été.**

#### Le Beaufort produit en alpage

(BA ou BE) représente 30% de la production en Beaufort au cœur de l'été à l'échelle de la zone. **Cette production fermière se situe essentiellement en Tarentaise**, notamment dans le bassin de Aime où la coopérative ne collecte pas le lait en été.

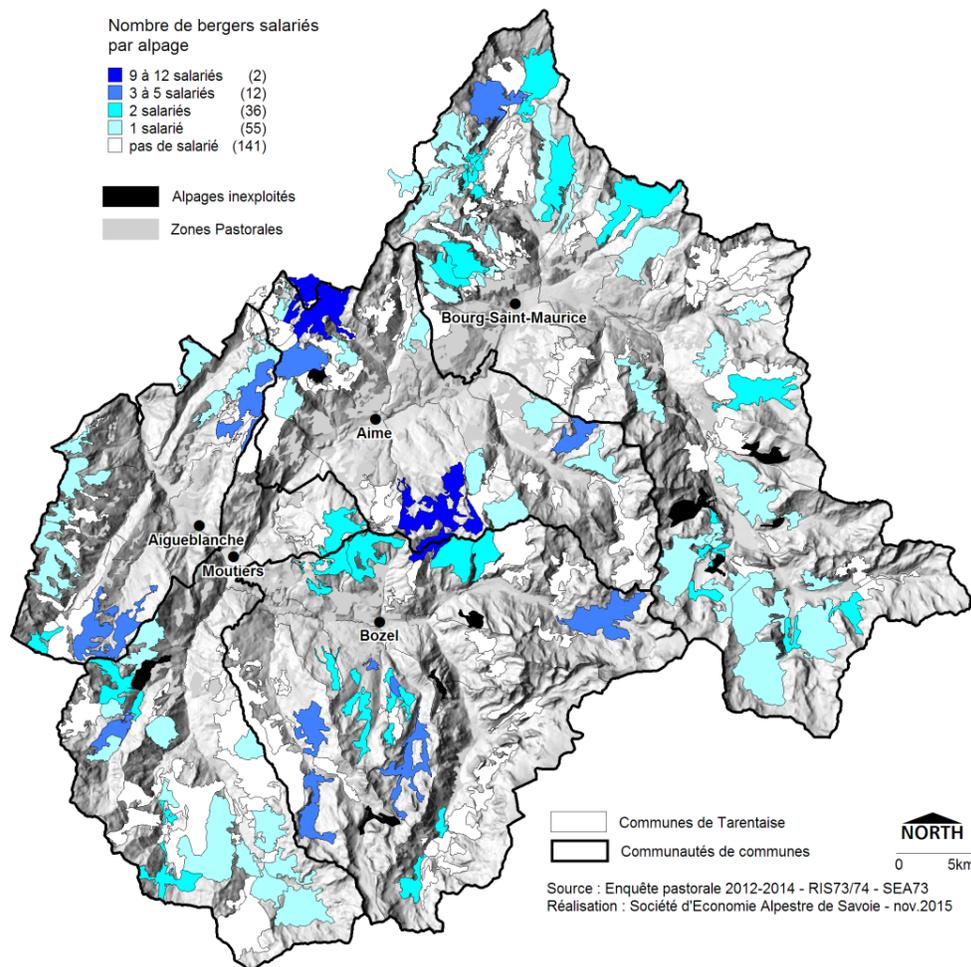
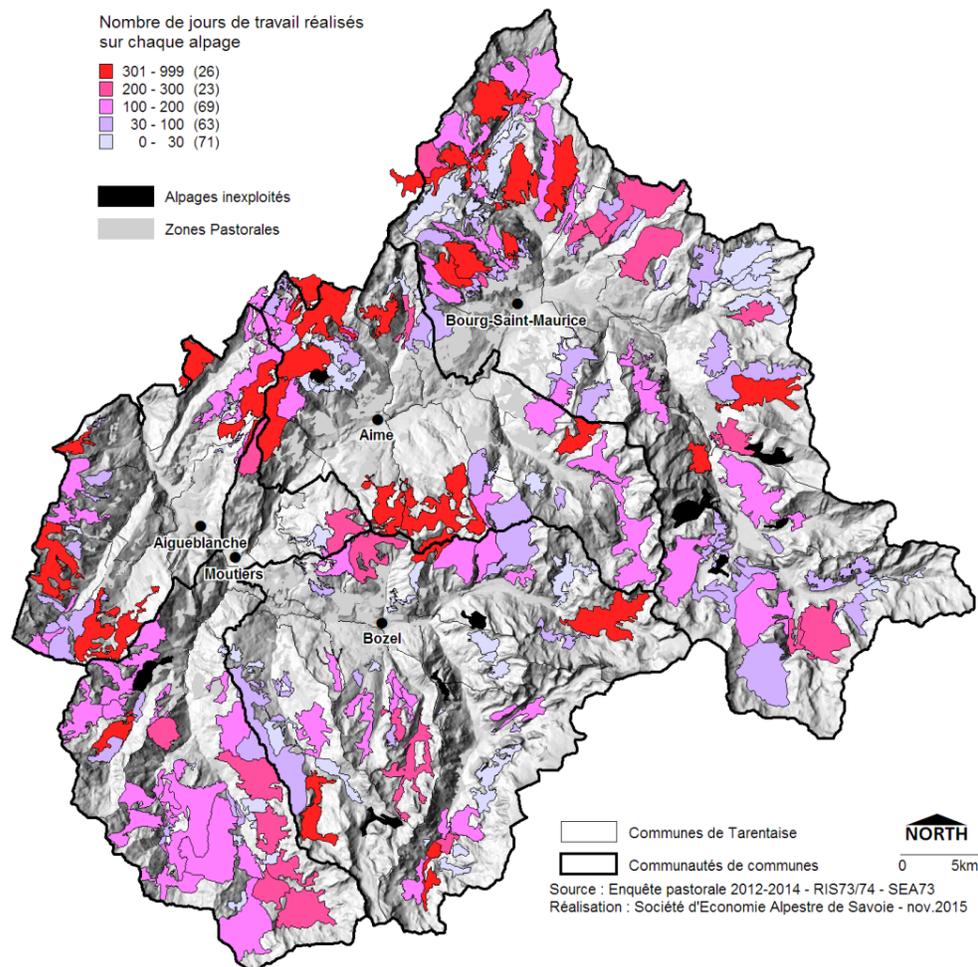
BA	21%
BE	9%
CF	1%
CB	23%
CHT	9%
CM	12%
CLC	4%
CVA	4%
CHM	8%
TP	9%

#### En terme d'enjeux pastoraux,

Cette culture laitière entraîne des contraintes spécifiques et déterminantes pour l'avenir des pratiques :

- ◆ Des accès aux alpages pérennes pour faciliter la collecte du lait (*coopératives*) ;
- ◆ Faciliter la production d'un lait de qualité sur de vastes espaces extensifs (*emplacements de traite, accès à l'eau, ...*) ;
- ◆ Accompagner le sur-investissement lié à la transformation (*SDF, eau, énergie, traitement des effluents*).

### La main d'œuvre en alpage



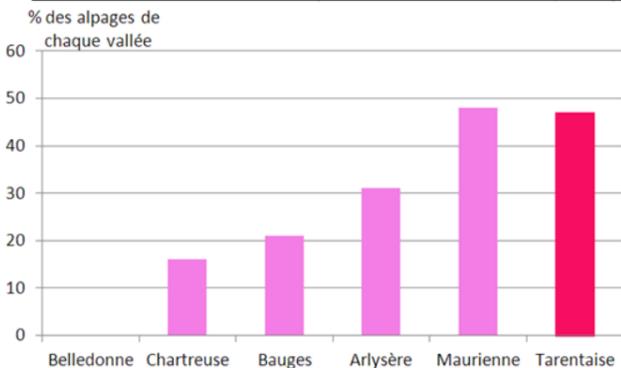
La main d'œuvre mobilisée pour la saison d'alpage est cruciale en Tarentaise.

La coutume veut que la saison pastorale dure 100j (bergers salariés des anciens fruits communs).

**On note 50% des alpages tarins avec une présence humaine permanente.**

**70 alpages comptabilisent 1 à 2 personnes, 25 alpages avec 2 à 3 personnes, 25 alpages avec plus de 3 personnes tout au long de la saison.**

#### Présence d'au moins une personne à la saison (>100j)



Contrairement aux autres vallées des Pays de Savoie, l'importance des gros alpages (bovin lait ou ovin viande) et des grosses structures agricoles de vallée entraînent une spécialisation de la main d'œuvre à l'alpage. Qu'ils soient salariés ou non, **la main d'œuvre d'alpage est spécialisée et descend peu en vallée** pour les fenaisons par exemple.

En Tarentaise, **autour de 300 personnes travaillent à la saison en l'alpage**. Notons qu'une part de la main d'œuvre des alpages individuels « familiaux » a été sous estimée. On pense bien sûr à l'intendance du quotidien, à la prise en charge des enfants durant l'été, à l'accueil du public, tout ces « à côtés » sans qui la montagne vivante telle qu'on la connaît ne serait pas la même. Il s'agit des aides familiales difficilement quantifiables et pourtant indispensables au bon fonctionnement de l'alpage.

### En terme d'enjeux,

Conforter la présence humaine à la montagne est centrale en Tarentaise.

Cela passe par des conditions de vie tendant vers les standards de vallée pour que ces activités continuent à être attractives pour les futur(e)s éleveur(se)s, berger(ère)s et alpagistes : logement, eau potable, énergie, sanitaires.

Remarquons que les réglementations de vallée s'appliquent de la même manière à l'alpage. C'est un plus indéniable pour la qualité globale des conditions de vie.

Le Comité de Pilotage souhaite néanmoins rester vigilant à certains cas particuliers qui nécessiterait de la souplesse dans l'application de ces réglementations au regard de la viabilité économique du projet.



La vallée de la Tarentaise comptabilise de nombreux alpages d'envergure, que ce soit en ovin (>1200 têtes) ou bovins (>100 têtes). Cette caractéristique entraîne un recours au salariat plus important que dans les autres vallées savoyardes.

La production laitière, activité chronophage, mais aussi à forte valeur ajoutée renforce cette situation par rapport aux constats hors Pays de Savoie.

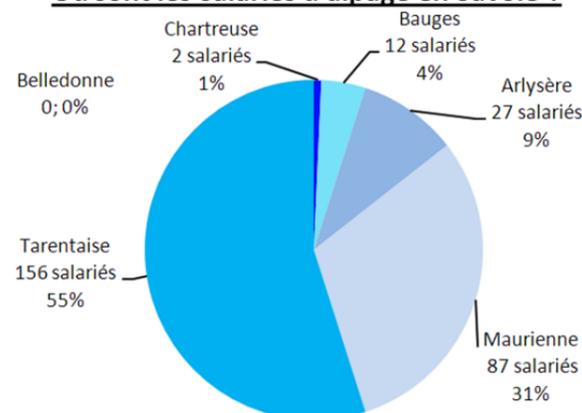
**Plus de la moitié des bergers salariés de Savoie sont en Tarentaise et représenteraient autour de 160 postes tous les ans.**

**La Tarentaise représente 8% de la surface d'alpage du Massif alpin, mais 20% du salariat à elle-seule.**

- ♦ 2 salariés : certains Groupements Pastoraux (GP) laitiers avec livraison en coopérative, dans un contexte de transformation fromagère familiale ou sur de gros alpages ovins ;
- ♦ 3 à 5 salariés : les gros GP laitiers avec livraison ou pour les GP laitiers « Beaufort d'alpage » ;
- ♦ Une dizaine de salariés : contextes très particuliers, il s'agit des GP laitiers de Plan Pichu et Macot qui gèrent l'effectif de vaches laitières inalpé en plusieurs troupeaux et donc avec plusieurs équipes de bergers ;

**Remarquons que le terme de salarié d'alpage ne concerne pas que des bergers, mais aussi des fromagers (10 à 15 postes sur la vallée).**

#### Où sont les salariés d'alpage en Savoie ?



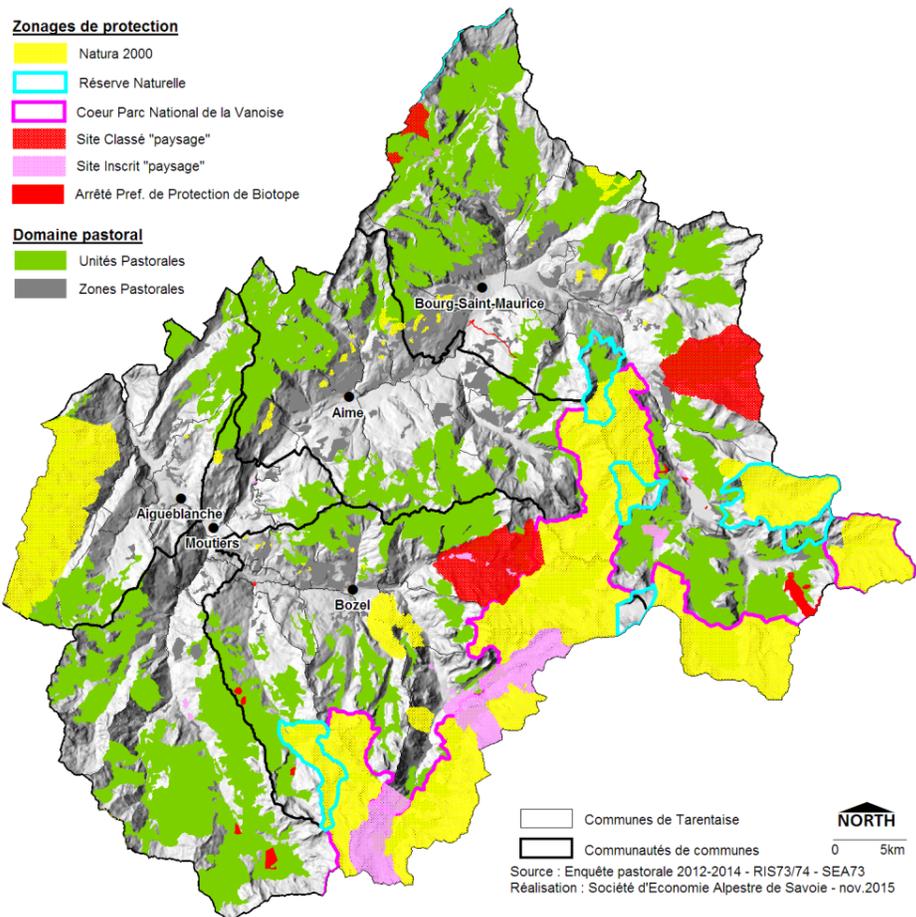
### Espaces pastoraux d'altitude et patrimoine naturel : zonage et protection

#### Zonages de protection

- Natura 2000
- Réserve Naturelle
- Cœur Parc National de la Vanoise
- Site Classé "paysage"
- Site Inscrit "paysage"
- Arrêté Pref. de Protection de Biotope

#### Domaine pastoral

- Unités Pastorales
- Zones Pastorales

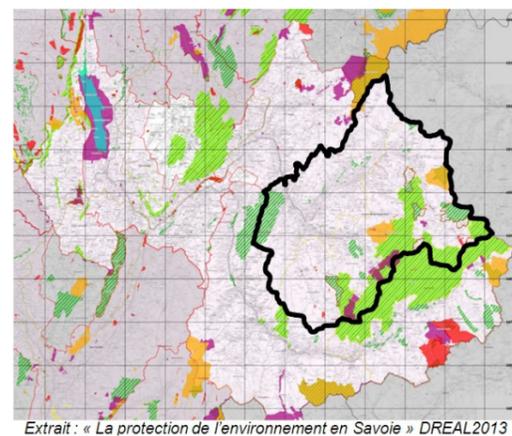


Source : Enquête pastorale 2012-2014 - RIS73/74 - SEA73  
Réalisation : Société d'Economie Alpestre de Savoie - nov.2015

Contrairement aux idées reçues, la vallée de la Tarentaise n'est pas plus protégée que les vallées voisines. On dénombre :

- ◆ 3 sites classés / 4 sites inscrits
- ◆ 4 sites Natura2000 (S43, S39, S23, S17)
- ◆ 6 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope
- ◆ 1 Parc National
- ◆ 6 Réserves Naturelles

**Cela représente un peu moins de 8000ha d'alpage, soit 15% des surfaces de la vallée.**



Extrait : « La protection de l'environnement en Savoie » DREAL2013

Ces zonages entraînent un niveau d'exigence réglementaire à deux vitesses pour les porteurs de projet.

Jusqu'à présent, un accompagnement de proximité était réalisé par les agents techniques de ces sites pour le compte des maîtres d'ouvrage (PnV, RN, Natura2000). Le désengagement de l'Etat laisse craindre une privatisation de ces accompagnements et les porteurs devront faire appel à des cabinets privés aux honoraires non intégralement pris en charge par les aides publiques.

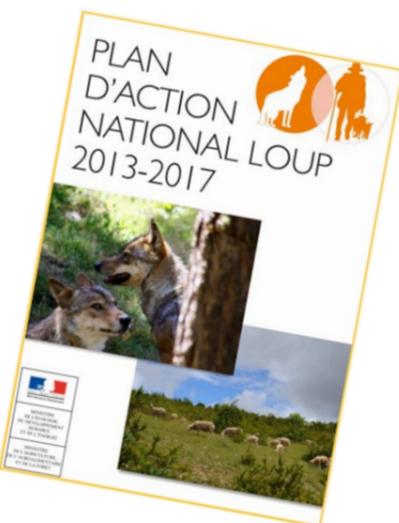
Type de protection réglementaire	Nb UP concernées	Surface (Ha)	
		surface totale des UP concernées	surface réellement concernée par la protection
Réseau NATURA2000	63	19 000	7 600
Parc national de la Vanoise (Cœur)	30	9 000	4 300
Sites Classés et Sites Inscrits	37	10 600	2 400
Réserves Naturelles	15	4 600	1 000
Arrêtés Préf. de Protection de Biotope	12	5 600	140

### Pastoralisme et prédation

Comme l'ensemble du territoire savoyard, la Tarentaise est concernée par les problèmes liés à la prédation lupine.

Cela dit, cette problématique cruciale reste plus modérée pour les éleveurs et alpagistes de Tarentaise que dans d'autres territoires, notamment du sud des Alpes.

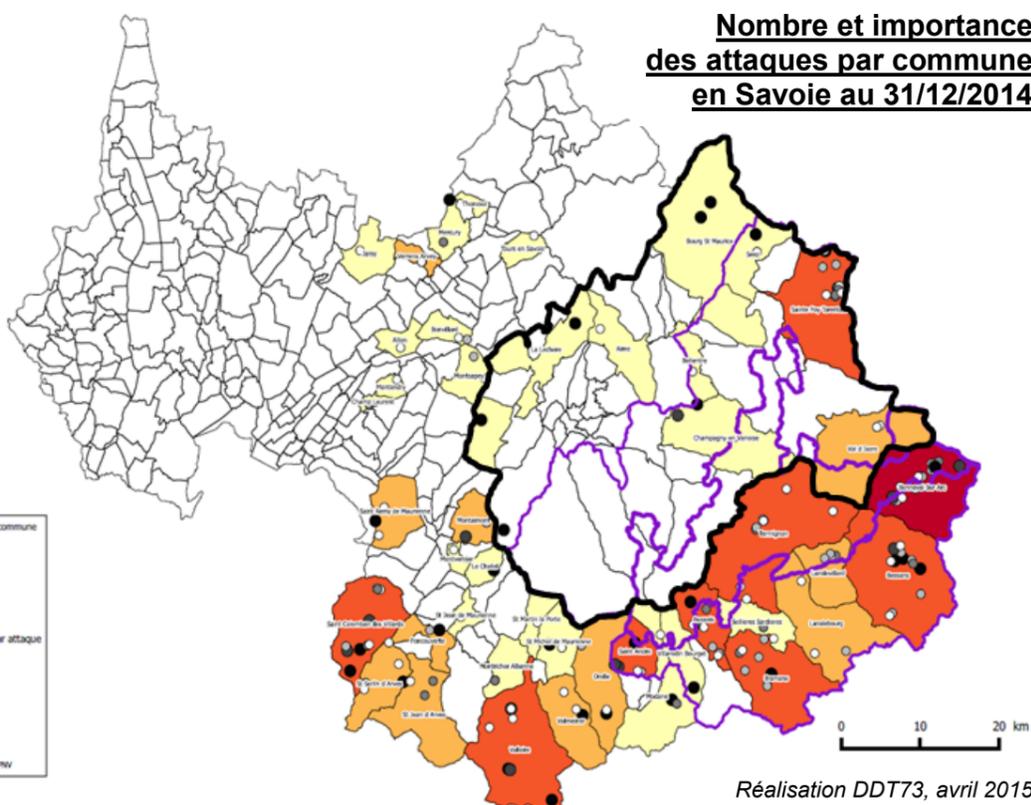
Il n'y a pour le moment pas de meutes établies (Zone de Présence Permanente), il s'agit d'intervention d'individus erratiques et de passage. Malheureusement, on peut présager que cette prédation s'intensifiera dans les années à venir.



**Les troupeaux de Tarentaise, sont aujourd'hui en grande partie protégés (gardiennage permanent, regroupement nocturne, chiens de protection), mais certains secteurs sont plus vulnérables, notamment du fait de la petite taille des troupeaux.** Dans le contexte actuel, on pense notamment au secteur de Ste-Foy-Tse qui s'est vu fortement déstabilisé au cours des dernières saisons d'estives.

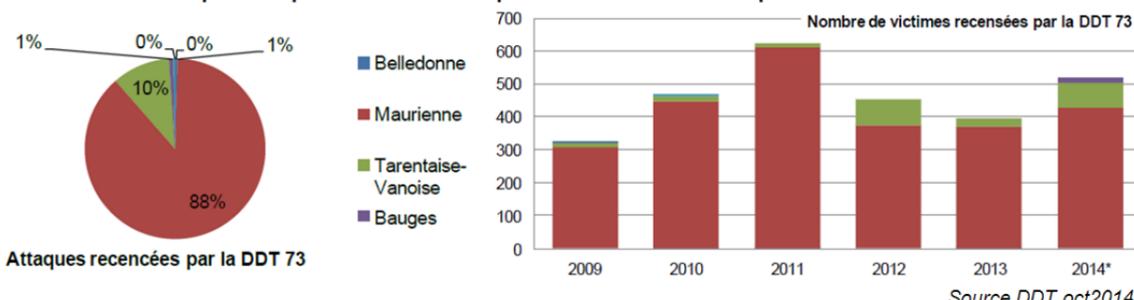
Indépendamment de la question agricole au sens strict, **ces petits troupeaux ont un rôle majeur dans l'entretien des paysages, notamment en montagnette et autour des villages.**

Aussi, **l'intégration de chiens de protection dans les troupeaux n'est pas sans poser problème vis-à-vis des autres usagers de la montagne** (randonnée pédestre, VTT, ...). Il conviendra d'anticiper la présence accrue de ces chiens afin que la cohabitation se passe pour le mieux.



Réalisation DDT73, avril 2015

#### Prédation par le loup dans les territoires pastoraux de Savoie sur la période 2009-2014\*



Source DDT oct2014

**En terme d'enjeux,** il conviendra donc d'anticiper au mieux l'implantation durable du prédateur en Tarentaise. La question des petits troupeaux locaux sera centrale. Le Comité de pilotage ne s'est pas interdit de soutenir des projets en lien à la protection des troupeaux via le PPT, dans le contexte actuel. Si cette thématique prenait de l'ampleur, d'autres financements devront être sollicités. Aussi le Copil se donnera la possibilité d'étudier des projets de cabanes mobiles visant à améliorer le gardiennage de certains secteurs complexes.

### Les espaces pastoraux d'altitude un château d'eau à préserver

Située dans les Alpes du Nord humides, la vallée de la Tarentaise reçoit de grandes quantités de précipitations, hiver comme été. Lié à la géologie locale, la Tarentaise présente une densité de Zones Humides (ZH) non négligeable.

Les inventaires les plus récents recensent 2 300ha de ZH, réparties en 1 350 entités distinctes. On retiendra que 15 400ha du territoire de la vallée influence le fonctionnement de ces zones humides (hydrologie, apports trophiques, ...), il s'agit de la notion d'espace fonctionnel.

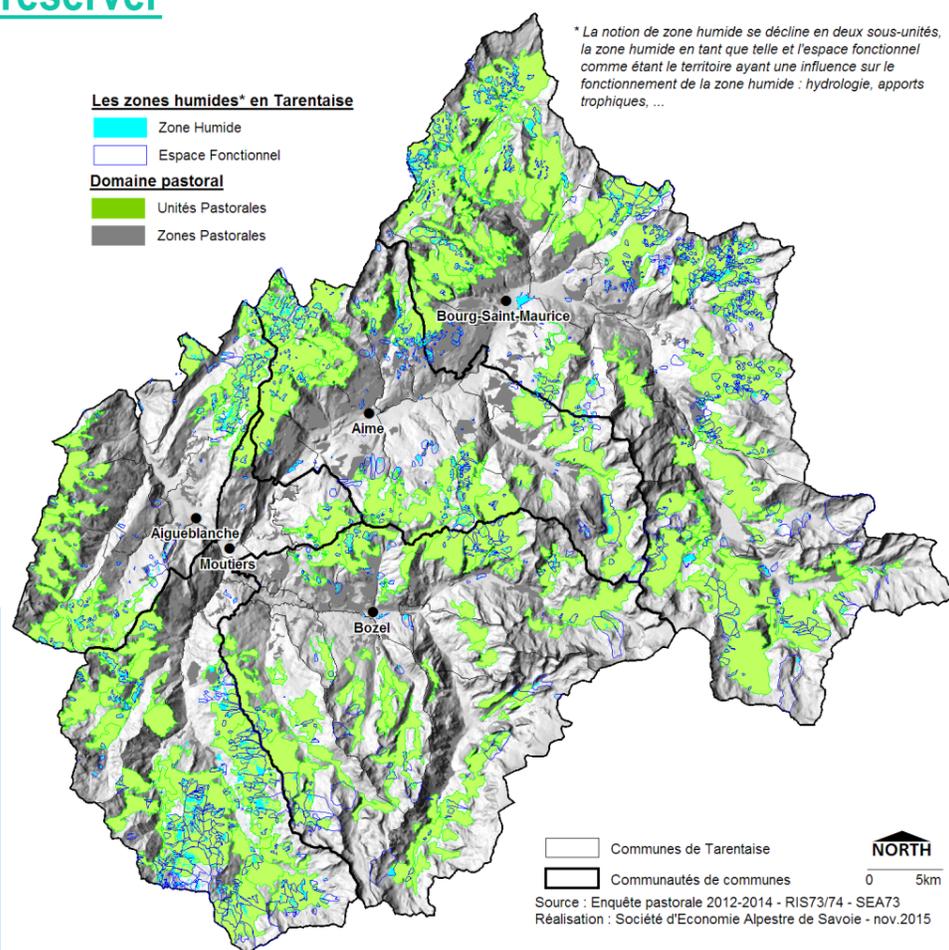
**Dans la vallée de la Tarentaise, 85% des zones humides sont en alpage.** Tête de bassin versant, espace préservé, pratiques anthropiques peu impactantes, les raisons sont nombreuses pour expliquer leur forte présence en montagne. **L'emprise sur le territoire pastoral est faible, mais l'enjeu est fort.**

Les acteurs du pastoralisme de Tarentaise ont donc une responsabilité forte vis-à-vis du bon état de conservation de ces milieux remarquables, tant au niveau biodiversité qu'en tant que réservoir d'eau pour les usages aval.



Notons l'initiative de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise de travailler au côté du Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie pour définir des plans d'actions communaux, volontaires. Ils visent à :

- ◆ l'inventaire précis de l'état de conservation de toutes les zones humides de la collectivité engagée,
- ◆ puis la mise en œuvre d'un plan d'action afin d'améliorer ces milieux.



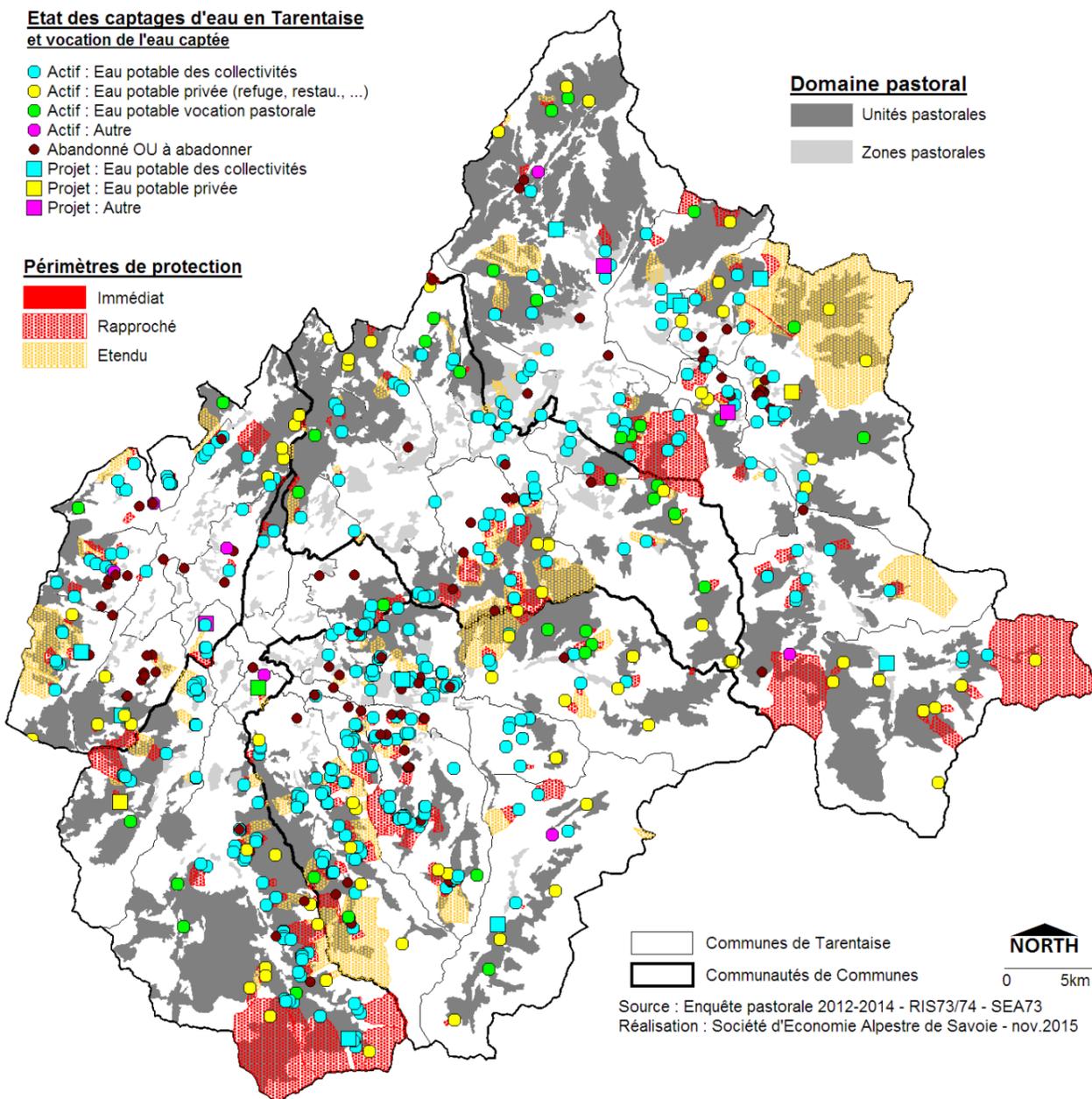
La vallée de la Tarentaise, est une vallée très habitée, dont la population hivernale explose via les activités liées aux sports d'hiver. Les activités estivales sont aussi consommatrices d'eau potable : accueil en montagne type refuge, eau pour les bergers, nettoyage des outils de traite, transformation fromagère, ...

#### Etat des captages d'eau en Tarentaise et vocation de l'eau captée

- Actif : Eau potable des collectivités
- Actif : Eau potable privée (refuge, restau., ...)
- Actif : Eau potable vocation pastorale
- Actif : Autre
- Abandonné OU à abandonner
- Projet : Eau potable des collectivités
- Projet : Eau potable privée
- Projet : Autre

#### Périmètres de protection

- Immédiat
- Rapproché
- Etendu



600 captages sont recensés en Tarentaise, 450 sont labellisés « eau potable » (AEP). Des captages seront abandonnés dans les années à venir, essentiellement en fond de vallée ou sur les versant. **La question de l'eau potable se recentre sur l'alpage.**

On recense 40 captages AEP à vocation pastorale et 80 captages AEP à vocation d'accueil en altitude.

**Les besoins en eau potable sont donc très importants au vu des capacités du territoire.** Les ressources en eau sont essentiellement constituée d'eau de source, captée en montagne. La majorité des captages se situe sur le domaine pastoral.

L'eau reconnue « eau potable » nécessite des ouvrages de qualité et des procédures strictes de protection de la ressource. Les activités autorisées dans les Périmètres de Protection Rapprochés sont clairement définies par Arrêté Préfectoral et les pratiques pastorales peuvent être contraintes, voir interdites.

#### En terme d'enjeux,

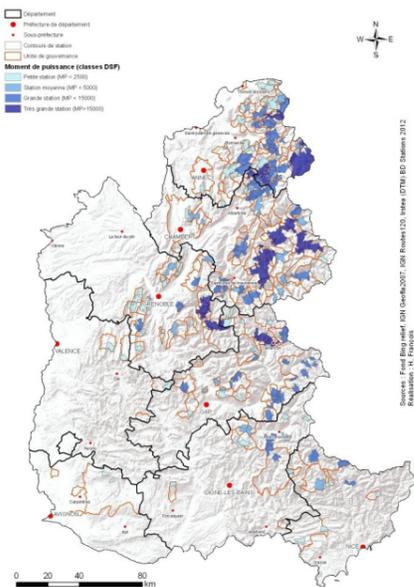
Les zones humides devront être prises en compte dans les projets d'aménagements futurs. Le Plan Pastoral précédent s'est déjà efforcé d'intégrer largement cette thématique lors de l'étude des projets pastoraux.

**La question du développement des captages AEP pour les collectivités est plus complexes à traiter.** C'est une nécessité de premier ordre et les pratiques pastorales peuvent sembler secondaires au regard des enjeux du territoire.

**Il conviendra, dès aujourd'hui, de travailler en concertation étroite avec les hydrogéologues agréés en charge de ces projets pour définir au mieux les adaptations pastorales adéquates, sans pour autant user outre mesure du principe de précaution.**

### Pastoralisme et lien aux activités touristiques hivernales

La vallée de la Tarentaise concentre quelques uns des plus gros domaines skiables au monde.



Cette activité constitue le moteur économique du Territoire. Les activités liées au ski et au pastoralisme se concentrent sur les mêmes territoires d'altitude, mais sur un pas de temps différents. En revanche, les aménagements liés aux activités hivernales impactent les activités estivales, que ce soit

en terme d'emprise des équipements mais aussi de période de réalisation des travaux.

74 unités pastorales (30% des alpages de la vallée) sont concernées par un domaine skiable. Sur les 23 000ha de surfaces pastorales que représentent ces alpages, la moitié est réellement en intersection avec les enveloppes des domaines skiables.

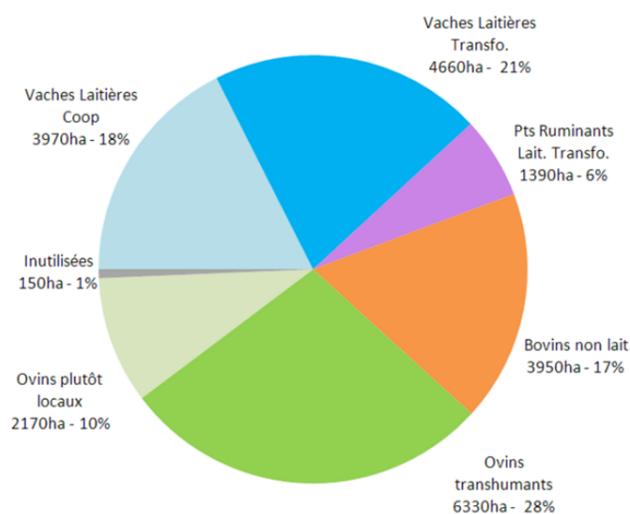
Dans 85% des cas, la propriété foncière principale est communale. **Il s'agit donc classiquement d'une relation tripartite entre le gestionnaire d'alpage, l'exploitant du domaine skiable et les collectivités.**

23 zones pastorales sont intersectées par les enveloppes de domaines skiables. Les alpages sont donc plus concernés que les montagnettes.

40% des surfaces pastorales concernées par l'activité ski sont des surfaces destinées au pâturage d'ovins. 45% des surfaces en intersection concernent des activités laitières, dont de la production de Beaufort à l'alpage. **Le lait de 1000 vaches laitières pâturant sur des domaines skiables est livré en coopératives et 1500 vaches laitières transformé sur place.** Quelques troupeaux de chèvres ou brebis laitières sont concernés par cette thématique.

Le domaine skiable doit être vu comme un atout pour les pratiques pastorales car il permet une desserte et un niveau d'équipement satisfaisant (eau potable, réseau électrique, ...). C'est aussi un atout pour les alpages inscrits dans des démarches de vente directe et/ou d'accueil à l'alpage ; la clientèle peut-être plus importante que sur les sites excentrés aux accès difficiles.

#### Surfaces pastorales (par type d'utilisation) en interaction avec les domaines skiables



En revanche, le domaine skiable apporte de la complexité à la mise en œuvre d'activités pastorales. L'implantation de nouveaux équipements ou le renouvellement du parc existant entraîne des impacts en terme d'emprise, mais aussi de calendrier durant les phases de travaux. Bien que déjà en grande partie réalisée, l'implantation d'équipements de production de neige de culture est une nouvelle perturbation du domaine pastoral. Ces travaux doivent être l'occasion de doubler les réseaux d'eau pour alimenter les troupeaux en eau d'abreuvement.

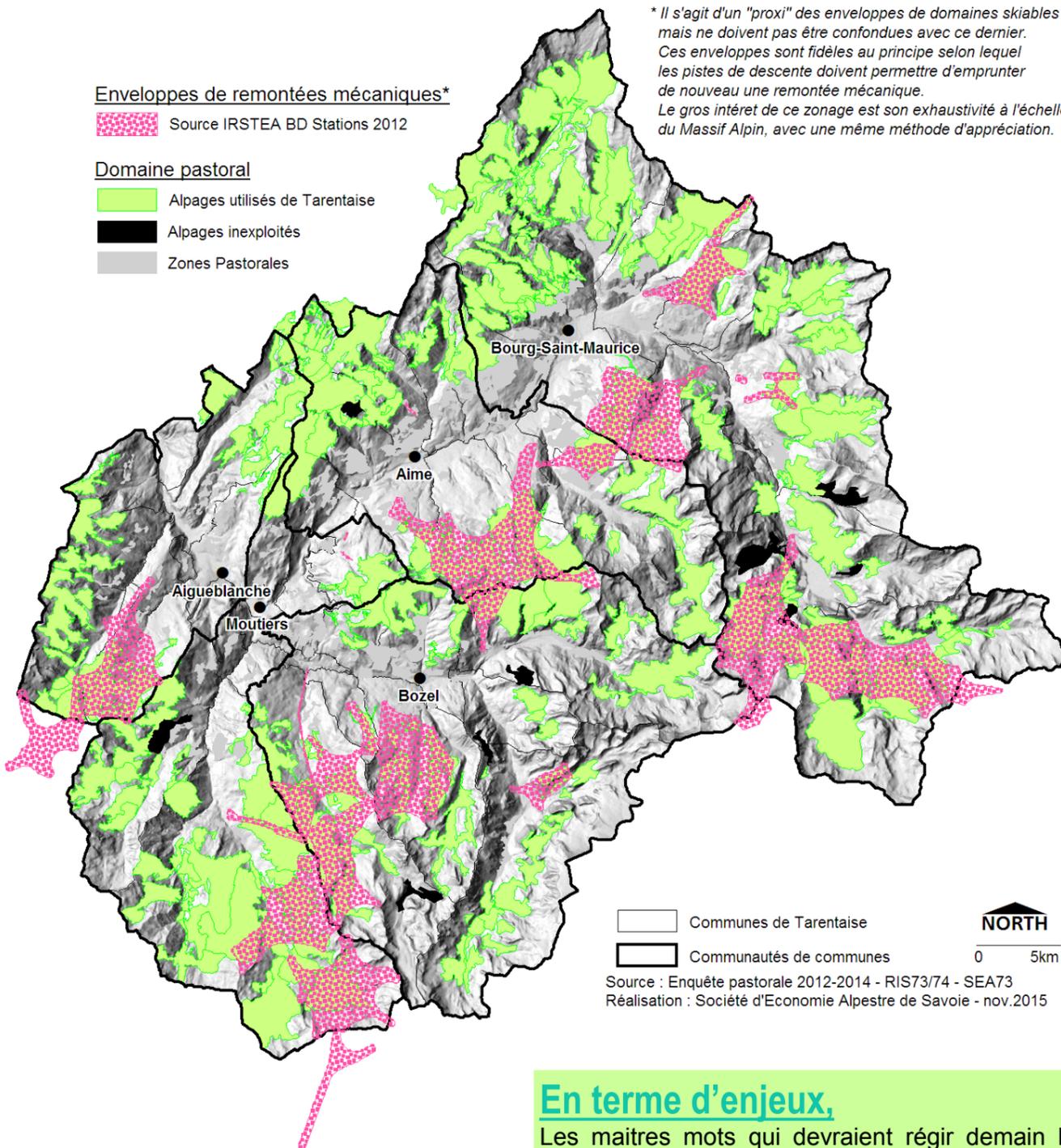
Aussi, dans un soucis d'efficacité des pratiques de damage, le reprofilage des pistes de ski est régulièrement entrepris. Des efforts importants doivent être mis en œuvre pour permettre une revégétalisation à vocation pastorale et non simplement un reverdissement de la montagne.

#### Enveloppes de remontées mécaniques\*

Source IRSTEA BD Stations 2012

#### Domaine pastoral

- Alpages utilisés de Tarentaise
- Alpages inexploités
- Zones Pastorales

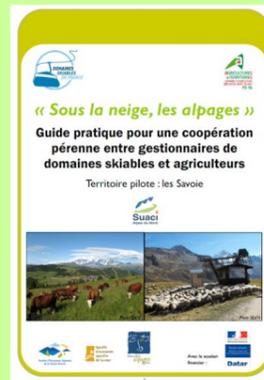


\* Il s'agit d'un "proxi" des enveloppes de domaines skiables mais ne doivent pas être confondues avec ce dernier. Ces enveloppes sont fidèles au principe selon lequel les pistes de descente doivent permettre d'emprunter de nouveau une remontée mécanique. Le gros intérêt de ce zonage est son exhaustivité à l'échelle du Massif Alpin, avec une même méthode d'appréciation.

### En terme d'enjeux,

Les maîtres mots qui devraient régir demain la bonne mise en œuvre des activités liées aux sports d'hiver et au pastoralisme sont la **concertation et le respect mutuel.**

Les travaux en domaine skiable sont évidemment nécessaires, mais doivent être mesurés. Leurs exécutions doivent être murement réfléchies avec le monde agricole que ce soit durant la phase de réflexion amont, de réalisation des travaux, de remise en état (+2à3ans) ou à long terme.



**Des initiatives très intéressantes sont en cours** soit par exemple à l'échelon national (signature d'une convention entre DSF et l'APCA), soit plus localement par la mise en œuvre d'observatoires environnementaux qui intègre la question agro-pastorale.

**Il conviendra que le monde agro-pastoral soit moteur et présent au côté des gestionnaires de domaine skiable pour construire des partenariats forts. Des entretiens annuels sur le terrain pourraient être une des applications concrètes de cette politique.**

### Pastoralisme et lien aux activités touristiques estivales

La randonnée pédestre est l'activité touristique principale lien aux activités pastorales durant le cœur de l'été. Le réseau de sentier est évidemment très important et difficilement qualifiable de part sa diversité, des itinéraires de Grande Randonnée aux sentiers de chasseurs très peu fréquentés.

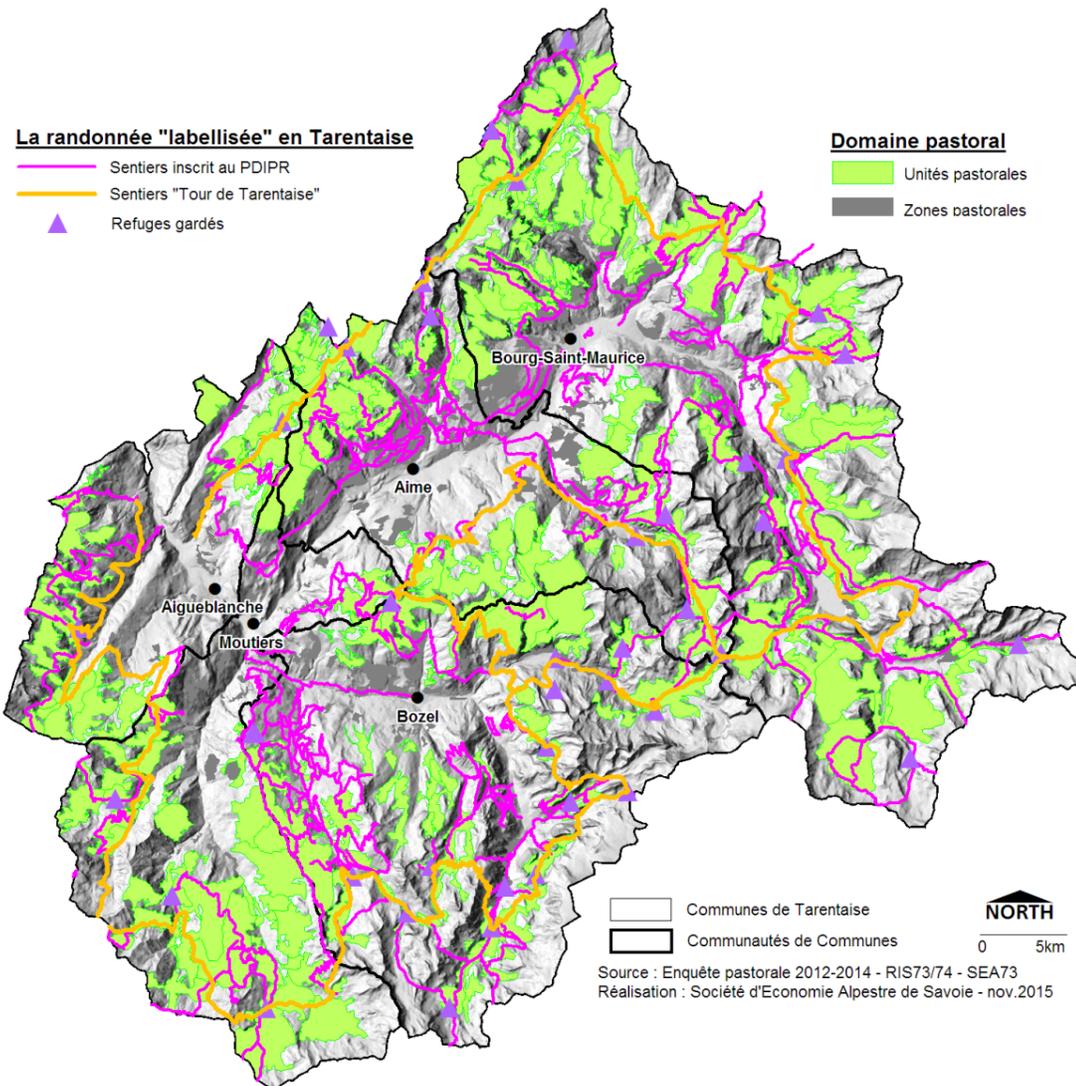
1 500km de sentiers sont inscrits au PDIPR sur le territoire de Tarentaise et 180 alpages sont concernés (80% du domaine pastoral de la vallée).

**Le circuit labélisé « Tour de Tarentaise » représente plus de 300km de chemins et 1/3 des alpages de la vallée sont concernés par ce tracé.**

Un **réseau de 43 refuges gardés** est aussi présent à l'échelle de la vallée, la plupart d'entre eux se situant sur le domaine pastoral.

Comme pour la thématique des domaines skiables, c'est un atout majeur pour les acteurs agro-pastoraux souhaitant communiquer sur leurs pratiques, accueillir du public à l'alpage, valoriser en vente directe leur production.

Un « **tourisme agro-pastoral** » émerge depuis quelques années et des Accompagnateurs Moyenne Montagne proposent des produits touristiques permettant de vulgariser efficacement les activités liées à l'alpage. **Le PPT 2010-2015 a largement contribué à la formalisation de ces réseaux et produits.**



Le développement de l'accueil à l'alpage fait parti des thèmes qu'il pourrait être important de développer. C'est une des facettes de ce tourisme doux que souhaite mettre en place les décideurs et acteurs de la montagne d'aujourd'hui.

Se pose la question des réelles potentialités du territoire. **Actuellement une 10aine d'alpages font de l'accueil, une 20aine de la vente directe.** Ce schéma fonctionne très bien dans un contexte agro-pastoral familial comme celui de la Haute-

Savoie. En Tarentaise, le contexte des grands alpages, notamment collectifs tournés sur le salariat, imposerait la mise en place de contrats spécifiques agro-tourisme. Or ces activités semblent calquées sur du temps partiel, mais en aucun cas sur du temps plein en tant que tel. Cette activité semble difficile à structurer.

Les activités touristiques estivales apportent aussi certaines contraintes, pas toujours évidentes à prendre en compte par les alpagistes et bergers. Concernant l'activité pédestre par exemple, **il s'agira pour le monde de l'alpage de savoir communiquer** largement sur ses pratiques pour que les promeneurs aient bien à l'esprit que l'herbe est une ressource pour les troupeaux et qu'elle doit être respectée, que les véhicules doivent être garés sur les parkings prévus à cet effet, que les chiens doivent être tenus en laisse, ...

Il s'agira aussi d'être vigilant lors de la **pose des clôtures**, les chemins devant rester libres d'accès (passages canadiens, portillons, ...).

La **protection des troupeaux** grâce à des chiens type patous devra être largement expliquée aux promeneurs afin qu'ils puissent adapter leur comportement à la présence de ces chiens.

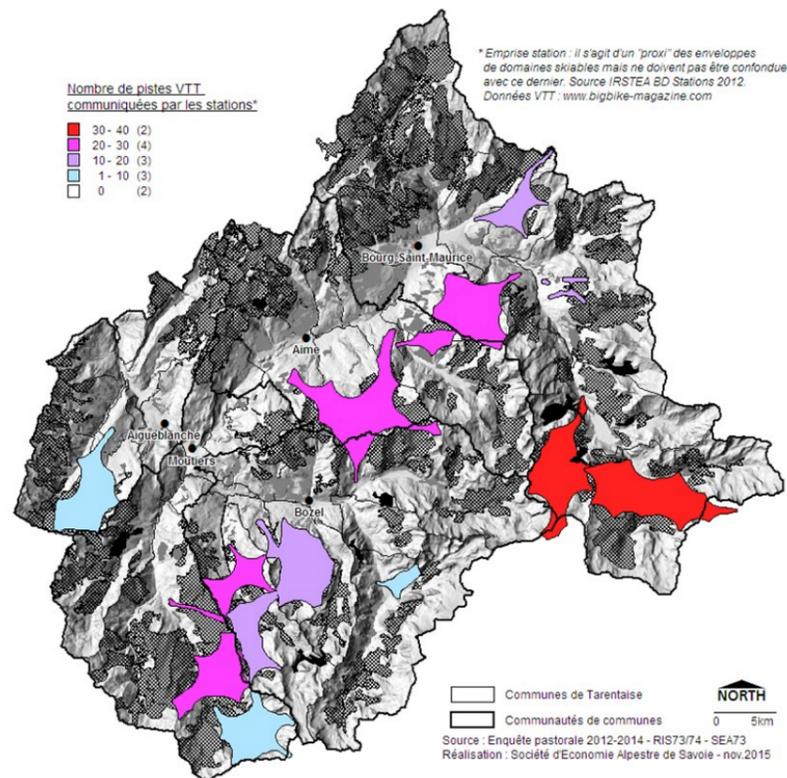
Notons que le **VTT est une activité estivale en plein essor**. Elle se développe notamment sur les domaines skiables où les remontées mécaniques sont valorisées sur la période estivale pour proposer des produits touristiques orientés sur la descente.

On retrouve les mêmes thématiques de gestion des flux, tout en ayant à l'esprit que la gestion de ces flux est plus exigeante (vitesse des vélos, tracés techniques, ...).

**L'implantation des tracés est aussi un enjeu fort ; la concertation avec les acteurs du pastoralisme doit être importante.** Des cabinets d'études permettent de mieux intégrer ces activités aux activités déjà en place (ex : Tignes / Val d'Isère).

#### En terme d'enjeux,

- ◆ Communiquer pour développer la culture pastorale, et sensibiliser les usagers de la montagne et les scolaires ;
- ◆ Définir ce que pourrait être un tourisme pastoral tarin (accueil) et le développer le cas échéant ;
- ◆ Contribuer au développement serein d'activités touristiques nouvelles (VTT via médiation auprès des collectivités, associations d'usagers, OT et domaines skiables)





### Le Plan d'actions 2016-2021

Contribuer à l'émergence de projets pastoraux et faire vivre le dispositif.

Discuter en amont les projets d'améliorations pastorales pour favoriser une vision partagée des différents enjeux. Instruire les dossiers et évaluer les actions mises en œuvre.

**Fiche action :**

**1. Animer le Plan Pastoral Territorial**



Favoriser l'acquisition de connaissances et les innovations.

**Fiches actions**

**2. Etudes, expérimentations, médiations**



Amélioration des conditions de vie et de travail à travers des aménagements et équipements structurants

**Fiches actions :**

**3. Structuration collective**

(AFP, GP, acquisition foncière (structures publiques))

**4. Améliorer les conditions de vie et de travail**

(accéder, loger, eau potable)

**6. Outils de production**

Mise en place d'aménagements et d'équipements structurants nécessaires aux mesures de gestion les plus cohérentes au regard des enjeux de conservation des sites.

**Fiches actions :**

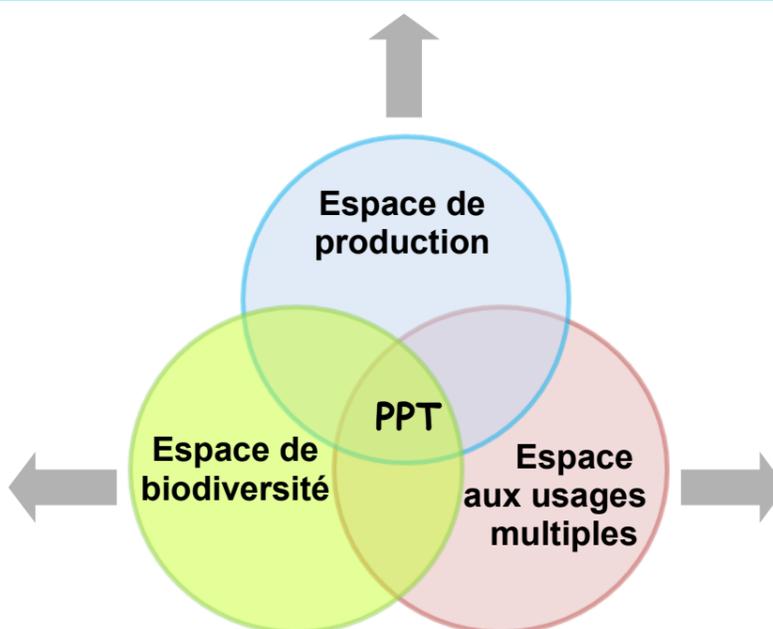
**2. Etudes, expérimentations, médiations**

(lacto-sérum, insertion paysagère, ...)

**5. Utilisation raisonnée**

**des surfaces pastorales**

(desserte interne, eau pour les troupeaux, reconquête pastorale)



Faire connaître le pastoralisme au grand public, favoriser le multi-usage par des équipements adaptés et des actions de médiations efficaces envers les autres socioprofessionnels de la montagne.

**Fiches actions :**

**2. Etudes, expérimentations, médiations** (pastoralisme et domaine skiable, pastoralisme et VTT, ...)

**7. Soutenir la communication, la diversification des activités pastorales et le multi-usage**

(Événementiel, expo., agri-tourisme, franchissement, ...)

### PPT Tarentaise-Vanoise : Maquette financière 2016-2021

PPT Tarentaise-Vanoise : maquette financière 2016-2021

Actions	Sous-actions	Mesure PDDRA sollicitée	Aide régionale PPT				Aides publiques nationales complémentaires				FEADER	Total aide publique	Autofinancement
			Montant éligible au titre du PPT	Taux moyen indicatif	Subvention	dont Investissement estimé	dont Fonctionnement estimé	CTS	CD73	MSA			
1. Animation du PPT		16.71	110 000.00 €	20%	22 000 €		22 000 €				40%	60%	40%
2. Etudes, expérimentations et médiations	Etudes	7.61	60 000.00 €	40%	24 000 €		24 000 €				40%	80%	20%
	Etudes " évolution des pratiques pastorales et amélioration de la protection des milieux"		40 000.00 €	50%	20 000 €		20 000 €				0%	50%	50%
	Expérimentations		150 000.00 €	50%	75 000 €	35 000 €	40 000 €			??	0%	50%	50%
3. Structuration collective	Médiations	7.61	80 000.00 €	40%	32 000 €		32 000 €				40%	80%	20%
	Structuration collective		140 000.00 €	27%	37 500 €	32 500 €	5 000 €				4%	30%	70%
4. Améliorer les conditions de vie et de travail	Accès principal	7.61	10 000.00 €	50%	5 000 €		5 000 €				50%	100%	0%
	Acquisition foncière		130 000.00 €	25%	32 500 €	32 500 €					0%	25%	75%
5. Utilisation raisonnée des surfaces pastorales			1 500 000.00 €	35%	525 000 €	525 000 €					35%	70%	30%
	Accès principal	7.61	200 000.00 €	35%	70 000 €	70 000 €					35%	70%	30%
	Logement	7.61	1 000 000.00 €	35%	350 000 €	350 000 €					35%	70%	30%
6. Outils de production	Eau potable	7.61	300 000.00 €	35%	105 000 €	105 000 €					35%	70%	30%
	Desserte interne	7.61	750 000.00 €	35%	262 500 €	262 500 €					35%	70%	30%
	Alimentation en eau des animaux	7.61	300 000.00 €	35%	105 000 €	105 000 €					35%	70%	30%
7. Communication, diversification et multi-usage	Reconquête d'espaces pastoraux	7.61	150 000.00 €	35%	52 500 €	52 500 €					35%	70%	30%
	Contention	7.61	30 000.00 €	35%	10 500 €	10 500 €					35%	70%	30%
	Production laitière et fromagère	4.11, 4.14, 4.21									??	35%	70%
7. Communication, diversification et multi-usage			240 000.00 €	33%	79 000 €	47 000 €	32 000 €				33%	66%	34%
	Franchissement et signalétique	7.61	100 000.00 €	35%	35 000 €	35 000 €					35%	70%	30%
	Agri-tourisme	6.41	60 000.00 €	20%	12 000 €	12 000 €					20%	40%	60%
	Communication et sensibilisation	7.61	80 000.00 €	40%	32 000 €		32 000 €				40%	80%	20%
			<b>3 100 000.00 €</b>	<b>29%</b>	<b>1 087 500 €</b>	<b>912 500 €</b>	<b>175 000 €</b>				<b>32%</b>	<b>61%</b>	<b>39%</b>

Action <b>1</b>	<b>Animer le Plan Pastoral Territorial</b>
Objectif	Faire vivre le dispositif PPT Contribuer à l'émergence de projets pastoraux Favoriser une vision partagée des enjeux Porter des projets en accord avec la politique de l'APTV Evaluer les actions mises en œuvre

### 1. Animation de base du PPT

Mise en ligne du PPT sur les sites de l'APTV et de ses partenaires (SEA73 et GIDA/GEDA), appels à projets annuels aux maîtres d'ouvrage potentiels, premiers échanges téléphoniques, articles de presse, lien au financeur, vie des dossiers.

### 2. Instruction des dossiers

Instruction technique des dossiers en vue du comité de pilotage : vérification du contenu des dossiers, rappel des attentes du Comité de pilotage et des financeurs (dont autorisations réglementaires).

#### Pour mémoire :

A- *l'assistance à maîtrise d'ouvrage est à l'appréciation et de la responsabilité du maître d'ouvrage. Elle n'est donc pas intégrée et financée dans le cadre de l'animation générale du PPT. Ces missions d'assistance technique, conseillées mais non obligatoires, seront financées directement par les maîtres d'ouvrage et pourront être compris dans le montant total des travaux aidés dans le cadre du PPT au même titre que la maîtrise d'œuvre ou les travaux d'ingénierie génériques. Le prestataire en charge de cette mission facturera ce travail au maître d'ouvrage.*

B- *la « consultation environnementale » au titre de la grille de sélection sera de la responsabilité du maître d'ouvrage des opérations.*

### 3. Comités techniques et Comités de pilotage

Animation de deux à trois Comités de pilotage par an et si nécessaire la mobilisation d'un Comité technique en amont pour pré-étude des dossiers.

### 4. Suivi annuel

Réalisation d'une programmation annuelle.

Tant que faire se peut réception sur le terrain des actions menées dans le cadre du PPT au côté du GUSI. Conformément au bilan PPT2010-2015, des retours des réceptions de travaux aux membres des Comités pourront être imaginés (en Copil ou sous forme de mails).

Réalisation et présentation annuelle des bilans et suivis des réalisations du PPT.

Proposition de deux avenants maximum si nécessaire (hors animation globale).

### 5. Evaluation du Plan

Bilan du PPT en avant dernière année et prospectives avec les membres du comité de pilotage.

## COMPOSITIONS DES COMITES

Le bilan du PPT2010-2015 a fait ressortir le besoin de redéfinir les rôle et composition de ces deux instances.

Le **Comité technique** sera mobilisé et permettra de prendre le temps d'un débat approfondi le cas échéant. Il sera pluriel et sa composition réalisée de la même manière que le Comité de pilotage. Il rassemblera au maximum 10 personnes pour faciliter les échanges.

Les membres du **Comité de pilotage** pouvant se prononcer sur un projet seront identifiés dès 2016. 3 collèges seront définis avec chacun 1/3 des voix : élus, agriculteurs et associatifs.

Les maîtres d'ouvrages pourront venir défendre leur projet en Comité de pilotage mais devront quitter l'assemblée au moment de la délibération finale.

## CONDITIONS ET CRITERES DE PRIORISATION

### ♦ Taux d'aide publique = 60% (total des cofinancements publics / dépenses éligibles)

Si coût annuel <10 000€, aide 60%Région // Si coût annuel >10 000€, aide 20%Région + 40%FEADER (mesure PDR16.71)

### ♦ Une attention particulière sera portée à :

- ⇒ La communication accrue auprès des porteurs de projets potentiels des zones pastorales ;
- ⇒ La consultation la plus large possible en phase d'émergence des projets, pour favoriser les synergies et les projets multifonctionnels.

### ♦ Le territoire sera vigilant vis-à-vis des critères de la grille sélection régionale ; cette grille sera remplie par le GUSI.

## MAITRES D'OUVRAGE ELIGIBLES

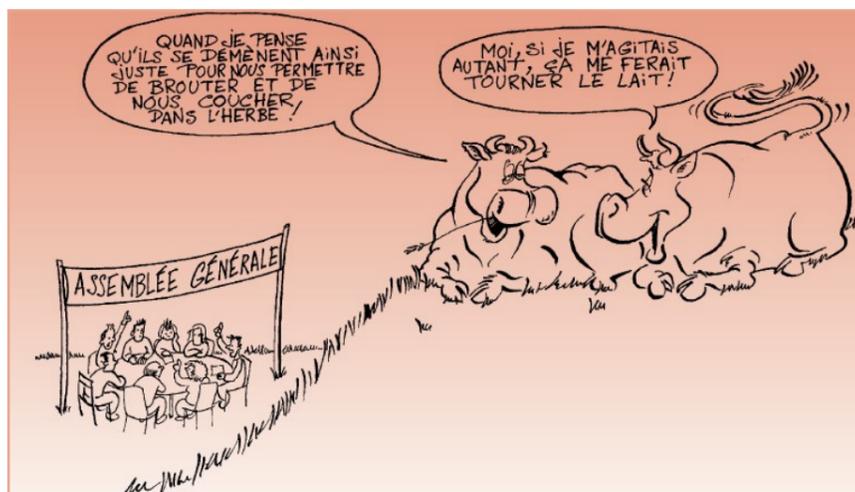


Illustration : Guide des Groupements Pastoraux 2013—Pastor@lps

## PROJETS ELIGIBLES

### 2.1 Réalisation d'études :

- ◆ Amélioration de la connaissance du pastoralisme à l'échelle de la vallée
- ◆ Expertises ou diagnostics pastoraux, à l'échelle d'une unité ou d'une zone pastorale
- ◆ Evolution des potentiels fourragers ou hydrauliques, en lien avec les évolutions climatiques
- ◆ Evolution des pratiques pastorales et amélioration de la protection des milieux (effluents de transformation fromagère, problématiques concernant les accès...)

### 2.2 Expérimentation :

- ◆ Amélioration des dispositifs de traitement de lactosérum et test de solutions alternatives en vue d'amélioration de la qualité des milieux récepteurs
- ◆ Mise en place de Troupeaux d'Intérêt Collectif

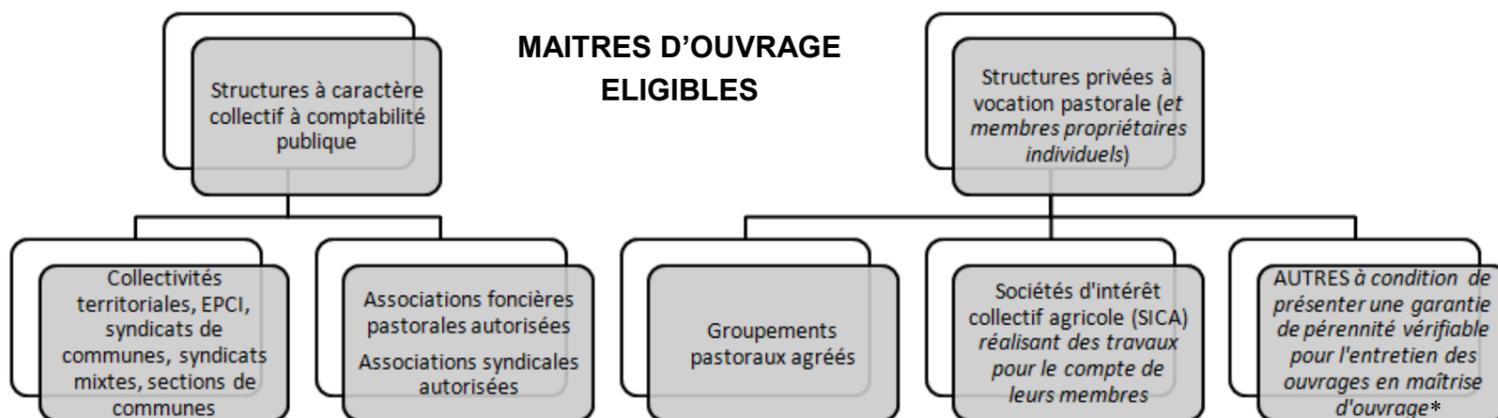
### 2.3 Médiation (hors animation PPT) :

- ◆ Pastoralisme et domaine skiable :  
*Être présent au côté des domaines skiables pour initier des rapprochements, habitudes de travail (ex. : mobilisation des effluents d'exploitation), des rencontres annuelles de terrain, ...*
- ◆ Pastoralisme et VTT  
*Être présent au côté des acteurs de cette discipline estivale, notamment des collectivités et des offices de tourisme afin de mieux réfléchir cette nouvelle pratique et être force de proposition pour améliorer l'existant et mieux concevoir les futurs aménagements*
- ◆ Mise en place de groupes techniques  
*Réflexions et propositions sur certains thèmes à approfondir (dont par exemple la question large des dessertes)*

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PIECES NECESSAIRES

pour que le comité de pilotage puisse se prononcer sur votre projet en toute connaissance de cause

- ◆ Localisation du projet (a minima sur carte 1/25 000)
- ◆ Descriptif et argumentaire détaillé du projet, plus-value attendue
- ◆ Devis détaillés
- ◆ Formulaire de demande d'aide et pièces administratives



\* Dans le cas particulier de cette action, il pourra s'agir de structure à portée départementale ou au minimum rayonnant à l'échelle de la vallée de Tarentaise. Ces « autres » maîtres d'ouvrage seront éligibles aux actions d'ingénierie, mais non aux actions d'investissements, conformément à la délibération régionale de 2006.

## CONDITIONS ET CRITERES DE PRIORISATION

- ◆ **Taux d'aide publique** = total des cofinancements publics / dépenses éligibles
  - = **80%** pour les études et actions de sensibilisation (40% AURA + 40% FEADER)
  - = **50%** (AURA) pour le cas particulier des études « évolution des pratiques pastorales et amélioration de la protection des milieux »
  - = **50%** (AURA) pour les expérimentations
- ◆ Le Contrat de Bassin Versant (ou l'Agence de l'Eau en directe) pourront être sollicités sur la question du lactosérum et de ses modalités de traitement des effluents
- ◆ Le soutien du Plan Pastoral de Tarentaise est accordé sur les **alpages** et les **zones pastorales** (montagnettes, coteaux, ...)



## INTERLOCUTEURS

### Pour tout renseignement :

- ◆ Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise : 04 79 24 00 10
- ◆ SEA 73 (service pastoral) : 04 79 33 83 16
- ◆ DDT (service instructeur unique) : 04 79 71 73 33

## PROJETS ELIGIBLES

**Acquisition de foncier pastoral dans le cadre d'une dynamique collective** de réimplantation ou de confortement d'une activité pastorale (uniquement pour les structures à compatibilité publique).  
Il peut s'agir d'une acquisition d'envergure ou permettant un continuum de gestion entre des propriétés mi-tées.

Accompagner la création, y compris fusion et extension, **d'Associations Foncières Pastorales** (AFP) depuis l'émergence jusqu'à leur mise en œuvre effective.

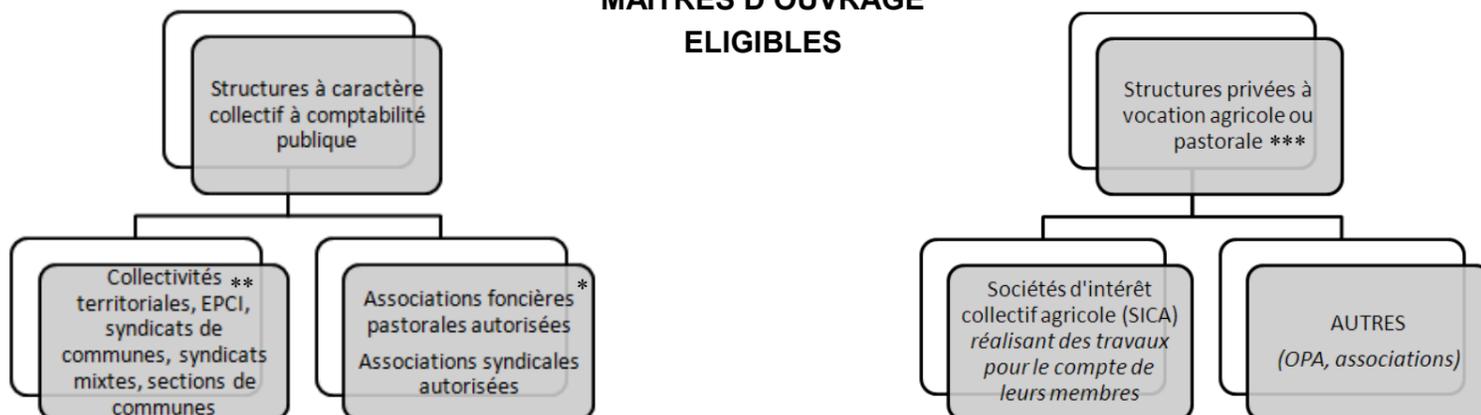
Accompagner la création, y compris fusion et extension, de **Groupe-ments Pastoraux** (GP) depuis l'émergence jusqu'à leur mise en œuvre effective.

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PIÈCES NECESSAIRES

**pour que le comité de pilotage puisse se prononcer sur votre projet en toute connaissance de cause**

- ◆ Localisation du projet sur carte 1/25 000 et plan cadastral du projet d'acquisition
- ◆ Projet de vente, acte notarié (compromis)
- ◆ Descriptif et argumentaire détaillé du projet, plus-value pastorale attendue
- ◆ Garantie d'usage pastoral du foncier pendant au minimum 15 ans
- ◆ Devis détaillés
- ◆ Formulaire de demande d'aide et pièces administratives

## MAITRES D'OUVRAGE ELIGIBLES



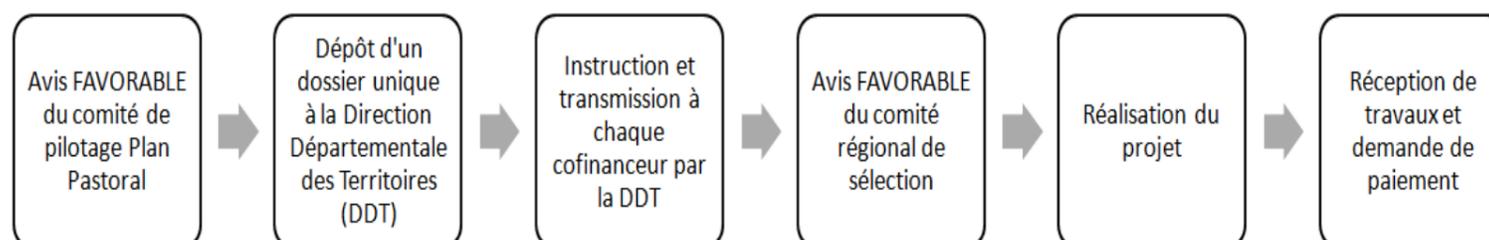
\* Ces AFP sont éligibles à l'acquisition foncière, si appel de FEADER.

\*\* Pour de l'acquisition foncière, dans le cadre de mobilisation stricte de crédits régionaux, seules les collectivités et EPCI sont éligibles.

\*\*\* Ces structures privées pourront assumer la maîtrise d'ouvrage durant la phase d'émergence et création d'AFP et GP.

## CONDITIONS ET CRITERES DE PRIORISATION

- ◆ **Taux d'aide publique** = total des cofinancements publics / dépenses éligibles
  - ⇒ **100%** pour les études et actions de sensibilisation en vue de la structuration collective et foncière
  - ⇒ **25%** d'aide régionale (sans FEADER) pour de **l'acquisition foncière stricte** calculé sur le montant total de l'opération // Maîtrise d'ouvrage collectivité uniquement
  - ⇒ **70%** d'aide publique (35%AURA + 35%FEADER) pour de **l'acquisition foncière** dans la limite de 10% des montants éligibles d'une opération de travaux (ex. : acquisition d'une emprise de piste ou canalisation, ...) // Maîtrise d'ouvrage collectivité et AFP
- ◆ **Le soutien du Plan Pastoral de Tarentaise est accordé sur les alpages et les zones pastorales** (montagnettes, coteaux, ...)
- ◆ Dans le cadre d'un projet global (acquisition et travaux par exemple), pour plus de cohérence, l'acquisition sera prise en compte dans le cadre de la fiche action ad'hoc.  
Concernant les projets d'acquisition foncière, le comité de pilotage aura un droit de regard final sur le soutien ou non du projet, notamment vis-à-vis des autres enjeux économiques locaux.



## INTERLOCUTEURS

**Pour tout renseignement :**

- ◆ Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise : 04 79 24 00 10
- ◆ SEA 73 (service pastoral) : 04 79 33 83 16
- ◆ DDT (service instructeur unique) : 04 79 71 73 33

Objectif  
Accéder aux surfaces pastorales  
Loger sur l'alpage  
De l'eau potable à l'alpage

### PROJETS ELIGIBLES

**Création ou recalibrage\* de dessertes permettant d'accéder aux logements ou au bas de la surface pastorale :**

- ◆ Pratiques laitières, accès véhicule léger obligat<sup>re</sup>.
- ◆ Pratiques non laitières, accès possible en quad. Les accès pédestres sont éligibles.

**Construction, rénovation ou équipement du logement des alpagistes salariés ou non, y compris :**

- ◆ Annexe de stockage petit matériel
- ◆ Equipements sanitaires
- ◆ Système d'assainissement
- ◆ Alimentation en énergie (production ou raccordement)
- ◆ Logements pastoraux mobiles

**Captage, stockage et adduction d'eau réglementairement potable :**

Il pourra s'agir de mise aux normes ou de création d'ouvrage, y compris pour la transformation. Si aucune autre solution économiquement réaliste est identifiée, la récupération d'eau pluviale et ou de fonte pourra être envisagée (eau brute) : toiture, retenue, impluvium, citerne souple, ... (NB : l'acheminement d'eau en bouteille sera alors imaginable, mais non financé).

Les traitements de type UV pourront être aidés. Le branchement sur un réseau existant est éligible.

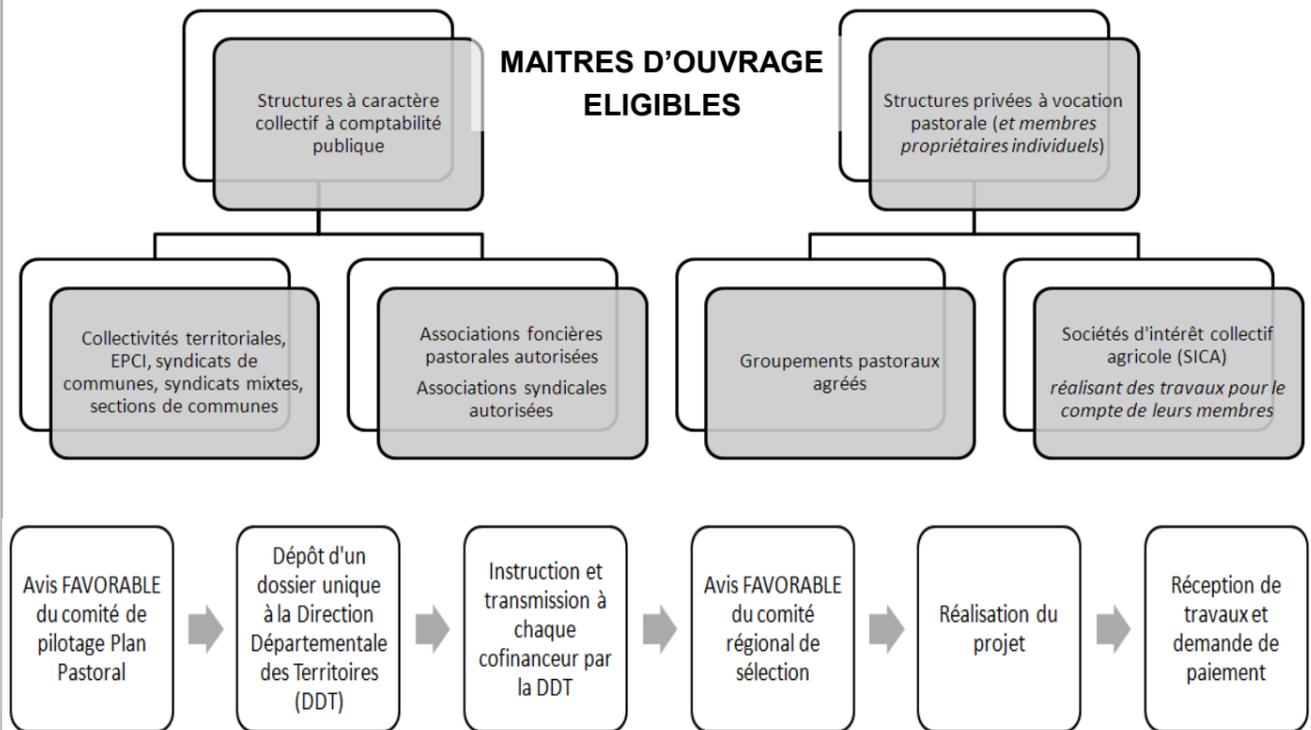
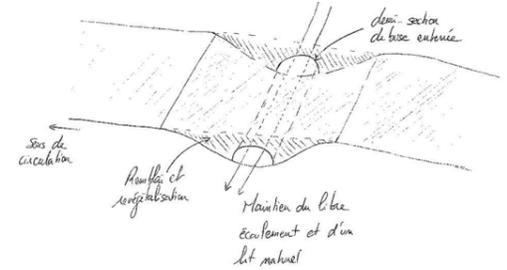
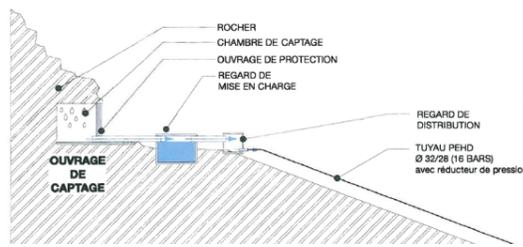
**Les frais d'ingénierie** en lien avec les investissements sont éligibles dans la limite de 10% du montant des travaux : honoraires d'architecte, études hydrogéologiques et hydrauliques, analyses d'eau, études géotechniques, études de faisabilité, maîtrise d'œuvre, AMO, ...

**Acquisition foncière** (cf. Fiche Action n°3)

### SONT EXCLUS

- ◆ *Entretien courant et remplacement à l'identique, mobilier*
- ◆ *Transformation de piste pastorale en route par goudronnage intégral*
- ◆ *Locaux pour troupeaux, traite, fourrage, fabrication, cave...*
- ◆ *Cabanes pastorales à vocation stricte de protection des troupeaux*
- ◆ *Les projets de logement en zones pastorales y compris si présence permanente et par voie de conséquence l'eau potable en zones pastorales*
- ◆ *Les travaux en régie ou auto-construction (collectivités et AFP) et le temps de travail fourni par les membres d'associations ou de sociétés à vocation pastorale (GP, SICA...)*
- ◆ *La protection physique des captages « DUP »*

\* on entend par recalibrage l'amélioration de la desserte par la reprise du linéaire pour par exemple casser la pente en long d'une rampe, élargir la bande de roulement, améliorer une épingle, mettre en place un empierrement ou des renvois d'eau qui n'avaient pas été prévus à l'ouverture, ... L'entretien courant des accès n'est pas prévu.



### INTERLOCUTEURS

**Pour tout renseignement :**

- ◆ Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise : 04 79 24 00 10
- ◆ SEA 73 (service pastoral) : 04 79 33 83 16
- ◆ DDT (service instructeur unique) : 04 79 71 73 33

**Organismes à contacter SELON LES CAS pour autorisation ou avis :**

- ◆ DIRECCTE (Inspection du travail) : 04 79 60 70 00
- ◆ ARS (eau potable) : 04 72 34 74 00
- ◆ Parc National de la Vanoise : 04 79 62 30 54
- ◆ DREAL (sites classés, inscrits...) : 04 79 62 69 70
- ◆ CEN Savoie (conservatoire des espaces naturels) : 04 79 25 20 32
- ◆ Police de l'Eau, prélèvement en milieu naturel (DDT) 04 79 71 72 63
- ◆ SPANC (assainissement non collectif) : renseignement en Mairie
- ◆ *Liste non exhaustive...*



Illustration : Hervé DUBOIS  
<http://www.savoiie-archives.fr>

Et pourquoi ne pas imaginer une restauration respectant le patrimoine bâti traditionnel ou une construction reprenant ces standards ? Un enduit chaux ne sera pas plus coûteux qu'un ciment et les qualités de ce matériaux ne sont plus à démontrer sur des constructions anciennes : souplesse, régulation de l'humidité avec l'extérieur, ...

**Le Comité de pilotage sera particulièrement sensible à ces éléments d'architecture.**

Les architectes des bâtiments de France du STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) sont à votre disposition pour vous conseiller sur ces éléments et pourront vous mettre à disposition des fiches techniques détaillées vous permettant de mettre en œuvre au mieux ces techniques traditionnelles.

L'Association Maisons paysannes de France peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches.

Des artisans compétents sont présents sur votre territoire et se feront un plaisir de vous accompagner dans vos projets.

### PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PIÈCES NECESSAIRES

pour que le comité de pilotage puisse se prononcer sur votre projet en toute connaissance de cause

#### Quelque soit le projet :

- ◆ Localisation intégrale du projet (a minima cadastre ET carte 1/25 000)
- ◆ Localisation des surfaces pastorales utilisées
- ◆ Argumentaire détaillé précisant l'objet du projet et son bienfondé d'un point de vue pastoral.  
⇒ Une attention particulière sera portée à la cohérence de l'aménagement par rapport aux enjeux de l'alpage
- ◆ Acte de propriété des biens objets du projet et autorisation de travaux du (des) propriétaire(s)
- ◆ Preuve d'usage pastoral : bail rural ou convention pluriannuelle de pâturage... (surface + logement)
- ◆ Minimum 2 devis détaillés justifiant des coûts raisonnables retenus, conformité aux Marchés Publics le cas échéant
- ◆ Formulaire de demande d'aide et pièces administratives associées (RIB, attestations SIRET et TVA, délibération, ...)
- ◆ Autorisation réglementaire si nécessaire (*Parc National Vanoise, Site N2000, Réserve Naturelle, Sites classés et inscrits*)
- ◆ Consultation des structures environnementales partenaires

#### Concernant les dessertes :

- ◆ Localisation du projet de desserte et des autres dessertes existantes le cas échéant
- ◆ Argumentaire incluant les autres moyens d'accès envisagés et leurs conséquences technico-économiques
- ◆ Calibrage dimensionné aux engins utilisateurs :  
⇒ Alpagnes laitiers fréquentables en véhicules légers : pente en long 10%, ponctuellement 12%, largeur bande de roulement 3.5m  
⇒ Alpagnes non laitiers accessibles en quad : si création, pente en long <15%, largeur bande de roulement 2m, si recalibrage d'un ancien « chemin muletier », la pente en en long potentiellement >15%
- ◆ Descriptif technique précis et schéma de principe des travaux envisagés (coupe en travers souhaitée)  
⇒ Ouvrages de traitement des eaux de ruissellement  
⇒ Empierrement obligatoire  
⇒ La mise en place ponctuelle d'un revêtement type « bi-couche » dans les épingles et certaines rampes pentues garantira une durabilité forte

- aux ouvrages soutenus (possible que si circulation pastorale stricte)  
⇒ Ré-engazonnement des talus avec terre végétale du site et semis (fournir devis), obligation de résultats et non de moyens  
⇒ Plan de circulation prévu (arrêté municipal, barrière d'interdiction de circulation et emplacement de stationnement...)
- ◆ Evaluation de l'impact paysager (insertion sur support photographique, vues 3D, ...)
- ◆ Autorisation de travaux en cours d'eau le cas échéant (DDT)

#### Concernant les logements :

- ◆ Localisation du projet de chalet et des autres chalets dans le cas d'une utilisation multiple
- ◆ Dans le cas d'une utilisation multiple, bien détaillé les dates d'utilisation de chaque logement
- ◆ Plan de l'immeuble et des travaux envisagés (avant/après)
- ◆ Conformité avec les règles d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable...
- ◆ Conformité du système d'assainissement : avis du SPANC ou accord de la mairie, étude de sol et filière d'assainissement, ...
- ◆ Avis de l'inspection du travail si le logement est destiné à héberger un salarié (à court ou moyen terme)
- ◆ Attention, concernant la production électrique de type pico-centrale, les autorisations administratives sont complexes et longues à obtenir

#### Concernant l'eau potable :

- ◆ Descriptif technique précis et schéma de principe des travaux envisagés
- ◆ Autorisation du(des) propriétaire(s) de la source à utiliser la ressource en eau
- ◆ Analyse des ressources en eau (nature, débit...) et adéquation avec les besoins pastoraux pendant cette même période
- ◆ Arrêté Préfectoral d'autorisation de la ressource à des fins d'eau de boisson (CODERST)
- ◆ Conformité avec les règles d'urbanisme le cas échéant
- ◆ Clé de répartition entre différents usages le cas échéant

### CONDITIONS ET CRITERES DE PRIORISATION

- ◆ **Taux d'aide publique = 70%** = total des cofinancements publics / dépenses éligibles
- ◆ Les dépenses 2016-2020 éligibles sont plafonnées à :  
⇒ 100 000 € par logement et 100 000€ par entité pastorale sur les autres thèmes
- ◆ Le soutien du Plan Pastoral de Tarentaise est accordé :

#### Concernant les dessertes :

- ◆ Sur les **alpages** et les **zones pastorales** (montagnettes, coteaux, ...)
- ◆ Maître d'œuvre externe OBLIGATOIRE pour tout projet, sauf compétence technique du maître d'ouvrage vérifiable en interne (collectivité) (**en attente d'une évolution prochaine de la mesure 7.61**)
- ◆ Une attention particulière sera portée à :  
⇒ Multifonctionnalité de la desserte avec financements partagés (concertation locale, pistes sylvopastorales...)  
⇒ La notion de viabilité économique de l'activité pastorale au regard du coût et de l'impact du projet  
⇒ La manière dont la circulation sera concrètement régulée sur place, dont les moyens de contrôle au fil de l'eau  
⇒ Sur les projets de dessertes sur des terrains privés en montagnettes

#### Concernant les logements :

- ◆ **Uniquement unité pastorale à gardiennage permanent**
- ◆ Les cabanes mobiles seront étudiées au cas par cas par le Copil
- ◆ Dans le cas d'un système pastoral ovin, les abris secondaires type « quartiers d'août » pourront être aménagés plus sommairement que ne l'impose la réglementation, si et seulement si un logement strictement aux normes est présent à moins de 1,5h de marche

#### Concernant l'eau potable :

- ◆ **Uniquement unité pastorale à gardiennage permanent**
- ◆ Maître d'œuvre externe OBLIGATOIRE pour tout projet >15 000 €, sauf compétence technique du maître d'ouvrage vérifiable en interne (collectivité)
- ◆ Une attention particulière sera portée à :  
⇒ La cohérence du projet vis-à-vis des enjeux locaux (concertation communale, de versant...)  
⇒ La possibilité de l'accès à l'eau pour des randonneurs quand c'est envisageable

## PROJETS ELIGIBLES

**Création ou recalibrage\* de dessertes internes aux pâtures permettant d'optimiser les pratiques de traite mobile (ou sentiers utilisés par les animaux dans un contexte non laitier) :**

- ◆ Accès et/ou plate-forme de traite
- ◆ Bretelle ou emplacement permettant de ne pas traire sur des pistes « circulantes » existantes
- ◆ Sentier à vocation pastorale

**Création et/ou amélioration de dispositif destiné à l'abreuvement des animaux :**

- ◆ Captage de source(s)
- ◆ Récupération d'eau pluviale et/ou de fonte des neiges : toiture, retenue collinaire, impluvium, ...
- ◆ Réservoir béton, citerne souple...
- ◆ Réseau d'adduction et bac d'abreuvement

**Reconquête pastorale :**

Débroussaillage d'ouverture ou de reconquête pastorale permettant d'asseoir une évolution de pratiques pastorales

**Les frais d'ingénierie** en lien avec les investissements sont éligibles dans la limite de 10% du montant des travaux : notice d'impact, études hydrologiques et hydrauliques, analyses d'eau, études géotechniques, études de faisabilité, maîtrise d'œuvre, AMO, ...

**Acquisition foncière** (cf. Fiche Action n°3)



Illustration : Guide des Groupements Pastoraux 2013 Pastor@lps

## SONT EXCLUS

- ◆ Entretien courant d'ouvrage et remplacement à l'identique
- ◆ Entretien courant de surfaces pastorales
- ◆ Transformation de piste pastorale en route par goudronnage intégral
- ◆ Acquisition d'abreuvoirs non inclus dans un projet global de gestion de l'eau
- ◆ Les travaux en régie ou auto-construction (collectivités et AFP) et le temps de travail fourni par les membres d'associations ou de sociétés à vocation pastorale (GP, SICA...)

\* on entend par recalibrage l'amélioration de la desserte par la reprise du linéaire pour par exemple casser la pente en long d'une rampe, élargir la bande de roulement, améliorer une épingle, mettre en place un empierrement ou des renvois d'eau qui n'avaient pas été prévus à l'ouverture, ... L'entretien courant des accès n'est pas prévu dans cette mesure.

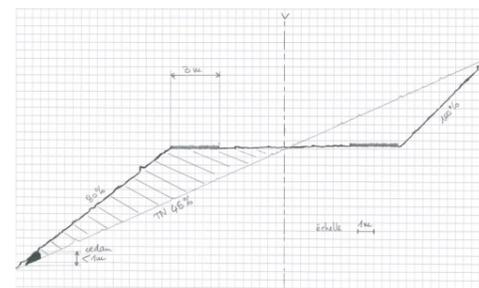
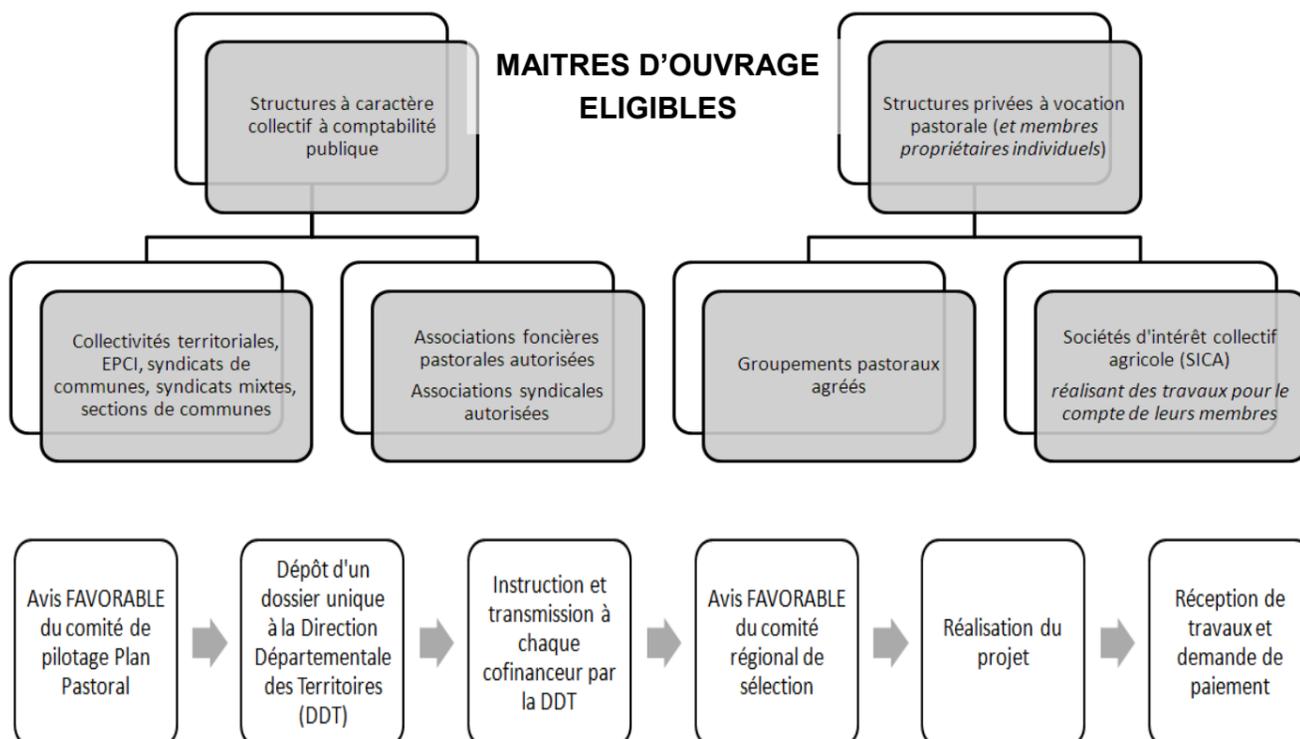


Schéma de principe d'une épingle de piste pastorale



## INTERLOCUTEURS

**Pour tout renseignement :**

- ◆ Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise : 04 79 24 00 10
- ◆ SEA 73 (service pastoral) : 04 79 33 83 16
- ◆ DDT (service instructeur unique) : 04 79 71 73 33

**Organismes à contacter SELON LES CAS pour autorisation ou avis :**

- ◆ Police de l'Eau, prélèvement en milieu naturel (DDT) 04 79 71 72 63
- ◆ Police de l'Eau, travaux en cours d'eau (DDT) 04 79 71 72 83
- ◆ Police de l'Eau, retenues d'altitude (DDT) 04 79 71 72 35
- ◆ Parc National de la Vanoise : 04 79 62 30 54
- ◆ Sym Lauzière (opérateur N2000) : 04 79 28 71 60
- ◆ DREAL (sites classés, inscrits...) : 04 79 62 69 70
- ◆ CEN Savoie (conservatoire des espaces naturels) : 04 79 25 20 32
- ◆ Fédération des Chasseurs de Savoie 04 79 60 72 00
- ◆ Liste non exhaustive...

### Concernant les dessertes pastorales à vocation de traite mobile :

Au préalable à la mobilisation de cette action, le « groupe technique accès » qui sera mobilisé à l'échelle de la vallée de la Tarentaise aura du rendre ses conclusions.

Il aura pour vocation de réfléchir à une doctrine concernant les accès pastoraux, et notamment les travaux.



## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PIÈCES NECESSAIRES

pour que le comité de pilotage puisse se prononcer sur votre projet en toute connaissance de cause

### Quelque soit le projet :

- ◆ Localisation intégrale du projet (à minima cadastre ET carte 1/25 000)
- ◆ Localisation des surfaces pastorales utilisées
- ◆ Argumentaire détaillé précisant l'objet du projet et son bienfondé d'un point de vue pastoral  
⇒ Une attention particulière sera portée à la cohérence de l'aménagement par rapport aux enjeux de l'alpage
- ◆ Acte de propriété des biens objets du projet et autorisation de travaux du(des) propriétaire(s)
- ◆ Preuve d'usage pastoral : bail rural ou convention pluriannuelle de pâturage...
- ◆ Minimum 2 devis détaillés justifiant des coûts raisonnables retenus, conformité aux Marchés Publics le cas échéant
- ◆ Formulaire de demande d'aide et pièces administratives associées (RIB, attestations SIRET et TVA, délibération, ...)
- ◆ Autorisation réglementaire si nécessaire (*Parc National Vanoise, Site N2000, Réserve Naturelle, Sites classés et inscrits*)
- ◆ Consultation des structures environnementales partenaires

### Concernant les dessertes internes :

- ◆ Localisation du projet de desserte, des autres dessertes existantes et de leurs usages
- ◆ Argumentaire pastoral en faveur de cet accès
- ◆ Calibrage dimensionné aux engins utilisateurs :  
⇒ Alpagnes laitiers fréquentables en véhicules légers : pente en long 10%, ponctuellement 12%, largeur bande de roulement 3.5m
- ◆ Descriptif technique précis et schéma de principe des travaux envisagés (coupe en travers souhaitée)  
⇒ Ouvrages de traitement des eaux de ruissellement  
⇒ Empierrement obligatoire  
⇒ Ré-engazonnement des talus avec terre végétale du site et semis (fournir devis), obligation de résultats et non de moyens  
⇒ Plan de circulation prévu (arrêté municipal, barrière d'interdiction de

circulation et emplacement de stationnement...)

- ◆ Evaluation de l'impact paysager (insertion sur support photographique, vues 3D, ...)
- ◆ Autorisation de travaux en cours d'eau le cas échéant (DDT)

### Concernant l'eau d'abreuvement des troupeaux :

- ◆ Localisation des équipements proches (desserte, points d'eau existants, bachal, autres usages de l'eau dont résidences secondaires)
- ◆ Clé de répartition entre différents usages, le cas échéant
- ◆ Descriptif technique précis et schéma de principe des travaux envisagés
- ◆ Autorisation du(des) propriétaire(s) à utiliser la ressource en eau
- ◆ Arrêté Préfectoral d'autorisation de prélèvement d'eau en milieu naturel pour les captages (source / ruisseau) (Loi sur l'Eau)
- ◆ Conformité avec les règles d'urbanisme le cas échéant

### Concernant la reconquête pastorale :

- ◆ Travaux en une ou plusieurs tranches ; le maître d'ouvrage devra décliner son projet global dès la première tranche afin que le Comité de pilotage puisse avoir une vision d'ensemble
- ◆ Localisation des équipements pastoraux complémentaires (accès, points d'eau, sel, ...)
- ◆ Localisation des campagnes de reconquête pastorale antérieures
- ◆ Historique expliquant la nécessité du projet de reconquête
- ◆ Descriptif technique précis des travaux envisagés
- ◆ Les remises en état suite aux aléas naturels (avalanches, dépôt torrentiels, ...) ne sont pas éligibles, en revanche l'amélioration foncière (suppression de murgers, murets, ...) oui.
- ◆ Plan de gestion d'une durée minimale de 10 ans précisant :  
⇒ L'intérêt de la reconquête dans la gestion pastorale  
⇒ Les modalités techniques de pérennisation du débroussaillage  
⇒ Garantie d'exploitation : engagement écrit du preneur à entretenir les surfaces reconquises  
⇒ Proposition d'un collectif de suivi annuel de l'entretien des travaux

## CONDITIONS ET CRITERES DE PRIORISATION

- ◆ **Taux d'aide publique = 70%** = total des cofinancements publics / dépenses éligibles
- ◆ Les dépenses 2016-2020 éligibles sont plafonnées à :  
⇒ 100 000€ par entité pastorale tous projets confondus
- ◆ Le soutien du Plan Pastoral de Tarentaise est accordé sur les **alpages** et les **zones pastorales** (montagnettes, coteaux, ...)

### Concernant les dessertes internes :

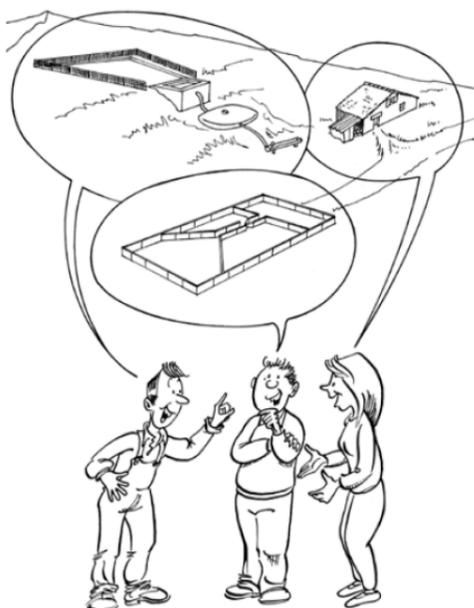
- ◆ Maître d'œuvre externe OBLIGATOIRE pour tout projet, sauf compétence technique du maître d'ouvrage vérifiable en interne (collectivité) (**en attente d'une évolution prochaine de la mesure 7.61**)
- ◆ Éligibilité des pistes pastorales dans un contexte de traite mobile, et des sentiers utilisés par les animaux dans un contexte non laitier
- ◆ Une attention particulière sera portée à :  
⇒ Multifonctionnalité de la desserte avec financements partagés (concertation locale, pistes sylvopastorales...)  
⇒ La notion de viabilité économique de l'activité pastorale au regard du coût et de l'impact du projet  
⇒ La manière dont la circulation sera concrètement régulée sur place, dont les moyens de contrôle au fil de l'eau

### Concernant l'eau d'abreuvement des troupeaux :

- ◆ Maître d'œuvre externe OBLIGATOIRE pour tout projet >15 000 €, sauf compétence technique du maître d'ouvrage vérifiable en interne (collectivité)
- ◆ Une attention particulière sera portée à la cohérence du projet vis-à-vis des enjeux locaux (concertation locale, autres usages de l'eau, lien entre position des points d'eau et effet sur l'entretien des pâtures,...)
- ◆ Idéalement, les ouvrages seront en charge afin de préserver la ressource en eau (quantité)

### Concernant la reconquête pastorale :

- ◆ Une attention particulière sera portée à la prise en compte des enjeux environnementaux (faune et flore)
- ◆ Une attention particulière sera portée à la pertinence du projet pastoral dans son ensemble afin de s'assurer de ne pas soutenir un projet d'entretien courant ou déjà réalisé il y a moins de 10 ans
- ◆ Les projets sur territoires d'AFP seront soutenus en priorité
- ◆ La maîtrise foncière (contrat de location) devra porter sur l'intégralité de l'entité de gestion et non que sur les parcelles objet de la reconquête



## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PIÈCES NECESSAIRES

pour que le comité de pilotage puisse se prononcer sur votre projet en toute connaissance de cause

- ◆ Localisation du projet (a minima cadastre ET carte 1/25 000)
- ◆ Localisation des surfaces pastorales utilisés et des équipements existants le cas échéant
- ◆ Descriptif technique précis et schéma de principe des équipements et/ou travaux envisagés
- ◆ Minimum 2 devis détaillés justifiant des coûts raisonnables retenus, conformité aux Marchés Publics le cas échéant
- ◆ Acte de propriété des biens objets du projet et autorisation de travaux du(des) propriétaire(s)
- ◆ Preuve d'usage pastoral : bail rural ou convention pluriannuelle de pâturage sur l'intégralité des surfaces
- ◆ Conformité avec les règles d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable
- ◆ Avis de la MSA au titre de la prévention des risques professionnels
- ◆ Formulaire de demande d'aide et pièces administratives associées (RIB, attestations SIRET et TVA, délibération, ...)
- ◆ Autorisation réglementaire si nécessaire (*Parc National Vanoise, Site N2000, Réserve Naturelle, Sites classés et inscrits*)
- ◆ Consultation des structures environnementales partenaires

### PROJETS ELIGIBLES

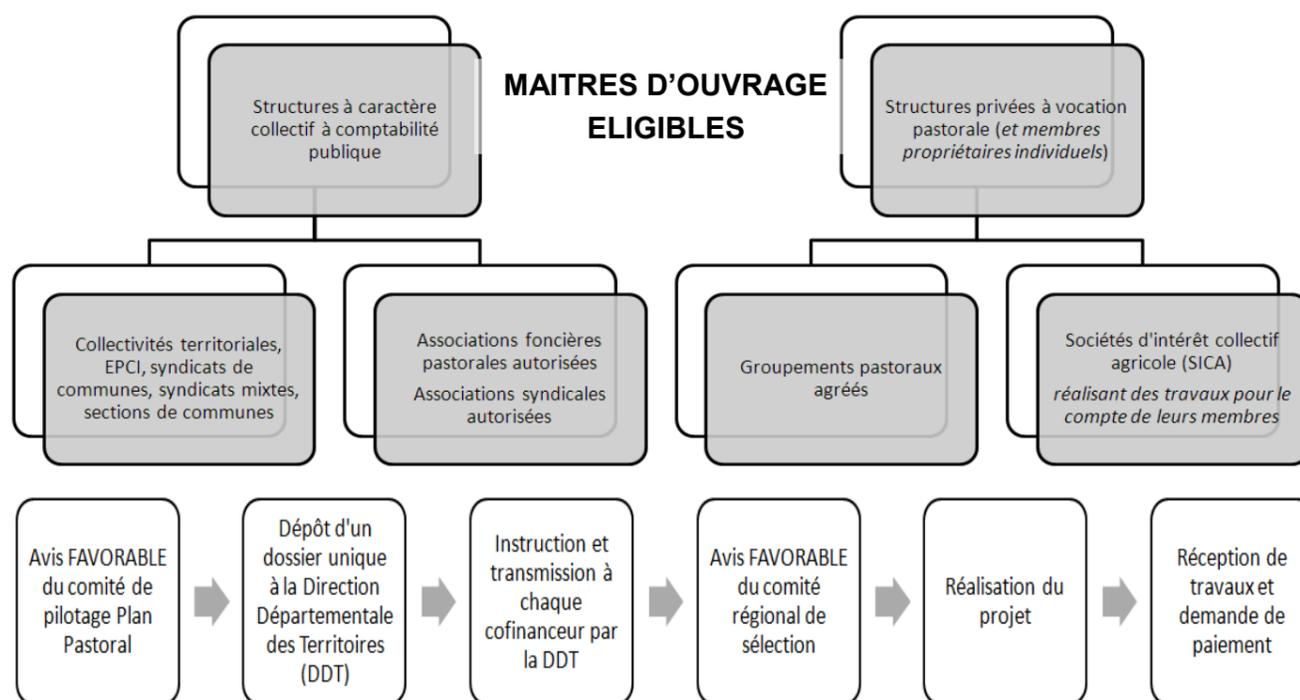
Mise en place ou amélioration de dispositifs de contention :

- ◆ **Équipement de contention et/ou tri des animaux**, pédiluves compris (fixe ou mobile)
- ◆ **Les frais d'ingénierie** en lien avec les investissements sont éligibles dans la limite de 10% du montant des travaux, dont étude spécifique de dimensionnement

### SONT EXCLUS

- ◇ *Entretien courant d'ouvrage et remplacement à l'identique*
- ◇ *Les travaux en régie ou auto-construction (collectivités et AFP) et le temps de travail fourni par les membres d'associations ou de sociétés à vocation pastorale (GP, SICA...)*

### MAITRES D'OUVRAGE ELIGIBLES



### CONDITIONS ET CRITERES DE PRIORISATION

- ◆ **Taux d'aide publique = 70%** = total des cofinancements publics / dépenses éligibles
- ◆ Montage financier (MSA+RRA)35% + Feader35%  
*(en cours de validation auprès MSA)*
- ◆ Les dépenses 2016-2020 éligibles sont plafonnées à :
  - ⇒ 100 000€ par entité pastorale tous projets confondus
  - ⇒ Le soutien du Plan Pastoral de Tarentaise est accordé sur les **alpages** et les **zones pastorales** (montagnettes, coteaux, ...)

### POUR MEMOIRE et HORS PPT

#### Matériel de traite mobile :

La Région AURA accompagne les exploitations agricoles (individuelles : mesure 4.11 du PDRRA et GP : mesure 4.14 du PDRRA) engagées dans une démarche d'amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages

- ⇒ *Nécessité d'un diagnostic d'exploitation*
- ⇒ *50 000€ de montant éligible, taux variable selon cas, de 40à65%*
- ⇒ *Simple renouvellement non éligible*

#### Transformation fromagère et commercialisation :

Mesure 4.21 du PDRRA (volet individuel ou collectif)

Les exploitations individuelles et collectivités sont éligibles, les GP non.

Le traitement des effluents de fromagerie n'est pas éligible.

- ⇒ *40% d'aide minimum*

**Se rapprocher de la DDT pour plus de détail sur ces trois mesures**

### INTERLOCUTEURS

#### Pour tout renseignement :

- ◆ Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise : 04 79 24 00 10
- ◆ SEA 73 (service pastoral) : 04 79 33 83 16
- ◆ DDT (service instructeur unique) : 04 79 71 73 33

#### Organismes à contacter SELON LES CAS pour autorisation ou avis :

- ◆ MSA (prévention des risques professionnels) : 04 79 62 87 17
- ◆ DDT (Mesure 4.11, 4.14, 4.21) / Sylvain RONGY : 04 79 71 72 42
- ◆ Parc National de la Vanoise : 04 79 62 30 54
- ◆ Sym Lauzière (opérateur N2000) : 04 79 28 71 60
- ◆ DREAL (sites classés, inscrits...) : 04 79 62 69 70
- ◆ *Liste non exhaustive...*

## PROJETS ELIGIBLES

### 7.1 Investissement favorisant le multi-usage des espaces pastoraux et l'information des usagers :

- ⇒ Campagne de signalétique coordonnée à l'échelle Tarentaise
- ⇒ Sentier thématique sur la question pastorale
- ⇒ Passages canadiens, chicanes, portillons...
- ⇒ Agri-tourisme : accueil à l'alpage

### 7.2 Actions de promotion et sensibilisation au pastoralisme :

- ⇒ Evénements grand public de découverte en alpage
- ⇒ Coordination d'actions de promotion du pastoralisme à l'échelle de la vallée de Tarentaise (ou plus large)
- ⇒ Actions pédagogiques
- ⇒ Actions de sensibilisation sur la cohabitation des activités au sein des espaces pastoraux
- ⇒ Films

## SONT EXCLUS

- ◇ Entretien courant d'ouvrage et remplacement à l'identique
- ◇ Les travaux en régie ou auto-construction (collectivités et AFP) et le temps de travail fourni par les membres d'associations ou de sociétés à vocation pastorale (GP, SICA...)

## POUR MEMOIRE et HORS PPT

### Projets individuels de commercialisation à l'alpage : Mesure 4-21 du PDRRA

### Concernant l'agritourisme :

Au préalable à la mobilisation de cette action, un « groupe technique » sera mobilisé afin de qualifier les projets qui pourront être soutenus dans le cadre du PPT. La commission tourisme de l'APTIV sera intégrée à ces réflexions.

## INTERLOCUTEURS

### Pour tout renseignement :

- ◆ Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise : 04 79 24 00 10
- ◆ SEA 73 (service pastoral) : 04 79 33 83 16
- ◆ DDT (service instructeur unique) : 04 79 71 73 33

## PRESCRIPTIONS TECHNIQUES ET PIECES NECESSAIRES

### pour que le comité de pilotage puisse se prononcer sur votre projet en toute connaissance de cause

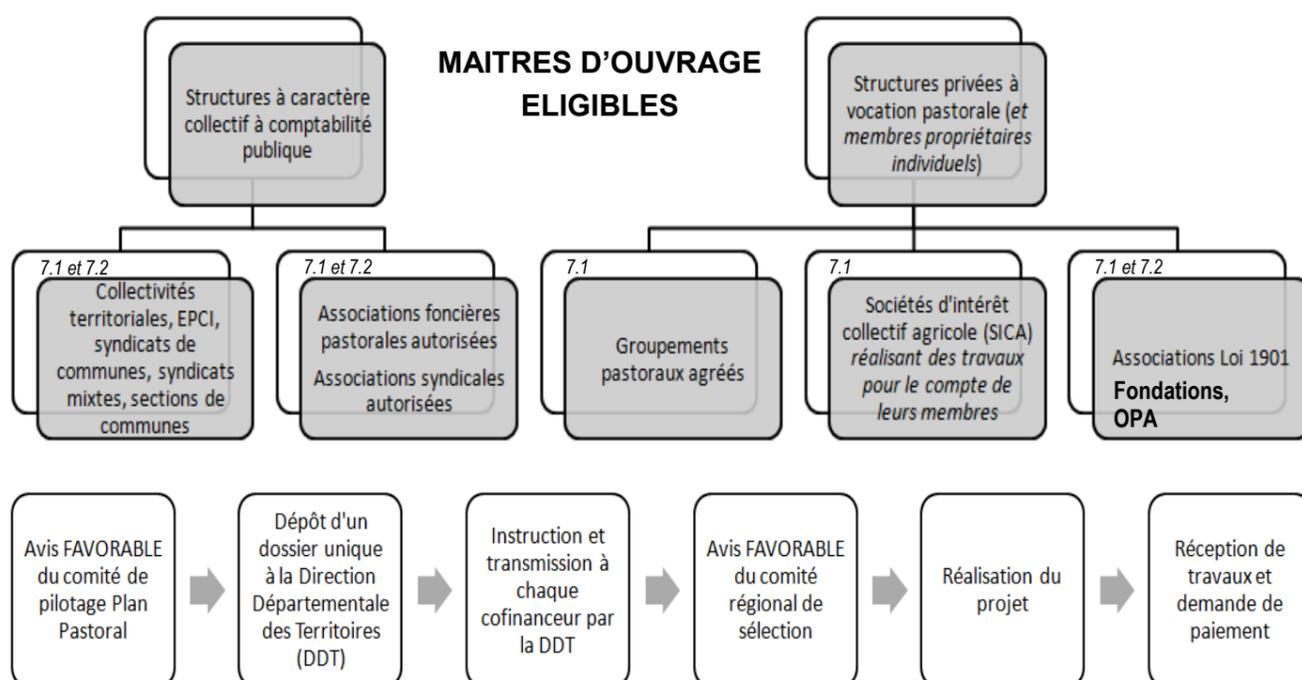
- ◆ Localisation du projet (a minima sur planche cadastrale ET carte 1/25 000)
- ◆ Descriptif précis des actions et des investissements envisagés
- ◆ Formulaire de demande d'aide et pièces administratives associées (RIB, attestations SIRET et TVA, délibération, ...)

### Actions d'investissements :

- ◆ Localisation des surfaces pastorales, des zones « clés » au regard du multi-usage (parking, GR, refuge, ...) et des autres équipements favorisant le multi-usage (franchissement, signalétique)
- ◆ Prévoir un passage pour les chevaux, ânes, etc. à côté des ouvrages de franchissement
- ◆ Argumenter l'intérêt du franchissement ou de la signalétique au regard de la fréquentation
- ◆ Acte de propriété des biens objets du projet et autorisation de travaux du(des) propriétaire(s)
- ◆ Preuve d'usage pastoral : bail rural ou convention pluriannuelle de pâturage
- ◆ Minimum 2 devis détaillés justifiant des coûts raisonnables retenus, conformité aux Marchés Publics le cas échéant
- ◆ Autorisation réglementaire si nécessaire (*Parc National Vanoise, Site N2000, Réserve Naturelle, Sites classés et inscrits*)
- ◆ Consultation des structures environnementales partenaires

### Actions de promotion et sensibilisation :

- ◆ Devis détaillés
- ◆ Communiqué de presse, plan de diffusion / communication
- ◆ Description des publics visés, des retombées imaginées, ...



## CONDITIONS ET CRITERES DE PRIORISATION

- ◆ **Taux d'aide publique** = total des cofinancements publics / dépenses éligibles
  - = **70%** pour les investissements (hors agri-tourisme)
  - = **40%** pour l'agri-tourisme (AURA+FEADER mesure 6.41)
  - = **80%** pour les actions de sensibilisation
- ◆ Les dépenses 2016-2020 éligibles sont plafonnées à 100 000€ par entité pastorale tous projets confondus
- ◆ Le soutien du Plan Pastoral de Tarentaise est accordé strictement sur les **alpages** pour les actions d'investissements (cœur de l'été et non intersaison)
- ◆ Une attention particulière sera portée à la cohérence des aménagements au regard de la fréquentation touristique (priorité sentier type PDIPR)
- ◆ L'APTIV portera un regard sur les documents de communication et de signalétique (charte graphique, contenu, ...)
- ◆ En domaine skiable, intervention obligatoire du délégataire de service public ou de la collectivité pour prendre en charge à ses frais une partie des équipements
- ◆ Les projets agri-touristiques seront axés sur la valorisation des produits et le développement d'activités complémentaires aux activités pastorales (ex. temps partiel, ...) et non d'activités déconnectées de l'alpage en tant que tel
- ◆ Actions de communication nécessairement collective, soit par le fait qu'elles concernent plusieurs alpages soit par le fait qu'elles sont portées ou cooptées par les structures représentatives de l'agro-pastoralisme du territoire